



Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Version: 13.01.2021

Date de la séance du CE : 13 janvier 2021

Numéro d'affaire : 2020.STA.11641164

Direction : Chancellerie d'Etat

Classification : Non classifié

1 Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2020. Le Conseil-exécutif adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC). Le rapport de gestion en sera soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG sera ainsi mise en pratique.

2 Motions et postulats avec propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
142-2016 M	CGes (Siegenthaler, Thoune) du 27.06.2016 Obtenir une vue d'ensemble des commissions	20.03.2017	31.12.2020	Par courrier du 20 février 2020, la commission accepte de classer la motion. Les commissions spécialisées existantes sont passées en revue chaque année.
015-2018 P	Gerber (Reconvilier, PEV) du 24.01.2018 Adapter les cercles électoraux pour les élections au Conseil du Jura bernois	05.09.2018	31.12.2020	Le postulat a été intégré au projet de révision de la loi sur le statut particulier adopté par le Conseil-exécutif en novembre 2020 et soumis au Grand Conseil. Celui-ci prendra une décision lors de la session de printemps 2021.
016-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 24.01.2018 Honneur à Charles-Albert Gobat, Bernois prix Nobel de la paix	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	Un concours artistique a été organisé avec succès sous l'égide de l'Office de la culture (OFC). Le projet gagnant est celui de l'artiste biennoise Esther van der Bie. L'inauguration à l'Hôtel du gouvernement a été repoussée au printemps 2021 en raison des restrictions sanitaires.
229-2018 M	pvl (Brönnimann, Mittelhäusern) du 15.11.2018 Régler les divergences politiques de manière démocratique – Préparer la répétition de la votation communale de Moutier	11.03.2019 Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : rejet	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier sera répétée le 28 mars 2021. Les modalités de déroulement de la votation ont été débattues dans le cadre de la Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération et en collaboration avec la commune de Moutier. Elles sont précisées dans l'arrêté 1205/2020 du Conseil-exécutif du 4.11.2020 et ont été communiquées dans les médias.
209-2019 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 02.09.2019 Corriger les modalités du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier	09.12.2019 Chiffres 5 et 8 retirés Chiffres 1 à 4, et chiffres 6 et 7 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier sera répétée le 28 mars 2021. Les modalités du déroulement de la votation ont été débattues dans le cadre de la Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération et en collaboration avec la commune de Moutier. Elles sont précisées dans l'arrêté 1205/2020 du Conseil-exécutif du 4.11.2020 et ont été communiquées dans les médias.
183-2019 M	CIRE (Jost, Thoune) du 15.07.2019 Renforcement de la planification stratégique et financière dans le programme gouvernemental de législature	26.11.2019 Adoption	31.12.2021	Deux fois par année, le Conseil-exécutif se penche sur l'état de mise en œuvre des projets et les perspectives du programme gouvernemental de législature. Parmi les informations des Directions et de la Chancellerie d'Etat, présentées sous forme de tableau, figure également le renforcement de la planification stratégique et politique demandé par la CIRE. Pour chaque projet, et dans la mesure du possible pour les perspectives, ce document indique si le renforcement de la planification est pris en compte dans le budget correspondant ou dans le plan intégré mission-financement, combiné à une évaluation financière du montant des fonds inscrits au budget et du montant des fonds encore disponibles. Le Conseil-exécutif a communiqué les informations détaillées à la CIRE à l'occasion de sa séance plénière du 11 mai 2020 en vue de préavisier le rapport d'activité 2019.

099-2020 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) du 27.05.2020 Pour un vote irrécusable à Moutier	01.09.2020	31.12.2022	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier sera répétée le 28 mars 2021, c'est-à-dire au premier trimestre 2021 comme demandé dans la motion.
100-2020 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 27.05.2020 La répétition du vote communaliste de Moutier doit avoir lieu dans les 89 premiers jours de l'année durant laquelle elle se tiendra	01.09.2020	31.12.2022	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier sera répétée le 28 mars 2021, c'est-à-dire dans les 89 jours de l'année de votation, comme demandé dans la motion.
254-2018 M	Riesen (Moutier, PSA) du 19.11.2018 Stratégie de mise à disposition des données publiques (Open Data)	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption et classement	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie pour une administration numérique en juillet 2019. Durant le premier trimestre 2021, il devrait communiquer la planification des priorités du canton pour la mise en œuvre de la stratégie. La question des données publiques est inscrite autant dans la stratégie que dans la planification des priorités et continue d'être examinée sous cet angle. Stratégie pour une administration numérique, priorité d'action 6 : Sécurité, visibilité et transparence (p. 19) « La mise à disposition de données gouvernementales ouvertes est devenue une caractéristique importante de la transparence de l'action du gouvernement et de l'administration. Il faudra par conséquent envisager la participation du canton de Berne au portail suisse de données gouvernementales ouvertes. Il convient à cet égard de déterminer avec le concours de la Conférence des statistiques quelles données peuvent en priorité être mises à disposition sous forme de données ouvertes. » Planification des priorités : le thème prioritaire « Gestion et utilisation des données, y compris données ouvertes et données de géolocalisation » a été intégré à la planification comme base numérique. Sa mise en œuvre, sous l'égide de l'OIO, sera de première priorité dans le cadre de la nouvelle Stratégie TIC (2021-2025).
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)				
122-2019 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Poursuite de l'exploitation du terrain de camping de Champion	12.03.2020	31.12.2022	La DIJ est en contact avec les associations de défense de l'environnement et le TCS, avec lesquels le canton a conclu un contrat concernant la fermeture du camping de Champion. Toutes les parties au contrat sont convaincues que la poursuite de l'exploitation du camping sur ce terrain est juridiquement impossible. Le territoire est protégé par des dispositions de droit fédéral et cantonal. Il manque un plan de quartier qui autoriserait la poursuite de l'exploitation, mais étant donné les dispositions de protection auxquelles est soumis le terrain, il n'est juridiquement plus possible d'en établir un aujourd'hui. Le contexte juridique clair ne laisse aucune marge de manœuvre pour une solution politique. De l'avis de toutes les parties au contrat, même l'adoption de la motion n'y changerait rien. Sous la conduite du canton, les parties au contrat ont donc commencé la mise en œuvre de ce dernier, en intégrant également la commune de Champion au processus. Un protocole a déjà été défini pour le démantèlement ordonné du terrain de camping et la revitalisation du site et les premières étapes sont déjà mises en œuvre conformément au contrat. Au vu des circonstances, le CE ne rompra ni ne résiliera unilatéralement le contrat. Cela ne permettrait aucunement la mise en place d'une meilleure solution. Au contraire, cela retirerait la base permettant l'exploitation du terrain de camping jusqu'en 2024 en vertu du contrat et, de toute évidence, les tribunaux se saisiraient de l'affaire sans que cela ne permette une amélioration ou un changement dans une situation juridique claire. Pour ces raisons, le classement de la motion est demandé.
082-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Abroger l'interdiction d'accueillir de nouveaux locataires au camping de Champion	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Voir le rapport sur la motion 122-2019. L'interdiction pour le TCS de conclure des contrats saisonniers avec de nouveaux locataires pour des emplacements sur le terrain de camping fait partie du contrat réglant le retrait progressif de l'aire de camping. Le Conseil-exécutif est attaché à cette convention. Pour cette raison, le classement de la motion est demandé.
004-2013 M	Bhend (Steffisburg, PS) Système de réduction des primes de l'assurance maladie : corriger les injustices	04.09.2013	31.12.2017	Dans le cadre de la révision de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM), le Conseil-exécutif a élaboré une proposition sur la manière de prendre en compte le concubinage pour le calcul de la réduction des primes. Durant la session de septembre 2020, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi, qui entrera en vigueur le 1 ^{er} juillet 2021 (2018.JGK.7914). Compte tenu des dispositions légales, l'exigence des motionnaires est satisfaite. Pour cette raison, le classement de la motion est demandé.

010-2019 M	Marti (Bern, PS) Réduction individuelle des primes : le gouvernement doit passer à l'action !	12.06.2019	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a défini des mesures pour les bénéficiaires de la réduction des primes d'assurance-maladie, pour le 1 ^{er} janvier 2020 et le 1 ^{er} janvier 2021. Elles impliquent des dépenses supplémentaires de 23 millions de francs en 2020 et de 30 millions de francs en 2021. Grâce à ces mesures, quelque 13 000 personnes (5000 ménages) de plus qu'aujourd'hui bénéficieront de la réduction des primes tandis que le montant accordé au titre de cette dernière connaîtra une hausse pour quelque 50 000 personnes (24 000 ménages) selon les estimations. Les exigences des motionnaires sont donc satisfaites. Pour cette raison, le classement de la motion est demandé.
012-2019 MF	Marti (Bern, PS) Plus d'argent pour les réductions de primes	12.06.2019	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a défini des mesures pour les bénéficiaires de la réduction des primes d'assurance-maladie, pour le 1 ^{er} janvier 2020 et le 1 ^{er} janvier 2021. Elles impliquent des dépenses supplémentaires de 23 millions de francs en 2020 et de 30 millions de francs en 2021. Grâce à ces mesures, quelque 13 000 personnes (5000 ménages) de plus qu'aujourd'hui bénéficieront de la réduction des primes tandis que le montant accordé au titre de cette dernière connaîtra une hausse pour quelque 50 000 personnes (24 000 ménages) selon les estimations. Les exigences des motionnaires sont donc satisfaites. Pour cette raison, le classement de la motion est demandé.
013-2019 MF	Imboden (Bern, Les Verts) Plus de moyens pour les réductions de primes	12.06.2019	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a défini des mesures pour les bénéficiaires de la réduction des primes d'assurance-maladie, pour le 1 ^{er} janvier 2020 et le 1 ^{er} janvier 2021. Elles impliquent des dépenses supplémentaires de 23 millions de francs en 2020 et de 30 millions de francs en 2021. Grâce à ces mesures, quelque 13 000 personnes (5000 ménages) de plus qu'aujourd'hui bénéficieront de la réduction des primes tandis que le montant accordé au titre de cette dernière connaîtra une hausse pour quelque 50 000 personnes (24 000 ménages) selon les estimations. Les exigences des motionnaires sont donc satisfaites. Pour cette raison, le classement de la motion est demandé.
103-2015 M	Mentha (PS, Liebefeld) Organisation d'un concours sur le thème du logement et de l'urbanisation interne	25.11.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	Le programme « URBi ^{plus} », qui a démarré en 2020, tient compte de la volonté de créer des incitations pour développer l'urbanisation interne. Il comprend des prestations de conseils et de subventions et permet aux communes de partager leurs expériences dans le domaine de l'urbanisation interne. Le Grand Conseil a accordé les moyens financiers nécessaires à cet égard en adoptant le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le programme « URBi ^{plus} » a démarré en automne 2020.
166-2016 M	Haas (PLR, Bern) PDE-Logement : garantir la qualité du développement de l'habitat	24.01.2017 Adoption	31.12.2021	La requête est mise en œuvre avec le programme « URBi ^{plus} », qui a démarré en 2020. Ce programme comprend des prestations de conseils et de subventions et permet aux communes de partager leurs expériences dans le domaine de l'urbanisation interne. Le Grand Conseil a accordé les moyens financiers nécessaires à cet égard en adoptant le crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire. Le programme « URBi ^{plus} » a démarré en automne 2020.
Direction des travaux public et des transports (DTT)				
152-2016 P	Aebersold (Berne, PS) Mieux exploiter le potentiel de l'aire de la caserne à Berne	23.03.2017 Point 1 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2021	Dans sa lettre du 2 juillet 2018, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a prolongé par déclaration unilatérale le contrat relatif à la place d'armes jusqu'au 31 décembre 2048. La Confédération (armasuisse) ne souhaite aucun changement d'affectation. L'aire de la caserne fait cependant partie du PDE du Wankdorf « Installations militaires cantonales ». Le potentiel de construction à long terme, soit environ 36 000 m ² , y a été enregistré et représenté. La demande formulée dans le postulat a donc été examinée et le potentiel à long terme présenté. Le postulat peut être classé.

225-2017 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Lancement d'une offensive cantonale pour le vélo avec un programme d'encouragement complet et des voies rapides	22.03.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption Point 5 : adoption Point 6 : rejet	31.12.2020	Point 2 : Le potentiel d'amélioration du trafic cycliste est examiné de manière systématique dans le cadre des travaux d'entretien. Une inspection régulière des routes cantonales permet de supprimer rapidement les points critiques et les endroits dangereux pour les cyclistes. Point 3 : Les déficits et les lacunes du réseau cycliste sont systématiquement pris en compte dans tous les projets de réaménagement ou d'aménagement. Point 4 : Il existe à l'heure actuelle des liaisons cyclables rapides et sûres à l'écart des routes cantonales, comme les liaisons Aérodrome de Belp – Wabern, Berne Länggasse – Eymatt (Wohlensee), Ittigen Papiermühlestrasse – Zollikofen (entre l'autoroute et la voie ferrée) ou Hasle – Lützelflüh. D'autres sont en planification (Worb – Ostermundigen, Laupen – Gümmenen, Ramsei – Sumiswald, Oberburg – Hasle, Jegenstorf – Bätterkinden entre autres). Ces travaux se basent sur le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste du 3 décembre 2014, adapté le 27 mai 2020. Point 5 : A la suite de cette intervention, l'OPC informera davantage la population dans le cadre de ses projets, notamment des améliorations apportées aux liaisons cyclables, de manière ciblée et d'entente avec les communes. Les besoins des cyclistes seront pris en compte au mieux dans l'entretien courant des routes cantonales, en fonction des ressources disponibles. Les demandes formulées dans la motion sont donc satisfaites.
076-2018 P	Tanner (Ranflüh, UDF) Distance aux cours d'eau : gardons le sens de la mesure	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	La DTT a rédigé un rapport à l'intention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) et comparé la pratique du canton de Berne avec celles d'autres cantons. Ce rapport a été envoyé à la CIAT par courrier le 17 janvier 2020. Le 4 mars 2020, la CIAT a accueilli le rapport favorablement et déclaré qu'aucune nouvelle clarification n'était nécessaire. La mise en œuvre du postulat est donc terminée.
184-2018 M	PS-JS-PSA (Zryd, Macolin) « Axe ouest : mieux comme ça » : vérification des faits insuffisante	20.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	La réalisation du point 2 relève de la responsabilité d'un groupe de dialogue institué par le canton, qui a analysé la situation actuelle sur le réseau routier. Les conclusions de ce groupe de dialogue ainsi que des propositions pour la suite de la procédure sont disponibles depuis le 7 décembre 2020. Dès lors, la délégation des autorités a décidé d'appliquer les recommandations du groupe de dialogue et le canton a demandé au DETEC d'annuler le projet d'exécution. Une organisation faîtière du projet, nommée « Espace Biel/Bienne.Nidau », sera mise en place pour traiter les autres recommandations du groupe de dialogue.
Direction de la sécurité (DSE)				
100-2016 M	PBD (Kohli, Bern) Port de caméras-piéton par les fonctionnaires de police : création de bases légales	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a approuvé le 2 décembre 2020 le rapport sur le port de caméras-piéton à la Police cantonale et estime qu'une utilisation généralisée de ce type de caméra n'est pas nécessaire. Le Grand Conseil traitera la question lors de la session de printemps 2021.
128-2016 M	Wenger (Spiez, PEV) Introduction d'une taxe écologique sur la mise en circulation des véhicules à moteur	29.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a étudié des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Ce faisant, il a aussi examiné l'idée d'une taxe unique à la mise en circulation. Les résultats sont présentés dans le rapport relatif à la LIV. Le Conseil-exécutif a transmis le projet de révision le 18 novembre 2020 à la commission consultative.
013-2017 M	Gasser (Bévilard, PSA) Le ski de fond, parent pauvre du ski alpin ?	13.06.2017 Adoption	31.12.2019	La requête a été intégrée à la révision de la législation cantonale sur les jeux d'argent.
071-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Plus de ressources et une coopération renforcée pour lutter contre la traite d'êtres humains	12.03.2019 Vote point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Au printemps 2020, le comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a discuté de la question d'un éventuel soutien financier concerté de la ligne d'appel nationale ACT212, et n'y a pas donné suite. Il estime qu'un financement à l'échelle cantonale ne serait pas opportun.
171-2018 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Révision de l'impôt sur les véhicules routiers	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a étudié des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Ce faisant, il a intégré entre autres la requête d'une imposition écologique dans le projet de révision. Le Conseil-exécutif a transmis la LIV le 18 novembre 2020 à la commission consultative.

270-2018 M	Sancar (Berne, Les Verts) Permettre aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s sans possibilité de retour de travailler	09.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les requêtes ont été examinées. S'agissant des apprentis, l'Office de la population a une marge de manœuvre (demande pour cas de rigueur ou prolongation du délai de départ), conformément à la législation fédérale. Pour les autres personnes, l'autorisation de travailler perd sa validité au moment de l'échéance du délai de départ à la suite de l'entrée en force de la décision de renvoi, conformément à la législation fédérale sur l'asile.
182-2019 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Exonération fiscale des véhicules à hydrogène dans le canton de Berne	9.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif a examiné la requête – à l'instar de celles des motions Wenger 128-2016 et Trüssel 171-2018, adoptées par le Grand Conseil – dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Le mandat est traité de façon explicite dans le rapport relatif à la LIV. Le Conseil-exécutif a transmis le projet de révision le 18 novembre 2020 à la commission consultative.
Direction des finances (FIN)				
304-2015 M	Pfister (Zweisimmen, PLR) du 25.11.2015 Entreprises publiques : création d'un bureau des lanceurs d'alerte	01.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La révision des dispositions du Code des obligations (CO) évoquée dans la réponse à cette motion a déjà été examinée par le Conseil national et le Conseil des Etats dans le cadre de deux projets. Même dans une version améliorée, le projet a été nettement rejeté par le Conseil national. Il a donc définitivement échoué. Compte tenu des difficultés d'une mise en œuvre au niveau fédéral, le Conseil-exécutif estime que les perspectives de succès d'un projet cantonal sont également faibles ; il renonce par conséquent à l'élaboration d'une solution cantonale.
028-2016 M	Köpfli (Berne, pvl) du 26.01.2016 Vente de Bedag Informatique SA	05.09.2016 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : rejet	31.12.2020	Le Grand Conseil a pris connaissance lors de la session d'été 2020 du rapport du Conseil-exécutif sur la version actualisée de la stratégie de propriétaire de la Bedag Informatique SA.
124-2016 M	Les Verts (Imboden, Berne) du 07.06.2016 Adaptation de la législation sur les marchés publics	21.11.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le droit des marchés publics entièrement révisé et harmonisé au niveau national (AIMP 2019), dont l'entrée en vigueur dans le canton de Berne est prévue pour août 2021, vise aussi désormais une utilisation des deniers publics qui ait des effets durables (art. 2 AIMP 2019). Pour étayer l'introduction de la nouvelle législation, le canton de Berne participe à l'élaboration d'outils intercantonaux pour des achats durables, notamment la plate-forme nationale de connaissances sur les achats publics responsables « PAP » (www.woeb.swiss). D'autres instructions et manuels intégrant aussi des critères de durabilité sont élaborés en vue de l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales. Au sein de l'administration, la politique des achats centralisés du Conseil-exécutif (ACE 461/2018) fixe des objectifs en matière d'acquisitions durables.
190-2016 P	Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) du 13.09.2016 Installation de capteurs solaires et assainissements énergétiques : effets sur la fiscalité	22.03.2017 Adoption	31.12.2020	Pour présenter la pratique d'imposition actuelle et future des installations solaires, il a fallu attendre un arrêt déterminant du Tribunal fédéral sur le traitement fiscal des installations photovoltaïques. Après la publication en octobre 2019 de l'arrêt en question, le Conseil-exécutif a adopté le rapport demandé à l'intention du Grand Conseil le 16 décembre 2020.
050-2017 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) du 20.03.2017 Enfin des mesures contraignantes en vue d'une baisse des impôts pour les particuliers	28.11.2017 Adoption	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a proposé dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts une approche globale prévoyant notamment une baisse de la quotité d'impôt cantonale pour les personnes physiques en 2021 puis en 2022. Avec un abaissement de la quotité d'impôt pour les personnes physiques de CHF 45 millions (montant des revenus supplémentaires résultant de l'évaluation générale 2020), la motion peut être réalisée lors de la session d'hiver 2020. C'est ce que le Conseil-exécutif a proposé dans le budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022 à 2024. La motion peut donc être classée.
170-2018 M	Trüssel (Trimstein, pvl) du 03.09.2018 Maintenir l'exonération fiscale accordée aux expert-e-s de la formation professionnelle	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La Direction de l'instruction publique et la Direction des finances ont fait en sorte que les forfaits d'indemnisation soient relevés pour 2020 [voir art. 92 ss de l'ordonnance de Direction sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP)]. Les montants ont été fixés de manière à ce que l'imposition des rétributions ne soit pas désavantageuse par rapport au statu quo. La demande de la motion est donc réalisée. Le Conseil-exécutif réalise en même temps la motion 247-2018 Sommer (Wynigen, PRL) du 4 mars 2019 « Revoir les indemnités versées aux experts et expertes de la formation professionnelle » (responsabilité : INC), qui demandait explicitement le relèvement des indemnités.

176-2018 M	Kipfer (Münsingen, PEP) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : réorganisation des unités comptables	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	Le rapport de gestion 2019, volume 2, rend compte dans le détail de la réalisation de cette motion à l'intention du Grand Conseil. Concrètement, la motion 176-2018 est mise en œuvre comme suit dans le cadre du projet « ERP » : – La compétence de la Direction des finances d'édicter des instructions est renforcée dans le cadre de la modification législative. – Les structures des finances et de la comptabilité sont largement simplifiées, et les clôtures sont centralisées au niveau des Directions. – Les processus standard sont intégrés dans les modèles de compétences, et les collaborateurs et collaboratrices peuvent être formés et affectés en fonction des exigences et des capacités. Le projet « ERP » est actuellement en phase de réalisation. Il intègre les exigences de la motion, de sorte que celle-ci peut être classée.
177-2018 M	Kipfer (Münsingen ; PEV) du 03.09.2018 Simplification des finances et de la comptabilité dans le canton de Berne : bilan du projet MCH2 et définition des normes de demain	26.11.2018 Adoption	31.12.2020	La Direction des finances a analysé l'introduction du MCH2/IPSAS dans le cadre du rapport de clôture du projet et communiqué de manière circonstanciée sur ses conclusions et la définition des normes futures dans le rapport de gestion 2019, volume 2. De même, la Commission des finances a été informée le 6 février 2020 de la mise en œuvre de la motion. En résumé, il apparaît que le passage à un nouveau modèle de présentation des comptes exige un processus continu d'apprentissage et d'amélioration, de même qu'un échange permanent et ouvert entre toutes les parties concernées. Comme les normes de présentation des comptes sont soumises à une constante évolution, une grande importance leur sera accordée aussi à l'avenir. Le classement de l'intervention est donc proposé.
197-2019 M	PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) du 30.08.2019 Moyens de paiement efficaces dans les administrations cantonales et communales	10.03.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : rejet Chiffre 3 : rejet sous forme de postulat	31.12.2022	Le Conseil-exécutif considère que les paiements sans numéraire sont fondamentalement plus sûrs et plus économiques au plan administratif que les paiements en espèces. Il faut donc privilégier les paiements électroniques, et de nombreux services cantonaux ayant une forte fréquentation du public acceptent déjà les cartes de crédit et de débit les plus courantes pour les paiements. Mais comme tous les services n'ont pas une fréquentation du public suffisamment forte pour justifier les coûts d'investissement et d'exploitation correspondants, il n'est pas prévu pour l'instant de généraliser l'exécution des paiements sans numéraire. Néanmoins la situation est périodiquement analysée et adaptée si nécessaire. Ainsi, l'OIO a lancé le projet « ePayment » visant à créer une solution cantonale de paiement électronique. Ce projet intègre tous les services cantonaux permettant le paiement électronique des émoluments ou des prestations. Le classement de la motion est donc proposé.
220-2019 M	Berger (Berthoud, PS) du 02.09.2019 Ne pas abandonner le campus de Berthoud !	03.12.2019 Adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif poursuit les travaux de planification du campus de formation de Berthoud conformément aux prévisions initiales. Le projet est donc toujours pris en compte dans le plan cantonal d'investissement intégré.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)				
227-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale	07.06.2018 Vote point par point	31.12.2020	L'Office de l'assurance-chômage a notamment pour tâche permanente de mettre en place des mesures destinées à soutenir les personnes arrivées en fin de droits dans leur réinsertion professionnelle et de coordonner le travail des différentes autorités compétentes en la matière. Les personnes susceptibles d'arriver en fin de droits reçoivent en temps utile des informations à ce sujet de la part des conseillers en personnel de leur office régional de placement. Ces derniers attirent aussi leur attention sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté en 2019 des mesures particulières visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène. En raison de la pandémie de coronavirus, divers projets en lien avec ces mesures ont été retardés. L'Office de l'assurance-chômage participe activement aux projets relatifs aux mesures 5 et 6 : il s'engage dans les projets « Qualité et intensité du conseil » et « Bilan de compétences », et collabore avec l'Association des offices suisses du travail (AOST) et divers cantons pour élaborer le programme « <i>Supported Employment</i> », qui devrait être mis en œuvre au printemps 2021. Ce programme cible les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

204-2017 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) Même les gens du voyage étrangers sont soumis au droit en vigueur	28.03.2018 Vote point par point	31.12.2020	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive, qui porte sur un domaine ressortissant exclusivement de la compétence du Conseil-exécutif. La motion a été adoptée sous forme de postulat et chargeait le Conseil-exécutif de garantir que les gens du voyage étrangers respectent la loi sur les travailleurs détachés et remplissent les exigences fixées, d'effectuer des contrôles dans le cadre de la surveillance du marché du travail et de sanctionner systématiquement les infractions. Cette intervention porte sur des domaines d'exécution réglementés de manière exhaustive par le droit fédéral. Le législateur cantonal n'a donc aucune marge de manœuvre pour édicter des dispositions complémentaires ou restrictives. Il s'agit par ailleurs de domaines pour lesquels la Confédération restreint encore la marge de manœuvre des cantons en termes d'exécution au moyen de directives et de circulaires. La mise en œuvre fonctionne très bien. Le canton contrôle et sanctionne les commerçants itinérants quelle que soit leur nationalité dans le cadre de ses tâches d'exécution ordinaires, et exploite ce faisant toutes les possibilités offertes par la législation fédérale.
214-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Création d'un village numérique dans l'Oberland bernois	05.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le lancement d'un projet selon la procédure évoquée dans la motion adoptée sous forme de postulat (localiser les acteurs et élaborer un projet en collaboration avec eux) n'est pas judicieux. Il existe déjà des instruments adaptés permettant de mettre en œuvre la demande de la motion, pour autant qu'il s'agisse de compétences cantonales. L'implantation de nouvelles entreprises est par exemple une tâche essentielle de la Promotion économique. Par ailleurs, des mesures de politique régionale peuvent être soutenues dans le cadre de la NPR. La demande de la motion rejoint les objectifs de la NPR visant à renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des régions rurales. Pour qu'un projet soit examiné et puisse éventuellement être soutenu, il est cependant indispensable qu'un organisme local (entreprise, commune, région ou autre institution) en lance l'initiative. Le canton ne peut pas mettre sur pied lui-même des projets NPR. La transition numérique fait partie des priorités définies dans le programme de mise en œuvre de la NPR élaboré par le canton de Berne pour la période 2020-2023. Plusieurs projets NPR ont été subventionnés depuis. Cette évolution montre que le mandat d'examen a été judicieusement mis en œuvre.
155-2018 M	Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV) Etendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie	28.11.2018 Adoption	31.12.2020	La demande formulée dans la motion a été mise en œuvre avec l'adaptation de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI), qui a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2020. Un référendum contre l'ouverture des magasins deux dimanches supplémentaires également décidée par le GC, et donc contre l'ensemble du projet, a été demandé. La votation aura lieu le 7 mars 2021.
231-2018 M	Michel (Schattenhalb, UDC) Le canton saisit l'opportunité du retentissement mondial d'une course automobile en ville de Berne	31.12.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'organisation de manifestations sportives dans la ville ou le canton de Berne relève de la responsabilité de la ville ou de la destination concernée. Le canton peut soutenir des manifestations sportives sur demande conformément à la LDT. Suite à la faillite de l'organisateur du Grand Prix de formule E et à divers désaccords (opposition des riverains, réflexions concernant le climat), il est peu probable qu'une nouvelle édition ait lieu dans les années à venir.
057-2019 M	Haas (Bern, PLR) Un peu plus de prévenance envers la clientèle	05.12.2019 Adoption	31.12.2021	La demande formulée dans la motion a été mise en œuvre avec l'adaptation de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI), qui a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2020. Un référendum contre cette modification a été demandé. La votation aura lieu le 7 mars 2021.
170-2017 M	Berger (Aeschi, UDC) Réguler la population de lynx dans le canton de Berne	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les principaux partenaires (agriculteurs, organisations de protection, propriétaires forestiers et chasseurs) ont dialogué entre eux et avec les autorités cantonales et fédérales lors de tables rondes organisées en 2019 et 2020. Il en est ressorti que les conditions requises pour une régulation n'étaient pas réunies dans le cadre législatif actuellement en vigueur.
206-2019 M	Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) Traité de libre-échange avec le MERCOSUR : Berne doit s'engager.	09.06.2020 Adoption	31.12.2022	La DEEE a demandé par courrier au chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de s'assurer que l'accord puisse être soumis au référendum facultatif et de veiller à ce qu'il respecte l'article 104a, lettre d de la Constitution fédérale. Dans sa réponse, le chef du DEFR a confirmé qu'il allait proposer au Conseil fédéral de recommander au Parlement de soumettre l'accord au référendum facultatif. Il a par ailleurs expliqué que, comme tous les accords récents de libre-échange, le traité avec le Mercosur contient un chapitre détaillé, contraignant du point de vue du droit international, sur le commerce et le développement durable, garantissant ainsi la conformité à l'article 104a, lettre d de la Constitution fédérale. Il a en outre renvoyé à l'étude d'impact sur l'environnement de juin 2020 mandatée par le SECO, qui conclut que l'accord ne devrait avoir que de faibles répercussions sur l'environnement.

214-2019 M	Schilt (Utzigen, UDC) Non à l'abattage des douglas verts autour du mémorial de Kasthofer à Ostermundigen.	09.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande formulée dans le postulat a été examinée. Avant toute intervention, il convient d'inviter les personnes intéressées à participer aux décisions et au financement. Le reste du peuplement doit pouvoir continuer à être exploité normalement.
228-2019 M	Bösiger (Niederbipp, UDC) Renforcer le Plan d'action Produits phytosanitaires dans le domaine privé	09.06.2020 Vote point par point Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 1 : rejet du classement Chiffre 2 : adoption Chiffre 2 : rejet du classement Chiffre 3 : adoption Chiffre 3 : rejet du classement	31.12.2022	La DEEE a demandé par courrier au chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ajouter au Plan d'action Produits phytosanitaires des objectifs et des mesures concernant l'utilisation de produits phytosanitaires à des fins non professionnelles. Dans sa réponse, le chef du DEFR a confirmé que l'utilisation de produits phytosanitaires dans le domaine privé pouvait elle aussi représenter un danger pour l'environnement. Il a renvoyé aux mesures en la matière qui ont été inscrites dans le Plan d'action et qui sont déjà mises en œuvre ou sont en cours d'élaboration (durcissement des conditions d'autorisation ; liste des produits phytosanitaires autorisés dans le domaine privé ; modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161) et renforcement, prévu d'ici à la fin 2022, des exigences que les produits doivent remplir pour pouvoir être utilisés dans le domaine privé). Le Conseil fédéral prévoit d'examiner l'avancée de la mise en œuvre du Plan d'action en 2023. Il envisage de prendre des mesures supplémentaires à l'issue de l'évaluation si nécessaire.
033-2020 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) Poursuivre le plan de protection des forêts riches en conifères avec des contributions inchangées	09.06.2020 adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande visant à augmenter les contributions a été examinée et rejetée. En 2020, le nombre d'arbres infestés par les bostryches dans le Mittelland a diminué de 40 pour cent par rapport à 2019. Les requêtes des propriétaires forestiers bernois sont examinées dans le cadre d'échanges réguliers.
210-2016 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Electricité solaire : BKW doit assumer ses responsabilités !	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. Si le conseil d'administration était favorable à la motion, celle-ci pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité, car une telle décision est contraire au but lucratif de la société. Il convient également de noter que la situation a fortement changé. En sa qualité d'exploitant de réseau de distribution régional, BKW, conformément à la loi et à l'ordonnance sur l'énergie, reprend l'énergie électrique injectée et la rétribue selon les prix du marché. La reprise des garanties d'origine est rétribuée séparément. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'entreprise paie au total 8 centimes par kWh pour l'énergie électrique et les garanties d'origine. La demande formulée est ainsi satisfaite.
218-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Annuler la baisse du taux de rétribution de l'électricité solaire	08.06.2017 Adoption	31.12.2019	Il s'agit d'une motion ayant valeur de directive. Disposant d'une seule voix au conseil d'administration de BKW, le canton n'a qu'un pouvoir de décision limité. Comme tous les autres actionnaires, il ne peut intervenir dans les décisions opérationnelles de l'entreprise (p. ex. en matière de politique tarifaire), qui relèvent de la compétence de la direction. Si le conseil d'administration était favorable à la motion, celle-ci pourrait être attaquée par voie de droit et entraîner des actions en responsabilité, car une telle décision est contraire au but lucratif de la société. Il convient également de noter que la situation a fortement changé. En sa qualité d'exploitant de réseau de distribution régional, BKW, conformément à la loi et à l'ordonnance sur l'énergie, reprend l'énergie électrique injectée et la rétribue selon les prix du marché. La reprise des garanties d'origine est rétribuée séparément. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'entreprise paie au total 8 centimes par kWh pour l'énergie électrique et les garanties d'origine. La demande formulée est ainsi satisfaite.
225-2018 M	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Stop aux arnaques des fournisseurs d'électricité !	13.06.2019 Adoption	31.12.2021	Outre la révision de la loi sur l'énergie (LEne), il est également prévu de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Le Conseil fédéral a déjà communiqué le 3 avril 2020 les principaux éléments de la révision de la LApEI et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) élaborera un projet concret d'ici début 2021. La révision de la LApEI vise notamment à intégrer encore davantage les énergies renouvelables indigènes dans le marché de l'électricité et à renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique. De plus, elle prévoit des améliorations dans la régulation du réseau afin de renforcer l'efficacité et le principe de causalité, et d'empêcher les abus dans la mise en pratique de la comptabilité de réseau, qui se font au détriment des consommateurs d'électricité. Le Conseil-exécutif rejoint la position du comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et soutient sur le principe les modifications prévues de la LEne. La demande formulée est ainsi satisfaite.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)				
249-2014 M	Mühlheim, Berne (pvl) Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins	09.06.2015 Adoption	31.12.2016	La demande de la motionnaire a été prise en considération dans une modification indirecte de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) lors de la révision de la loi sur la santé publique (LSP), qui était en procédure de consultation pendant le second semestre 2020. Il a été proposé que tous les hôpitaux répertoriés soient obligés de participer à la formation postgrade des médecins. Les établissements répertoriés qui ne respectent pas cette prescription se verront contraints de verser une compensation financière. La demande de la motionnaire est ainsi mise en œuvre.
262-2014 P	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Introduction du système de prévoyance-temps	09.06.2015 Adoption	31.12.2019	Lors de la session d'automne 2020, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur les modèles de prévoyance-temps (ACE 267/2020).
158-2015 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Aide sociale : harmoniser la mise en œuvre dans le canton	26.01.2016 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2a : adoption et classement Point 2b : rejet Points 2c, 2d, 2e : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Points 4a, 4b, 4c, 4d : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'examen des points 1, 2c, 2d et 2e est terminé. Le système de bonus-malus ne s'appliquera plus à l'avenir et devrait être remplacé par un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale. Un projet ad hoc a été lancé. Pour ce qui est des points 3, 4a, 4b, 4c et 4d, un projet pilote d'organe de révision de l'aide sociale a été lancé. Le rapport final relatif à la phase pilote met en évidence le potentiel d'optimisation pour ce qui est de la rentabilité et de l'efficacité des services sociaux, de l'harmonisation de la surveillance et du développement de normes de contrôle uniformes. La prochaine étape consistera à examiner la création de cet organe en collaboration avec les acteurs concernés.
205-2015 M	Fuchs (Berne, UDC) Faire connaître l'accouchement confidentiel	17.03.2016 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : retrait Point 3 : adoption	31.12.2018	La motion 205-2015 est mise en œuvre dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) dont la première et unique lecture aura lieu lors de la session d'hiver 2020.
284-2015 M	Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC) Redéfinir la répartition régionale des places d'EMS	07.06.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le rapport relatif à la répartition régionale des places d'EMS a été approuvé par le Conseil-exécutif le 21 octobre 2020 (ACE 1155/2020) et sera porté à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de printemps 2021.
026-2016 M	Lüthi (Berthoud, PS) Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources	13.09.2016 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion adoptée sous forme de postulat a été porté à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'automne 2020.
056-2016 M	Müller (Orvin, UDC) Intégration économique : rendre l'apprentissage de la langue obligatoire	30.11.2016 Adoption	31.12.2020	La DSSI examine les possibilités de mise en œuvre de la motion dans le cadre d'une adaptation de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) et de l'ordonnance sur l'intégration de la population étrangère (OInt). Pour cette dernière, cela ne sera toutefois possible qu'en 2021 au plus tôt. La révision partielle de la loi sur l'aide sociale (LASoc), rejetée par le corps électoral le 19 mai 2019, aurait notamment incité les bénéficiaires de manière tangible à apprendre une langue officielle. D'autres approches sont à l'étude. De nouvelles bases légales fédérales existent depuis 2019. La loi fédérale révisée sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que l'ordonnance y afférente (ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative, OASA) mettent résolument l'accent sur les attestations de connaissances linguistiques : les personnes immigrées allophones doivent attester de compétences dans une langue nationale en vue de leur naturalisation, de l'octroi et de la prolongation de leur permis de séjour ou d'établissement ainsi que du regroupement familial.

117-2016 M	Bachmann (Nidau, PS) Entrée en EMS : versement d'une avance de frais	25.01.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Il ressort des clarifications que de nombreuses institutions et EMS ne tiennent pas nécessairement à recevoir d'avance de frais dans les cas de rigueur. Ces dépôts servent surtout à couvrir les arriérés qui surviennent lorsqu'une demande de prestations complémentaires (PC) a été déposée tardivement ou lorsqu'un-e bénéficiaire décède après son entrée en institution mais avant l'édiction de la décision PC. Les prestations sont donc versées aux héritiers et héritières et ne peuvent être utilisées pour payer les éventuelles créances qu'une fois la procédure de succession réglée. La révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) prévoit que ces prestations pourront être perçues directement par les institutions et les EMS à compter de 2021. Cela permettra d'éviter au moins pendant le séjour qu'elles soient utilisées à d'autres fins que pour payer les frais de séjour, ce à quoi elles sont destinées. La DSSI étudie actuellement dans quelle mesure l'introduction d'un service de coordination médico-social pourrait simplifier les processus, afin de tirer parti du potentiel d'optimisation lors de l'entrée en institution ou en EMS. En outre, il est déjà possible de couvrir la part de la créance correspondant aux frais de logement par une assurance de cautionnement. Les institutions et EMS pourront désormais réduire les risques de pertes en édictant des règles adaptées. La DSSI part du principe qu'ils seront de plus en plus nombreux à pouvoir renoncer à ces dépôts. Il n'est donc pas opportun d'adapter les bases juridiques. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif a déjà rejeté la création d'un fonds cantonal.
164-2016 P	Bernasconi (Malleray, PS) Prise en charge des adolescents et jeunes adultes âgés de 15 à 25 ans dans le Jura bernois et à Bienne francophone	28.03.2017 Adoption	31.12.2021	Ces dernières années, la DSSI a procédé à une analyse de la demande en termes de structures pour les enfants, les adolescent-e-s et les jeunes adultes présentant des besoins particuliers dans le Jura bernois. Depuis, plusieurs offres ont pu être instaurées ou élargies, en collaboration avec différents acteurs : En octobre 2020, PerspectivePlus à Bienne a créé des places d'urgence et d'intervention de crise pour les adolescent-e-s entre 12 et 18 ans. Pour les 6-15 ans, des places devraient être disponibles à compter du printemps 2021 au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary. Depuis décembre 2019, la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA), l'association des directions d'institutions et ateliers socio-éducatifs francophones bernoises (adiase) et des représentants de la DIJ, de l'INC et de la DSSI travaillent ensemble à la création d'une nouvelle structure francophone destinée aux adolescents et aux jeunes adultes. Il s'agirait d'une structure résidentielle qui pourrait accueillir entre 12 et 15 personnes âgées de 10 à 18 ans, qui aurait sa propre école et proposerait un accueil de jour et une préparation à l'apprentissage. Elle devrait également accueillir des jeunes placés sur décision pénale ou civile. A noter que la Maison du Midi à Bienne est destinée aux 15-25 ans.
174-2016 M	Linder (Berne, Les Verts) Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire : soutenir les organisations de bénévoles	27.03.2017 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Il ressort des premiers résultats du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE), en cours depuis mars 2019, que les personnes dont la procédure est en cours sont beaucoup moins nombreuses que par le passé à être attribuées aux cantons. De par le mandat qui leur est confié et la stratégie en matière d'apprentissage linguistique, les partenaires régionaux doivent s'aider de bénévoles pour enseigner la langue à l'ensemble de ce groupe cible, que les requérant-e-s d'asile qui le composent soient d'âge scolaire ou non. Une fois la décision d'asile communiquée, le soutien linguistique des personnes ayant obtenu le droit de séjour (personnes réfugiées, personnes admises à titre provisoire) est généralement assuré par des professionnel-le-s. A noter cependant qu'en vertu de la liberté entrepreneuriale, les partenaires régionaux restent libres de travailler également avec des bénévoles pendant cette phase. La responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de versement des prestations d'aide sociale et d'intégration incombe depuis mi-2020 aux partenaires régionaux mandatés par la DSSI.
197-2016 P	Messerli (Nidau, PEV) Développer le don d'organe dans le canton de Berne	12.09.2017 Adoption	31.12.2020	Cette problématique est reconnue et traitée à l'échelon national ; le postulat peut donc être classé. Le 14 juin 2019, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un contre-projet à l'initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes ». S'il soutient le consentement présumé sur le principe, le Conseil fédéral souhaite que les droits des proches soient garantis.

235-2016 P	Dunning (Biel/Bienne, PS) Améliorer l'apprentissage d'une ou des langues officielles par les étrangères et les étrangers	12.09.2017 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement Point 4 : rejet	31.12.2020	Les demandes énoncées dans le postulat seront prises en compte dans le cadre de l'adaptation de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) et de l'ordonnance sur l'intégration de la population étrangère (OInt), ce qui ne sera toutefois possible qu'en 2021 au plus tôt. Les attestations de compétence linguistique ont récemment gagné considérablement en importance suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), qui conditionne l'octroi de certains titres de séjour à des compétences linguistiques avérées. Il en va de même dans le domaine de l'asile, puisque l'acquisition de ces compétences figure parmi les objectifs clairement mesurables prévus tant par l'Agenda Intégration Suisse (AIS) que par le cahier des charges auquel les partenaires régionaux doivent se conformer. Les ressources destinées à l'encouragement subventionné de l'apprentissage de la langue sont plus élevées dans le Programme d'intégration cantonal (PIC) 2 que dans le PIC 1.
022-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Intégration des requérants d'asile titulaires d'un permis B	06.12.2017 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Cette motion est mise en œuvre dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne (NA-BE). Dans l'intervalle, la situation a quelque peu évolué, notamment avec l'adoption de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Entretemps, la Confédération a triplé les forfaits d'intégration, qui s'élèvent depuis mai 2019 à 18 000 francs, et a défini des directives claires à l'intention des cantons quant à la manière d'utiliser ces moyens. Des mesures d'intégration sociale sont par exemple prévues. Par ailleurs, l'insertion professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des personnes réfugiées est devenu nettement plus difficile depuis fin 2017, car les autorités sont davantage tenues de garantir le respect des conditions de travail usuelles du lieu et de la branche, qui figurent généralement dans les conventions collectives de travail. Des ébauches de solution sont en cours d'élaboration. La responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de versement des prestations d'aide sociale et d'intégration incombe depuis mi-2020 aux partenaires régionaux mandatés par la DSSI. La mise en œuvre concrète s'inspire du modèle grison et s'inscrit dans les stratégies des partenaires régionaux retenus.
199-2017 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Héberger les RMNA en priorité dans des familles d'accueil	27.03.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Depuis le second semestre 2020, les personnes mineures non accompagnées (MNA) relevant du domaine de l'asile sont placées sous la compétence de la DSSI et non plus de la DSE. C'est le centre Bäregg GmbH qui a été désigné en novembre 2019 au terme d'un appel d'offres public pour assurer, à compter de juin 2020, la responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de prise en charge et d'intégration des MNA dans le canton de Berne. La stratégie du prestataire retenu met en œuvre les demandes du motionnaire.
064-2018 P	Blum (Melchnau, PS) Transfert de l'éducation précoce spécialisée et du développement de la petite enfance à la Direction de l'instruction publique	22.11.2018 Adoption	31.12.2020	En adoptant le postulat 064-2018, le Conseil-exécutif a été chargé d'examiner si les mesures dans le domaine du développement de la petite enfance, qui relèvent actuellement de la DSSI, devaient passer sous la compétence de l'INC et de la DIJ. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO), des délibérations ont eu lieu avec l'INC au sujet des compétences en matière de mesures pédo-thérapeutiques (logopédie, psychomotricité et éducation précoce spécialisée) pour les enfants d'âge préscolaire. Cette question a été éclaircie dans le cadre des travaux relatifs à l'élaboration de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes (LPEP) menés avec la DIJ. Il a été constaté qu'un transfert de compétence de la DSSI à la DIJ et à l'INC n'apparaissait pas judicieux. Les mesures de développement de la petite enfance ne font pas partie du catalogue de prestations de la LPEP. Ces prestations doivent faire l'objet d'une indication d'un service social ou de l'autorité compétente de l'INC ou être ordonnées par une instance de protection de l'enfance. La LEO règle quant à elle la scolarité obligatoire. Il n'est donc pas pertinent d'y inscrire les mesures pédo-thérapeutiques pour les enfants d'âge préscolaire.
088-2018 M	Gabi Schönenberger (PS) Le canton de Berne doit systématiquement demander les subventions de la Confédération pour concilier travail et famille	06.09.2018 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption et classement	31.12.2020	La demande de subvention a été transmise dans le délai requis à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) avant la pause estivale 2020.

181-2018 M	PS-JS-PSA (Stucki, Berne) Prière de ne pas vendre l'Hôpital du Jura bernois	28.11.18 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat et classement	31.12.2020	Un groupe de travail intercantonal a été mis sur pied afin d'étudier les solutions pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier (HDM). Le rapport final a depuis lors été rendu. Il en ressort que les lits en psychiatrie devraient être transférés de Bellelay à Moutier et que les soins aigus somatiques devraient être maintenus. La solution d'un organisme responsable commun au canton de Berne et à celui du Jura n'a toutefois pas été évoquée. En 2020, le canton de Berne a vendu au groupe Swiss Medical Network une partie de ses actions de l'Hôpital du Jura bernois SA.
203-2019 M	Roulet Romy (Malleray, PS) Une campagne de sensibilisation et d'information : 30 octobre, la journée des proches aidants	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	La campagne de sensibilisation et d'information « 30 octobre, la journée des proches aidants » a été menée cette année comme demandé par la motionnaire. Il existe par conséquent un programme pour l'organisation annuelle de cette journée. En raison des restrictions liées au coronavirus, l'événement officiel n'a toutefois pas pu avoir lieu en présentiel. Un site internet avec des liens vers les différentes offres a été mis sur pied (https://proches-aidants-berne.ch/fr).
216-2019 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Ne pas précipiter la restructuration de l'HDM avant de connaître le sort définitif de Moutier	04.12.2019 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2019	Le canton de Berne a investi d'importants moyens dans l'autonomisation de ses anciennes institutions psychiatriques. Des parts du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois SA, qui avait fusionné en 2018 avec l'ancien Réseau santé mentale SA, ont été vendues en 2020 au groupe privé Swiss Medical Network (SMN). Il a été procédé à une évaluation avant la vente.
273-2019 M	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Plus de lumière dans le brouillard de la psychiatrie interjurassienne	04.03.2020 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption Point 3 : rejet	31.12.2022	Un groupe de travail intercantonal a été mis sur pied afin d'étudier les solutions pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier (HDM). Le rapport final a depuis lors été rendu. Il en ressort que les lits en psychiatrie devraient être transférés de Bellelay à Moutier et que les soins aigus somatiques devraient être maintenus. La solution d'un organisme responsable commun au canton de Berne et à celui du Jura n'a toutefois pas été évoquée. En 2020, le canton de Berne a vendu au groupe Swiss Medical Network une partie de ses actions de l'Hôpital du Jura bernois SA.
012-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Mieux protéger les nourrissons abandonnés	02.09.2020 Point 1 : rejet Point 2 : adoption	31.12.2022	Avec la révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) et plus particulièrement l'introduction du nouvel article 55a, la DSSI est en train de définir le cadre juridique qui doit permettre d'accoucher de manière confidentielle dans les hôpitaux et maisons de naissance répertoriés du canton. La naissance confidentielle s'entend comme une solution de rechange aux boîtes à bébé. La première et unique lecture de la LSH révisée est prévue lors de la session d'hiver 2020.
114-2020 M	Speiser-Niess Anne (Zweisimmen, UDC) Des tests de dépistage systématiques devront être effectués en cas de deuxième vague du coronavirus	03.09.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Comme l'a expliqué le Conseil-exécutif dans sa réponse, la Confédération et les cantons adaptent régulièrement leur stratégie de dépistage selon l'évolution de la pandémie. Les travaux sont en cours. Aucune mesure supplémentaire n'est requise pour l'instant.
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)				
187-2017 M	Hebeisen-Christen, Münchenbuchsee (UDC) Formation professionnelle : augmenter l'efficacité au lieu de réduire les prestations	21.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption	31.12.2020	La collaboration entre les groupes d'experts s'est intensifiée, des plateformes communes ont été mises en place et de nouvelles formes de collaboration sont régulièrement testées.
001-2018 P	Krähenbühl, Unterlangenegg (UDC) Les hautes écoles spécialisées doivent renouer des liens avec la pratique et l'économie !	20.03.2018 Adoption	31.12.2020	La mise en œuvre de l'exigence formulée par le postulat sur le renouvellement des liens avec la pratique est une tâche permanente de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Dans le nouveau mandat de prestations confié à la BFH par le Conseil-exécutif pour la période 2021-2024, les liens avec la pratique et l'économie sont des axes de développement, et des indicateurs ont été définis pour évaluer si l'objectif visé est rempli.

263-2018 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) La promotion du sport commence à l'école avec des enseignantes et enseignants bien formés	11.09.2019 Adoption	31.12.2021	Afin d'éviter une diminution du nombre de ses étudiants et étudiantes, la PHBern a examiné les adaptations dans les filières formant aux degrés préscolaire et primaire effectuées pour répondre à cette motion. A partir de l'année de formation 2023-2024, tous les nouveaux étudiants et étudiantes de première année à l'Institut Vorschulstufe und Primarstufe étudieront les bases de toutes les disciplines, y compris la discipline Sport et activité physique, quelle que soit l'orientation choisie. Cette mesure permettra aux futurs enseignants et enseignantes du degré primaire d'acquérir notamment des connaissances sur l'aspect de la sécurité dans la discipline Sport et activité physique, répondant ainsi à l'exigence principale de la motion.
157-2019 P	Imboden (Berne, Les Verts) Pour plus d'égalité à la Haute école spécialisée bernoise	10.03.2020 Adoption	31.12.2021	Dans le cadre du nouveau mandat de prestations confié à la BFH par le Conseil-exécutif pour la période 2021-2024, l'objectif du postulat visant une représentation équitable des sexes dans les postes de direction et d'enseignement est poursuivi et des indicateurs ont été définis pour évaluer si cet objectif est rempli.
172-2019 M	Mentha (Liebefeld, PS) Empêcher la suppression de tout ou partie du « million fédéral » destiné à des prestations particulières de la ville fédérale	27.11.2019 Adoption	31.12.2021	Dans sa prise de position adressée au Conseil fédéral sur le Message culture (ACE 987/2019 du 11 septembre 2019), le Conseil-exécutif s'est opposé au projet de supprimer l'indemnité fédérale versée à la ville de Berne pour la culture. Par conséquent, il a défendu le maintien du million fédéral par écrit et dans le cadre de différentes discussions avec les parlementaires bernois : – lors des rencontres des 13 et 25 mai 2020 avec les membres bernois de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national – lors de la rencontre du 26 août 2020 avec les membres bernois du Conseil des Etats – lors de la rencontre du 7 septembre 2020 avec les membres bernois du Conseil national La Région capitale suisse s'est également jointe aux cosignataires du canton et de la ville de Berne pour défendre le maintien du million fédéral lors des discussions menées avec les parlementaires fédéraux bernois. Toutefois, la majorité des parlementaires des Chambres fédérales ont soutenu la proposition du Conseil fédéral et ont supprimé la base légale pour l'indemnité versée à la ville de Berne pour la culture.
248-2019 M	Riesen (Moutier, PSA) Une informatique durable à l'école obligatoire. Favoriser l'utilisation de logiciels libres et Open Source et protéger la vie privée des enfants	10.06.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme du postulat Chiffre 3 : adoption	31.2.2022	Grâce à edubern, le canton soutient les communes et les écoles en leur proposant du matériel informatique et des logiciels sûrs. La solution cantonale edulog est mise à la disposition des écoles de la partie francophone du canton.
119-2020 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) COVID-19 : Des places d'apprentissages assurées plutôt que des jeunes au chômage	08.09.2020 Vote point par point : Chiffre 6 : adoption sous forme du postulat	31.12.2022	Plusieurs projets ont été soumis dans le cadre du nouveau programme fédéral de promotion « Places d'apprentissage Covid-19 ». Une réponse positive a déjà été donnée pour un projet.

Justice (JUS)

3 Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (**P1** : demande de prolongation d'un an / **P2** : demande de prolongation de deux ans).

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition
Chancellerie d'Etat (CHA)					
035-2018 M	Egger (Frutigen, pvl) du 15.03.2018 Plafonner les rentes de retraite des membres du gouvernement	19.11.2018 Vote point par point Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 3-7 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le Conseil-exécutif a lancé le 18 décembre 2020 une consultation sur la révision de la loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement, afin de mettre en œuvre la motion. Celle-ci demande que les membres du gouvernement qui ont démissionné ou qui n'ont pas été réélu-e-s perçoivent désormais un versement de leur traitement pour une durée déterminée en lieu et place d'une rente de retraite. Le Grand Conseil se penchera sur ce projet en 2021.	P1
135-2017 M	Dunning (Biel/Bienne, PS) du 07.06.2017 Bilinguisme : pour un accès égalitaire aux prestations cantonales	19.03.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : retrait Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	L'examen des contrats de prestations du canton sous l'angle des langues officielles (offres de prestations dans les deux langues) fait partie des tâches attribuées à la Chancellerie d'Etat en collaboration avec la Direction des finances dans le cadre du projet de renforcement du bilinguisme cantonal. La mise en œuvre du projet est prévue entre 2019 et 2022. Le délai de traitement du postulat doit être prolongé.	P2
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)					
192-2017 P	Hamdaoui (PS, Biel/Bienne) Pour la création d'une charte religieuse	21.03.2018 Adoption	31.12.2020	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues. Il est en particulier prévu de mettre en place un suivi du paysage confessionnel ainsi que d'établir et d'entretenir des relations avec les communautés religieuses organisées selon le droit des associations. Les travaux à ce sujet ont démarré à l'été 2020, après le changement d'employeur des ecclésiastiques, employés des Eglises nationales depuis le 1 ^{er} janvier 2020, et après la prise de fonction du nouveau délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER).	P2
266-2017 M	Stähli (PBD, Gsel) Services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérants d'asile pour des membres de religions non reconnues	03.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La motion a été examinée en novembre 2018 par le Conseil-exécutif lorsqu'il a défini sa politique à l'égard des communautés religieuses non reconnues. Il est en particulier prévu de mettre en place un suivi du paysage confessionnel ainsi que d'établir et d'entretenir des relations avec les communautés religieuses organisées selon le droit des associations. Les travaux à ce sujet ont démarré à l'été 2020, après le changement d'employeur des ecclésiastiques, employés des Eglises nationales depuis le 1 ^{er} janvier 2020, et après la prise de fonction du nouveau délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER).	P2
132-2017 M	Saxer (Gümligen, PLR) Traitement rapide des actions dilatoires	06.06.2017 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. A l'heure actuelle, les résultats de la procédure de corapport sont en train d'être dépouillés. La procédure de consultation est prévue pour le premier trimestre 2021.	P2
Direction des travaux public et des transports (DTT)					
266-2014 M	PBD (Leuenberger, Trubschachen) Concentration décentralisée de l'administration cantonale	09.06.2015 Adoption	31.12.2017	L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville a été étudiée, mais n'a pas été jugée prioritaire vu les nombreux défis budgétaires du canton. L'OIC procède par étapes au retrait successif de certains services administratifs de la vieille ville de Berne et à la vente d'immeubles vacants au centre-ville. Considérant que les demandes de la motion représentent une tâche permanente, il les met en œuvre dans le cadre de regroupements de sites et de nouveaux besoins en locaux. Il faut donc encore du temps pour satisfaire entièrement aux demandes de la motion.	P2

136-2016 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne	23.11.2016 Points 1 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait	31.12.2018	Les demandes formulées ont été examinées dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Leuenberger (M 266-2014). L'idée d'un centre administratif cantonal à l'extérieur de la ville n'a pas été jugée prioritaire vu les nombreux défis budgétaires du canton. Il s'agit maintenant d'examiner si un centre administratif reste judicieux pour le canton de Berne et dans quel cadre, en tenant compte d'autres facteurs tels que la réforme des Directions, l'implantation imposée par la destination d'unités administratives très fréquentées par le public ainsi que la voie de service et les déplacements du personnel. L'OIC poursuit son analyse et présentera probablement ses conclusions en 2022.	P2
005-2018 M	Stampfli (Berne, PS) Exploiter la gare de RER Europaplatz pour mieux desservir l'Hôpital de l'île	05.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le canton examine la question de la desserte à moyen et long terme de l'Hôpital de l'île et du raccordement du site à la gare d'Europaplatz dans le cadre de l'étude d'opportunité. Les travaux ont commencé fin 2018. Les résultats seront disponibles début 2021.	P1
039-2018 P	Klopfenstein (Corgémont, UDC) Conserver les témoins de l'histoire prévôtoise	05.09.2018 Adoption	31.12.2020	Le postulat charge le Conseil-exécutif de rédiger un rapport sur le maintien du tribunal régional et de l'ancienne préfecture dans le patrimoine du canton de Berne en cas de changement d'appartenance cantonale de Moutier. La préfète du Jura bernois et le tribunal administratif bernois ont invalidé le vote sur le changement d'appartenance cantonale de Moutier. Le Conseil municipal de Moutier a décidé de ne pas faire usage de son droit de recours devant le Tribunal fédéral. La votation sur le changement d'appartenance cantonale devrait être répétée le 28 mars 2021. La question soulevée ne pourra donc faire l'objet d'un rapport final avant cette date.	P1
097-2018 M	Wenger (Spiez, PEV) Pédaler en sécurité entre Interlaken et Leissigen	20.11.2018 Adoption	31.12.2020	L'étude de faisabilité, achevée en 2020, a montré que la meilleure solution est la « variante lac ». Faute de ressources suffisantes, les travaux d'étude commenceront pendant la prochaine législature.	P2
Direction de la sécurité (DSE)					
027-2017 M	pvl (Rudin, Lyss) Ouvrir le marché des taxis à la concurrence	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La demande sera examinée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Les travaux ont commencé en 2020 et se termineront vraisemblablement en 2021.	P1
183-2017 M	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Surveiller plus strictement les imams et les renvoyer en cas d'abus	27.03.2018 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La question est vaste et concerne plusieurs Directions ainsi que la Confédération (Secrétariat d'Etat aux migrations, point 3). L'examen des requêtes devrait aboutir en 2021.	P1
281-2017 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Pour une meilleure circulation de l'information sur les délits, les ordonnances pénales et les jugements	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La situation sera examinée à la lumière des premières expériences réalisées par la Police cantonale avec l'accès au VOSTRA et dans le cadre des projets informatiques cantonaux et intercantonaux en cours.	P1
042-2018 M	Benoit (Corgémont, UDC) Relocaliser des emplois pénitentiaires dans le Jura bernois	10.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Afin de remplacer la Prison régionale de Bienne, qui est en très mauvais état, le plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire prévoit la construction, dans la région Jura bernois – Seeland, d'un nouveau bâtiment comptant 100 places pour la détention provisoire et pour des motifs de sûreté. Par ailleurs, 150 places y seront créées pour l'exécution de peines en milieu fermé. Au total, l'infrastructure comptera donc 250 places. Aucun site n'a encore été défini en vue de la réalisation de ce projet.	P2
134-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Faire basculer le parc automobile cantonal vers une motorisation alternative	21.11.2018 Vote point par point Point 2 : adoption	31.12.2020	La place des véhicules à motorisation alternative dans l'administration cantonale sera encore renforcée lors du prochain appel d'offres pour la flotte cantonale, qui est prévu en 2021 au plus tôt.	P1

Direction des finances (FIN)				
165-2015 M	PEV (Kipfer, Münsingen) du 02.06.2015 Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif	19.01.2016 Adoption	31.12.2021	La motion a été déposée en 2015, à la suite de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014). P1 Depuis lors, le Conseil-exécutif a lancé ou déjà réalisé de nombreux projets cantonaux répondant aux exigences centrales de cette motion. Citons dans ce contexte, par exemple, les projets « IT@BE », « PGI » et « RDir ». A cela s'ajoutent les 15 projets initiés dans le cadre du « Programme d'allègement 2018 » (PA 2018) dans les <i>champs d'activité cantonaux présentant un potentiel d'optimisation</i>. Différentes mesures du « PA 2018 » contribuent en outre aux gains d'efficacité réclamés par la motion. Le Conseil-exécutif a également décidé au printemps 2018 de mettre en œuvre la déclaration de planification du député Brönnimann, que le Grand Conseil a adoptée pendant sa session de novembre 2017 et qui demande la réduction des effectifs dans l'administration centrale. Le Conseil-exécutif tient ainsi également compte, notamment, de la demande de <i>simplification de l'appareil administratif</i> émise dans la motion 165-2015. La mise en œuvre de la déclaration de planification dont le Conseil-exécutif a donné le mandat a pour conséquence que – comme cela est exigé au plan politique – les Directions et la Chancellerie d'Etat doivent toutes se pencher sur la question des gains d'efficacité réalisables en leur sein. A l'encontre de ce que demande la motion, le Conseil-exécutif a cependant renoncé à réunir tous ces projets en un seul « projet global » qu'il aurait soumis au Grand Conseil. Il estime qu'au lieu d'apporter un bénéfice supplémentaire, cela aurait plutôt absorbé des ressources financières et en personnel pouvant être utilisées bien plus judicieusement dans les projets déjà en cours. En vertu des mesures décrites, le Conseil-exécutif a proposé durant la session de mars 2019 de classer la présente motion. Mais le Grand Conseil a rejeté cette proposition. L'auteur de la motion a fait valoir en particulier que l'allègement des processus était encore insuffisant. De plus, il est ressorti d'une seconde intervention que des mesures avaient certes été engagées pour permettre des gains d'efficacité, mais que du fait de l'avancement du projet, elles ne s'étaient pas encore traduites par des allègements financiers. Dans ces conditions et vu les résultats du sondage du personnel de 2019, qui ont montré une appréciation négative dans le domaine des processus de travail, le Conseil-exécutif a décidé d'adopter des mesures supplémentaires. Il a donc chargé les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature d'identifier d'autres potentiels d'optimisation des processus de travail dans leur domaine de compétence. De plus, il est prévu d'évaluer l'impact des mesures adoptées dans ce domaine à la suite du sondage du personnel de 2015. A l'automne 2020, les Directions, la Chancellerie d'Etat et la Direction de la magistrature ont rendu compte à la Direction des finances des démarches effectuées et présenté des propositions pour optimiser les processus de travail. La Direction des finances devrait soumettre à la Conférence des secrétaires généraux (CSG) au premier trimestre 2021 ses recommandations sur les mesures à adopter pour la suite. Mentionnons en outre que la mise en œuvre de la réduction des effectifs se poursuit dans le cadre de la déclaration de planification Brönnimann. De plus, la réalisation des projets définis dans le « PA 2018 » concernant les <i>champs d'activités cantonaux présentant un potentiel d'optimisation</i> progresse, et le Conseil-exécutif continue d'en rendre compte au Grand Conseil dans le cadre du budget. Comme les mesures des projets du « PA 2018 » et celles faisant suite au sondage du personnel de 2019 ne sont pas achevées, le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prolonger encore d'une année le délai d'exécution de la motion.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)				
078-2017 M	Von Känel (Villeret, PLR) Supprimer le double contrôle de combustion des chauffages	28.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La procédure est en cours, des travaux préparatoires ont été effectués. L'aménagement concret dépend de la décision du GC concernant le monopole des ramoneurs (modification de la LPFSP). P1
121-2017 M	Imboden (Berne, Les Verts) Conséquences du réchauffement climatique dans le canton de Berne – plan de mesures et	19.03.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les travaux se poursuivront l'année prochaine. La révision de la législation fédérale sur le CO₂ et la réforme des Directions (transfert de l'OEE à la DEEE) ont entraîné des retards. P1

	stratégie d'adaptation : champs d'action cantonaux pour protéger la population et les espaces naturels	Point 2 : rejet Point 3 : retrait			
218-2017 M	Graf (Interlaken, PS) Des conditions équitables pour l'hôtellerie dans les régions de vacances du canton de Berne par rapport à l'hôtellerie des autres cantons de tourisme	07.06.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En raison de la crise liée au coronavirus, l'étude menée par l'Université de Berne (CRED) a pris du retard. En effet, les clarifications nécessaires et la collecte des données de base n'ont pas pu se faire comme prévu au printemps. Le rapport doit être présenté au Grand Conseil en 2021.	P1
079-2018 M	Leiser (Worb, PEV) Création d'une plateforme cantonale d'achats pour les pompiers	21.11.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les résultats des différents projets pilotes ne sont pas encore disponibles.	P1
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)					
155-2016 M	Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl) Garantir la qualité des soins résidentiels. Comment faire ?	30.11.2016 Adoption	31.12.2018	La Stratégie bernoise de gestion de la qualité des hôpitaux et des cliniques est disponible et publiée. Sa mise en œuvre a déjà commencé : évaluation des mesures de l'ANQ, dialogue orienté résultats avec les hôpitaux. L'élaboration des bases de calcul des indicateurs de qualité prend toutefois plus de temps que prévu. Un premier monitoring sera vraisemblablement réalisé en 2021 sur la base des CH-IQI pour le domaine des soins aigus.	P2
226-2017 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Les investigations menées avec la DEEE ont montré qu'il ne serait pas judicieux, pour les raisons déjà évoquées dans la réponse à l'intervention, de viser une solution cantonale (rapport coût-efficacité / comparaison intercantonale). La question fait actuellement l'objet d'une autre procédure d'étude auprès de la DSSI. Il est prévu de présenter les conclusions dans un rapport au Grand Conseil l'année prochaine.	P1
246-2017 M	PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) Avenir de la santé : renforcement des offres de traitement ambulatoire dans le domaine des soins psychiatriques	29.03.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	Le modèle de coûts normatifs en psychiatrie, introduit en 2017 et fondé sur des prestations individuelles clairement définies, doit contribuer à permettre l'achat de prestations psychiatriques ambulatoires et de clinique de jour conformes aux besoins. L'Office des hôpitaux (ODH) élabore actuellement une stratégie visant à rétribuer de manière ciblée les prestations psychiatriques ambulatoires en se fondant sur les besoins régionaux et la composition des cas. Il s'agira également de tenir compte de la place des offres dans la chaîne de traitement lors de l'achat des prestations. Le modèle des coûts normatifs continuera d'être développé jusqu'en 2022 compte tenu de la stratégie de la santé.	P2
051-2018 M	Striffeler-Mürset (Münsingen, PS) L'avenir du secteur de la santé passe par des soins ambulatoires solides	12.06.2018 Vote point par point Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat et classement Point 5 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La sécurité des soins et le rôle des infirmières et infirmiers indépendant-e-s sont analysés dans le cadre d'un projet en cours sur le financement des soins. Plusieurs modèles ont été élaborés à la suite d'ateliers stratégiques auxquels ont pris part des représentantes et représentants de l'aide et des soins ambulatoires à domicile. Ces modèles, qui ont été transmis à l'office compétent, traitent également de la manière dont la sécurité des soins est conçue dans d'autres cantons. Etant donné que la sécurité des soins et le rôle des infirmières et infirmiers indépendant-e-s feront l'objet d'une analyse approfondie, une prolongation de délai de deux ans a été demandée.	P2
061-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) Créer des structures d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins	22.11.2018 Point 1 : rejet Point 2 : adoption et classement Point 3 : rejet Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2020	La DSSI a répondu à la demande formulée au point 4 en étudiant des mesures destinées à promouvoir et à soutenir la formation du personnel des garderies. Elle est parvenue à la conclusion que dans le cadre de la stratégie visant à l'avenir à encourager l'apprentissage préscolaire de la langue, il serait judicieux d'assurer aux collaboratrices et collaborateurs des garderies un perfectionnement dans ce domaine. L'objectif est que certains d'entre elles suivent ce perfectionnement et transmettent ensuite les connaissances acquises au reste des équipes. La DSSI prévoit de prendre en charge la majeure partie des coûts liés à la	P2

		Point 5 : adoption et classement		fréquentation des cours. Des négociations au sujet du développement et de la mise en œuvre de ces formations sont en cours avec le partenaire potentiel.	
067-2018 M	Marti (Berne, PS-JS-PSA) Faire la lumière sur les essais cliniques en psychiatrie	06.12.2018 Vote point par point Points 1, 2 et 4 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2020	Plusieurs cantons (Vaud, p. ex.) ont mandaté des études sur les essais cliniques en psychiatrie ou prévoient de le faire (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons, Lucerne, Saint-Gall et Zurich). Etant donné que les résultats des principales études et évaluations doivent être pris en compte dans un rapport final, une prolongation de deux ans est demandée.	P2
102-2018 M	PEV (Beutler-Hohenberger, Gwatt) Structures d'accueil extrafamilial : égalité aussi pour les initiatives privées	06.09.2018 Adoption sous forme de postulat	31.12.2020	En adoptant la motion sous forme de postulat, le Grand Conseil a chargé le Conseil-exécutif d'examiner, dans l'optique d'une prochaine révision une fois que les bons de garde auront été introduits et que les premières expériences en auront été tirées, si d'autres formes d'accueil permettent d'atteindre les objectifs d'effet du subventionnement de l'accueil extrafamilial et présentent un rapport coût-efficacité comparable à celui des garderies et des parents de jour. Les données nécessaires et pertinentes à l'évaluation mandatée seront probablement disponibles au printemps 2022. La DSSI rédigera ensuite un rapport sur cette base.	P2
114-2018 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Effet de levier des aides financières de la Confédération à l'accueil extrafamilial : le canton de Berne doit en profiter pour consolider son avantage de site	22.11.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2020	La DSSI entend tirer les premières expériences du système de bons de garde avant de prendre des mesures destinées à mettre en œuvre les demandes de la motion portant sur la réduction des effets de seuil de l'OPIS (point 3) et l'actualisation du calcul du rapport coût-utilité des investissements dans les structures d'accueil extrafamilial (point 5). Les données nécessaires et pertinentes à l'évaluation mandatée seront probablement disponibles au printemps 2022. La DSSI rédigera ensuite un rapport sur cette base et prendra des mesures ciblées en conséquence.	P2
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)					
082-2018 M	Gerber, Hinterkappelen (Les Verts) Ouvrir les salles de sport aux associations toute l'année	22.11.2018 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption	31.12.2020	En raison du confinement mis en place au début de la pandémie de coronavirus, les clarifications avec les écoles et les villes ont pris du retard. Il est prévu de terminer les travaux au premier semestre 2021.	P1
Justice (JUS)					

4 Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Etat d'avancement du traitement
Chancellerie d'Etat (CHA)				
242-2018 M	Sancar (Berne, Les Verts) du 19.11.2018 Langage simplifié sur les sites internet et d'autres supports d'information du canton de Berne	02.09.2019 Adoption	31.12.2021	Le rapport est rédigé par un groupe de travail et la procédure de corapport est en cours. Le traitement par le Grand Conseil est prévu à la session d'été 2021.
079-2017 M	Giauque (Ittigen, PLR) du 23.03.2017 La mémoire historique des femmes suisses est en danger !	04.09.2017	31.12.2021	La Fondation Gosteli a déposé une demande de contribution au SEFRI en vertu de l'article 15, alinéa 4, lettre b LERI, à laquelle le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a donné une réponse favorable le 17 décembre 2020. Ainsi, de concert avec la Fondation Gosteli et au vu de la décision fédérale, le canton de Berne peut désormais se positionner sur la question du cofinancement.
163-2017 M	Graber (La Neuveville, UDC) du 19.06.2017 Relocalisation des institutions bernoises sises à Moutier	06.12.2017	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par les autorités de justice et devra être répétée le 28 mars 2021. Tant que les électeurs et les électrices n'auront pas décidé de l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier, celle-ci reste une commune bernoise et les institutions ne sont pas relocalisées.
193-2017 M	Benoit (Corgémont, UDC) du 04.09.2017 Pas de transfert de commune(s) au canton du Jura sans suppression des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne	06.12.2017	31.12.2021	La votation du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier a été définitivement annulée par les autorités de justice et devra être répétée le 28 mars 2021. Tant que les électeurs et les électrices n'auront pas décidé de l'avenir de l'appartenance cantonale de Moutier, celle-ci reste une commune bernoise et aucun concordat n'est négocié. La question des articles 138 et 139 de la Constitution du canton du Jura fait partie des discussions en cours au sein de la Conférence tripartite.
041-2019 M	Gullotti (Tramelan, PS) du 04.03.2019 Un lieu de mémoire pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux dans le canton de Berne	26.11.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont été lancés avec le concours d'un-e spécialiste externe.
108-2019 M	Sancar (Berne, Les Verts) du 24.03.2020 Donner une voix aux jeunes	02.03.2020 Adoption	31.12.2022	Dès le début septembre 2020, le Conseil-exécutif a lancé la procédure de consultation sur l'introduction du droit de vote à 16 ans. Le projet comprend une modification de la Constitution du canton de Berne (ConstC), de la loi sur les droits politiques (LDP), de la loi sur les communes (LCo) et de la loi sur le statut particulier (LStP).
201-2019 M	Zybach (Spiez, PS) du 02.09.2019 Honneur aux grandes politiciennes du canton de Berne	02.03.2020 Adoption	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont été initiés. Il est prévu de faire coïncider la célébration d'hommage avec le jubilé du droit de vote des femmes dans le canton de Berne en décembre 2021.
184-2019 P	CIRE (Jost, Thoune) du 15.07.2019 Les défis de l'évolution démographique dans le canton de Berne	03.06.2020 Adoption	31.12.2022	La Conférence des secrétaires généraux s'est penchée sur la mise en œuvre d'un postulat englobant différents champs politiques. Les travaux de fond ont été initiés.
231-2019 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) du 09.09.2019 Mise en évidence des répercussions climatiques dans toutes les affaires du Grand Conseil	03.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'examen approfondi a été initié.
288-2019 M	Zybach (Spiez, PS) du 25.11.2019 Hôtel du gouvernement de Berne sans obstacles	31.08.2020 Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les expertises demandées dans le postulat seront effectuées dans les prochains mois.
116-2020 M	Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) du 01.06.2020 Presse gratuite en danger !	31.08.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La motion a été adoptée sous forme de postulat à la session d'automne 2020. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'information, qui devra également servir de base légale pour l'aide cantonale indirecte aux médias, le gouvernement examine si et dans quelle mesure les médias gratuits pourront bénéficier des mesures d'encouragement.

238-2020 P	Zimmermann (Frutigen, UDC) du 09.09.2020 Encourager la formation politique des adolescent-e-s en leur fournissant un abonnement à un journal	26.11.2020 Adoption	31.12.2022	La révision de la loi sur l'information, soumise au Grand Conseil fin 2021, définira les bases légales de l'encouragement aux médias par des tarifs d'abonnements préférentiels pour les jeunes.
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)				
188-2012 M	Lüthi (Burgdorf, PS) Harmonisation du tarif de placement d'enfants	18.03.2013 Adoption sous forme de postulat	31.12.2017	La motion est examinée à l'occasion des travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et de surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier. La loi à ce sujet entrera vraisemblablement en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
173-2014 M	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Prévention des abus sexuels dans les institutions et les associations	18.03.2015 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2019	Les travaux législatifs concernant un système uniforme de pilotage, de financement et de surveillance des prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier doivent permettre de déterminer si la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité doit être déclarée contraignante ou s'il y a plutôt lieu d'imposer aux associations l'obligation de se doter de guides ou de mémentos en la matière. La loi à ce sujet entrera vraisemblablement en vigueur le 1 ^{er} janvier 2022.
239-2014 M	Mentha (Liebefeld, PS) Harmonisation des règles de suspension des délais dans la procédure administrative	17.11.2014 Adoption	31.12.2019	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. A l'heure actuelle, les résultats de la procédure de corapport sont en train d'être dépouillés. La procédure de consultation est prévue pour le premier trimestre 2021.
108-2015 M	Grädel (UDF, Huttwil/Schwarzenbach) Mieux utiliser les bâtiments inoccupés hors de la zone à bâtir	16.09.2015 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	La construction hors de la zone à bâtir, et en particulier l'utilisation de bâtiments agricoles désaffectés, est régie par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la LAT (LAT 2), dont le traitement par le parlement est actuellement en suspens. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre vis-à-vis de la Confédération pour que les exigences formulées dans la motion soient prises en compte.
313-2015 M	CIAT (Kropf, Bern) Meilleure protection contre les actions dilatoires	17.12.2017 Adoption	31.12.2020	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives. A l'heure actuelle, les résultats de la procédure de corapport sont en train d'être dépouillés. La procédure de consultation est prévue pour le premier trimestre 2021.
165-2016 M	Wenger, président de la CSéc (Spiez, PEV) Müller, vice-président de la CSéc (Bern, PLR) Simplification des formalités pour l'accueil d'enfants dans des familles	30.11.2016 Vote point par point Point 1 : rejet Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2020	La motion est mise en œuvre dans le cadre de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} janvier 2022.
074-2018 M	Graf (PS, Interlaken) Installation de parkings à des endroits stratégiques pour favoriser le covoiturage	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. La réflexion porte en premier lieu sur une augmentation du taux d'occupation des véhicules utilisés par des pendulaires dans le cadre du trafic individuel motorisé. La création de structures adéquates, sous la forme de places de stationnement en des lieux appropriés, doit promouvoir le covoiturage pour des motifs professionnels. Un plan de réalisation pour des places de stationnement adéquates, destinées aux pendulaires, est en cours d'élaboration.
237-2018 M	Haas (Bern, PLR) Retour à la pratique voulue par Grand Conseil concernant les impôts sur les mutations	13.03.2019 Adoption	31.12.2021	La motion sera mise en œuvre dans le cadre de l'actuelle révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations.

053-2019 M	Marti (Bern, PS) Mesures de lutte contre les cartels du gravier et du béton	12.06.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de motion Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. Il est important, en particulier, d'attendre la décision de la Commission de la concurrence (COMCO) au sujet de sa deuxième enquête sur les matériaux de construction et les décharges dans le canton de Berne, qui permettra de poursuivre le traitement de ce sujet de manière ciblée. Cette procédure s'intéresse avant tout aux infractions commises en relation avec les gravières et les décharges. La décision était attendue pour la fin de 2019, mais elle n'est pas encore connue.
246-2018 M	Rüegsegger (Riggisberg, UDC) Pour une information pédologique moderne	13.06.2019 Adoption point par point Point 1 : adoption sous forme de motion Point 2 : retrait Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les études de base en vue d'établir une cartographie de l'ensemble des sols du canton ont été entreprises et une étude de faisabilité (programme détaillé) a été réalisée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL). Ainsi, dès 2020, la mise en œuvre pratique pourra commencer. Le financement initial, pour les quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern. Le Conseil-exécutif soumettra en temps voulu une demande de crédit au Grand Conseil pour la suite des travaux.
217-2018 M	Leuenberger (Trubschachen, PBD) Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	La nouvelle application spécialisée Evidence sera introduite dans les préfectures avant la fin de 2020. Après la procédure d'octroi du permis de construire, il deviendra possible, ces prochaines années, de numériser petit à petit les autres procédures administratives et celles relatives aux autorisations, qui relèvent également des préfectures (hôtellerie et restauration, droit foncier rural, vente d'immeubles par des étrangers, inventaires, recours administratifs). Un projet concret et une demande de crédit devraient être présentés d'ici fin 2021.
133-2019 M	Lanz (Thun, UDC) Sécurité du droit après des procédures d'assurance qualité	12.09.2019 Adoption	31.12.2021	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé. Il s'agit en premier lieu de définir dans quels cas la Commission de protection des sites et du paysage (CPS) ne sera plus consultée lors de la procédure d'aménagement. Il est prévu de modifier l'ordonnance concernant la Commission de protection des sites et du paysage (OCPS ; RSB 426.221).
224-2016 M	Vogt (Oberdiessbach, PLR) Assouplissement raisonnable de la protection des données	21.11.2016 Adoption	31.12.2021	La motion sera mise en œuvre à l'occasion de la révision prévue de la loi sur la protection des données.
226-2016 M	Freudiger (UDC, Langenthal) Construction hors de la zone à bâtir – un potentiel inexploité	24.01.2017 Adoption	31.12.2021	La construction hors de la zone à bâtir est réglée par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700). Les dispositions relatives à la construction hors de la zone à bâtir font l'objet de la prochaine révision de la loi (LAT 2), dont le traitement par les chambres fédérales est actuellement en suspens. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre vis-à-vis de la Confédération pour que les demandes formulées dans la motion soient prises en compte.
149-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Installations de méthanisation agricole et d'énergie-bois : en avant !	12.03.2020	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de la motion ont commencé.
249-2019 M	Riesen (Moutier, PSA) Les cantons doivent avoir la possibilité de légiférer sur un congé parental	11.06.2020	31.12.2022	Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a accepté la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille »). La situation de base a ainsi été clarifiée au niveau national et les travaux de mise en œuvre de l'intervention adoptée sous forme de postulat ont commencé.
255-2019 P	Dütschler (Hünibach, PLR) Accélérer les procédures de demande de permis de construire	11.06.2020 Vote point par point Point 1 : retrait Point 2 : adoption	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de l'intervention ont commencé. Il est examiné quelles annexes aux demandes de permis de construire peuvent être omises.

258-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Des solutions plus souples lors du changement de génération	09.09.2020 Vote point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2022	Les travaux de mise en œuvre de l'intervention ont commencé. Il s'agira principalement de revoir la pratique pour assouplir les conditions de transfert d'exploitation.
042-2020 M	Hess (Nidau, PLR) Solidarité avec la population de Mitholz	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme il l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, le Conseil-exécutif fera tout son possible pour mettre en œuvre rapidement et avec peu de formalités administratives toutes les mesures d'aménagement nécessaires en faveur de la population touchée afin que les espaces de vie et de travail ayant dû être abandonnés puissent être recréés dans la commune de Kandergrund ou dans les communes voisines.
045-2020 M	Lanz (Thun, PLR) et autres Non au transport de ballast ferroviaire par la route	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	L'évaluation d'un site de remplacement pour l'installation de chargement Thoun-Scherzlingen est très avancée et sera certainement terminée début 2021. Des experts procèdent actuellement à un examen détaillé. Selon le Conseil-exécutif, il faut éviter une augmentation du trafic routier dans le secteur de Thoun.
053-2020 M	Dütschler (Hünibach, PLR) Maintenir, dans l'Oberland bernois, la possibilité de vivre et de travailler entre la zone à bâtir et le territoire à habitat dispersé	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	L'examen des territoires à habitat dispersé au niveau cantonal selon des critères uniformes sera effectué dans le cadre du prochain controlling du plan directeur, ce qui nécessitera une préparation minutieuse et une coopération avec les autorités fédérales compétentes.
061-2020 P	Stucki (Stettlen, pvl) Encourager et non empêcher les habitats de petite taille comme instrument d'urbanisation	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Il est examiné si des adaptations sont nécessaires dans la législation cantonale et, le cas échéant, si elles sont compatibles avec la législation supérieure, pour que l'utilisation de formes permanentes d'habitats de petite taille dans la zone à bâtir ainsi que l'utilisation de formes temporaires d'habitats de petite taille en vue de l'affectation provisoire de friches situées dans des zones d'habitation soient possibles.
064-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Dépôt de munition de Mitholz : sécurité juridique pour le déplacement de la population	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme il l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, le Conseil-exécutif fera son possible pour que, en raison de la situation extraordinaire à Mitholz, des solutions pragmatiques et sans formalisme soient mises en œuvre. Il défendra avec fermeté les intérêts de la population de Mitholz lors des discussions et durant tout le temps du processus d'évacuation, afin de garantir l'intégrité physique et la sécurité juridique de la population.
206-2020 M	Lanz (Thun, PLR) (urgent) Impulsions conjoncturelles sans surcoûts	03.12.2020 Adoption	31.12.2022	Comme le Conseil-exécutif l'a indiqué dans sa réponse à cette motion ayant valeur de directive, sensibiliser les services administratifs cantonaux à la demande formulée dans la motion est une tâche permanente qui, compte tenu de la diversité des domaines, des tâches et des destinataires concernés, doit être réalisée de manière appropriée par l'ensemble des chefs et cheffes de Direction et par le chancelier.
Direction des travaux public et des transports (DTT)				
071-2017 M	PS-JS-PSA (Jordi, Berne) Prise en compte des intérêts publics lors de la vente d'immeubles cantonaux	24.01.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : adoption et classement	31.12.2021	Pendant l'année sous revue, l'OIC a préalablement informé les communes lorsqu'il avait l'intention de vendre un bien immobilier au plus offrant. Au cours de cette période, il est apparu que cela n'avait entraîné aucune offre supplémentaire de la part des communes. Etant donné qu'au cours de l'année sous revue le nombre de ventes est resté inférieur à la moyenne et que les sites centraux n'étaient pas concernés, la période d'observation sera prolongée jusqu'à l'été 2021 avant une évaluation finale. Cependant, en raison des garde-fous juridiques et en particulier de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), les analyses de l'OIC n'ont jusqu'à présent pas révélé de possibilités de vendre des biens immobiliers à une valeur inférieure à celle qui pourrait être obtenue sur le marché.
188-2017 M	PBD (Riem, Iffwil) Gestion économe des surfaces nécessaires à l'administration cantonale et préservation des ressources cantonales	22.03.2018 Adoption	31.12.2022	La section Gestion des biens immobiliers de l'OIC révisé actuellement les normes cantonales en matière de surfaces de bureaux. Cette révision est destinée à remplacer l'ACE 3238 du 8 septembre 1993, à piloter la gestion des surfaces par le biais d'une analyse comparative et à prendre en compte les demandes formulées dans la motion. Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte les nouvelles normes relatives aux surfaces en mars 2021.
212-2018 M	Klauser (Berne, Les Verts) Construire aujourd'hui en pensant à demain : infrastructure de charge des véhicules électriques	06.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les demandes formulées dans le postulat seront examinées dans le cadre de la prochaine révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

236-2018 M	Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) CFF CARGO – Le transport des marchandises par rail, un service public	04.09.2018 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2021	Les travaux relatifs à la Stratégie cantonale sur le transport de marchandises et la logistique seront terminés en 2021. Des discussions entre le canton du Jura, les CFF et les Chemins de fer du Jura (CJ) ont eu lieu. La détermination des besoins en matière de fret ferroviaire dans le Jura bernois est en cours.
251-2018 M	Mentha (Liebefeld, PS) Le tunnel de Port, vite !	13.06.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution Contournement ouest de Bienne par l'A5, très controversé dans la région. Le groupe de dialogue institué par le canton et composé de partisan-ne-s et d'opposant-e-s a remis son rapport final aux autorités le 7 décembre 2020 avec des recommandations pour la suite de la procédure. Dès lors, la délégation des autorités a décidé d'appliquer ces recommandations et le canton a demandé au DETEC d'annuler le projet définitif du contournement ouest de Bienne par l'A5. Une organisation faitière du projet, nommée « Espace Biel/Bienne.Nidau », sera mise en place pour traiter les recommandations du groupe de dialogue. Il s'agira d'examiner si le tunnel de Port peut être considéré comme route nationale, puis planifié et construit dans le cadre d'une nouvelle procédure juridique d'approbation des plans pour les routes nationales.
261-2018 M	Moser (Bienne, PLR) Contournement ouest de Bienne : avancer la réalisation de la bretelle sur la rive droite du lac (tunnel de Port)	13.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le tunnel de Port fait partie du projet d'exécution Contournement ouest de Bienne par l'A5, très controversé dans la région. Le groupe de dialogue institué par le canton et composé de partisan-ne-s et d'opposant-e-s a remis son rapport final aux autorités le 7 décembre 2020 avec des recommandations pour la suite de la procédure. Dès lors, la délégation des autorités a décidé d'appliquer ces recommandations et le canton a demandé au DETEC d'annuler le projet définitif du contournement ouest de Bienne par l'A5. Une organisation faitière du projet, nommée « Espace Biel/Bienne.Nidau », sera mise en place pour traiter les recommandations du groupe de dialogue. Il s'agira d'examiner si le tunnel de Port peut être considéré comme route nationale, puis planifié et construit dans le cadre d'une nouvelle procédure juridique d'approbation des plans pour les routes nationales.
290-2018 M	Guggisberg (Kirchlindach, UDC) Pour une mise en œuvre correcte de l'ordonnance sur les déchets	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	La motion vise une modification du droit fédéral. La marge de manœuvre du canton est limitée. Dans la mesure de ses possibilités, le canton demandera à la Confédération de modifier le cadre légal dans le sens voulu par le motionnaire. Les demandes du canton ont été communiquées à l'OFEV dans le cadre de discussions.
047-2019 P	Stucki (Stettlen, pvl) Branche ouest de l'A5 : pour un dialogue sans tabou	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	Le groupe de dialogue sur la branche ouest de l'A5 institué par le canton a remis son rapport final aux autorités le 7 décembre 2020 avec des recommandations pour la suite de la procédure. Dès lors, la délégation des autorités a décidé d'appliquer ces recommandations et le canton a demandé au DETEC d'annuler le projet définitif du contournement ouest de Bienne par l'A5. Une organisation faitière du projet, nommée « Espace Biel/Bienne.Nidau », sera mise en place pour traiter les recommandations du groupe de dialogue. Il s'agira également d'examiner si l'arrêt sur le réseau peut être modifié en vue d'un nouveau tracé pour le tronçon autoroutier manquant. L'élément central de cette variante serait un tunnel au pied du Jura.
068-2019 M	Bauer (Wabern, PS) Trains de nuit – relier le canton de Berne avec les centres européens	10.09.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption Point 5 : rejet	31.12.2021	Le thème des trains de nuit a été abordé avec les CFF. Ces derniers examinent avec les chemins de fer autrichiens (ÖBB) le développement de l'offre en trains de nuit à moyen terme, notamment de ceux qui s'arrêtent à Berne (Barcelone, Rome). Une association avec d'autres villes n'est actuellement pas à l'ordre du jour, les CFF souhaitant que les liaisons importantes passent par Berne. La DTT suivra de près l'évolution de cette affaire. Pour BLS, une entrée sur le marché des trains de nuit représenterait un secteur d'activité entièrement nouveau, raison pour laquelle l'entreprise n'a pas l'intention de proposer des trains de nuit.
102-2019 M	Wyss (Wengi, UDC) Foyer d'éducation de Prêles – arrêtons les frais ! Pour de nouvelles idées au profit de la population du plateau de Diesse !	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Lors de la session de mars 2019, le Grand Conseil a décidé de ne pas établir de centre de retour pour requérant-e-s d'asile débouté-e-s dans l'ancien Foyer d'éducation de Prêles. L'affectation du site pour une utilisation cantonale est une option qui reste d'actualité. En 2020, les bâtiments d'habitation ont été réservés par les services cantonaux comme stations de quarantaine. Le canton a en outre déposé auprès de la commune de Plateau de Diesse une demande afin de compléter les affectations dans le cadre de la révision de l'aménagement local. L'objectif est de créer les conditions juridiques permettant de nouvelles affectations par le canton ou par des tiers.

127-2019 M	DEPU (Gullotti, Tramelan) Trouver des solutions pour l'avenir de Bellelay, un site d'importance nationale	04.09.2019 Adoption	31.12.2021	On a appris à l'été 2020 que l'hôpital psychiatrique quittera définitivement le site de l'abbaye de Bellelay. Des discussions auraient dû être menées au printemps 2020 avec toutes les parties concernées, mais elles ont été reportées en raison de la pandémie de Covid-19. L'OIC prépare actuellement une première rencontre, dans le respect des recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène, pour trouver une solution commune durable et orientée avenir.
129-2019 P	Reinhard (Thoune, PLR) Remplacement d'installations de chauffage : procédure d'annonce plutôt que permis de construire	27.11.2019 Adoption	31.12.2021	L'objet du postulat sera examiné lors de la prochaine révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0).
136-2019 M	Hofer (Berne, UDC) Utilisation provisoire de bâtiments cantonaux : pas pour les hors-la-loi	27.11.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Point 1 : les locaux temporairement inoccupés doivent, dans la mesure du possible et lorsque cela est pertinent, être disponibles pour une utilisation provisoire réglementée. Les demandes de locataires potentiels jugées négatives ne seront pas prises en compte. Point 2 : les parties contractantes potentielles seront examinées dans le cadre des dispositions légales et des pratiques habituelles en tenant compte des expériences faites par le canton avec les personnes intéressées. Point 3 : des éclaircissements sont en cours.
144-2019 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac	27.11.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : rejet	31.12.2021	Le canton a procédé en 2020 à des mesures de trafic afin d'approfondir et d'étendre le contrôle de l'efficacité du contournement de Thoune par le nord. Les résultats seront analysés et discutés dans le cadre d'un forum avec les communes avoisinantes, des organisations des secteurs du transport, de l'économie et du tourisme, des partis politiques et d'autres milieux intéressés. La nécessité d'agir, les objectifs et les mesures envisageables devront être formulés à l'issue de ce forum. Le processus devrait être terminé en 2021.
156-2019 M	Moser (Bienne, PLR) Pour une liaison Thoune-Bienne sans arrêt en gare de Berne	27.11.2019 Adoption	31.12.2021	L'objet de la motion a été examiné. Il s'avère que la proposition serait envisageable au cours des prochaines années. Les coûts sont toutefois considérables. Le Conseil-exécutif rejette l'intégration de la ligne tangentielle Bienne-Thoune, l'offre occasionnant des coûts fixes trop importants. De plus, cette ligne ne sera que partiellement utilisable à partir de 2025 et définitivement abandonnée dès 2030 avec la nouvelle offre, sans oublier que la demande pour une liaison assurée toute la journée est trop faible, même à long terme.
176-2019 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Davantage de transparence dans les procédures d'autorisation des antennes de téléphonie mobile et de leur équipement pour la 5G	27.11.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'objet du postulat est en cours d'examen.
196-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Utilisation du château d'Aarwangen par le canton de Berne, propriétaire	05.03.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2022	L'acte pour l'affectation du château à la fondation Stiftung Schloss Aarwangen a été signé par le canton de Berne et les créateurs de la fondation le 3 novembre 2020. Il doit être approuvé par le Conseil-exécutif. L'inscription au registre foncier impliquant le transfert de propriété est prévue pour l'été 2021.
199-2019 M	Müller (Langenthal, PS) Rénovation et agrandissement du centre de formation de Langenthal : maintenant !	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Les phases « planification stratégique » et « études préliminaires » ont été achevées par la section Gestion des biens immobiliers en juin 2020. La séance d'information à l'attention des riverains a eu lieu en août 2020. Prochaines étapes : la section Gestion des projets de construction sollicitera en 2021 le crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture concernant l'extension de la cantine ainsi que le crédit d'étude pour l'école professionnelle de Langenthal et le gymnase de Haute-Argovie. Selon l'état actuel de la planification, le projet lauréat devrait être rendu public début 2022.
204-2019 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Halte aux oppositions abusives en matière de construction	05.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'objet du postulat sera examiné lors de la prochaine révision de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0).

208-2019 M	Trüssel (Trimstein, pvl) Faire passer le réseau bernois aux trams bidirectionnels	05.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption Point 5 : rejet	31.12.2022	La DTT a fait réaliser une étude dont les résultats seront présentés au Grand Conseil dans le cadre du crédit-cadre d'investissement pour les transports publics 2022-2025. Le rapport correspondant sera publié sur le site internet de la DTT.
210-2019 M	Baumann (Suberg, Les Verts) Des mesures immédiates pour une eau potable exempte de pollution	27.11.2019 Point 1 : retrait Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : rejet Point 5 : adoption	31.12.2021	Point 2 : l'objectif est de limiter le recours aux pesticides chimiques de synthèse dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Les aires d'alimentation n'ont pas été définies en détail pour tous les captages d'eau potable dans le canton de Berne, ni dans le reste de la Suisse. Une procédure échelonnée selon des priorités a été élaborée pour la délimitation des aires d'alimentation dans le canton de Berne. Point 3 : les résultats des mesures concernant la contamination des eaux souterraines bernoises par les métabolites du chlorothalonil ont été publiés sur le géoportail cantonal en juin 2020. Le Laboratoire cantonal publie en outre régulièrement les résultats de mesure actuels des échantillons d'eau potable officiellement prélevés depuis mars 2020. Point 5 : la Politique agricole 2022+ est pour le moment suspendue. Dans le cadre d'une nouvelle procédure de consultation, le Conseil-exécutif continuera à s'engager en faveur de l'introduction de taxes d'incitation, en particulier afin de réduire encore davantage le risque lié aux produits phytosanitaires et de diminuer les excédents d'azote et de phosphore.
218-2019 P	Rüeggsegger (Riggisberg, UDC) Utilisation du bois infesté dans l'aménagement des eaux et la protection contre les crues	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le canton dispose des connaissances techniques requises en matière d'emploi de bois infesté dans l'aménagement des eaux. Ce bois est déjà utilisé aujourd'hui dans ce domaine. Pour des raisons techniques, il n'est toutefois pas possible d'utiliser une proportion plus élevée de bois infesté. Une information destinée aux responsables de l'aménagement des eaux sur l'emploi de bois infesté est prévue au début de l'année 2021.
227-2019 M	Freudiger (Langenthal, UDC) Château d'Aarwangen : un emblème d'importance historique à ne pas laisser vide	05.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'acte pour l'affectation du château à la fondation Stiftung Schloss Aarwangen a été signé par le canton de Berne et les créateurs de la fondation le 3 novembre 2020. Il doit être approuvé par le Conseil-exécutif. L'inscription au registre foncier impliquant le transfert de propriété est prévue pour l'été 2021.
246-2019 M	Stucki (Stettlen, pvl) Recyclage systématique des matériaux de construction	05.03.2020 Point 1 : adoption Point 1 : adoption Point 1 : rejet	31.12.2022	Avec l'application et la mise en œuvre des exigences de Minergie-ECO, des fiches de construction écologique de l'association eco-bau et de la séparation des éléments de construction selon le principe de séparation des systèmes, le degré de réalisation de la demande formulée dans la motion est déjà très élevé.
250-2019 M	Graf (Interlaken, PS) Des itinéraires pour VTT attrayants dans le canton de Berne aussi	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	La réalisation de la demande devra se faire dans le cadre de la révision de la loi sur les routes. Les travaux allant dans ce sens ont débuté. L'entrée en vigueur de la loi sur les routes révisée est prévue en 2023.
253-2019 P	Kohler (Meiringen, Les Verts) Maintenir l'offre de billets dégriffés pour Interlaken	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le canton examine actuellement avec les partenaires de la communauté tarifaire Libero et les CFF la question des billets dégriffés. Deux possibilités ont été présentées en 2020 : d'une part un billet dégriffé valable pour un trajet donné, qui équivaldrait pour la communauté tarifaire à un nouveau billet et augmenterait la complexité du système tarifaire pour les usagers et usagères, d'autre part un billet dégriffé valable pour certaines zones. Un tel billet serait une nouveauté orientée clients qui requerrait toutefois des travaux préparatoires plus importants.
272-2019 M	Graf-Rudolf (Belp, Les Verts) Naphtalène et autres substances chimiques dans les bâtiments publics	08.06.2020 Point 1 : adoption Point 2 : rejet	31.12.2022	La recherche de matériaux de construction dans 130 bâtiments cantonaux a démarré en 2020 et les premiers bâtiments ont été examinés. Le projet sera poursuivi en 2021.

276-2019 M	CIAT (Klauser, Berne) Besoins en locaux : revoir les valeurs de référence	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	La section Gestion des biens immobiliers de l'OIC révisé actuellement les normes cantonales applicables aux surfaces de bureau. Cette révision doit remplacer l'ACE 3238 du 8 septembre 1993 et vise à piloter la gestion des surfaces au moyen d'une analyse comparative. Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte les nouvelles normes applicables aux surfaces en mars 2021. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) sera ensuite informée des résultats de cette révision.
277-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Bâtiments cantonaux à la carte ?	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	La révision en cours des normes applicables aux surfaces cantonales par la section Gestion des biens immobiliers de l'OIC doit remplacer l'ACE 3238 du 8 septembre 1993 et vise à piloter la gestion des surfaces au moyen d'une analyse comparative. Il est prévu de soumettre au Conseil-exécutif les nouvelles normes applicables aux surfaces en mars 2021.
279-2019 M	Mentha (Liebfeld, PS) Gare de Berne : relier la Stadtbachstrasse aux quais 49 et 50 au moyen d'une passerelle piétonne	05.03.2020 Adoption	31.12.2022	Des travaux ont été entrepris par l'administration afin de procéder à des examens plus approfondis.
282-2019 M	Wenger (Spiez, PEV) Imposer le bois dans la structure portante du campus bernois de la BFH	08.06.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption	31.12.2022	Point 1 : les exigences quant à l'utilisation du bois faisaient déjà partie intégrante du programme du concours et ont été reprises telles quelles dans le cahier des charges du projet. Les possibilités de mise en œuvre sont détaillées dans l'étude de projet. Point 2 : la construction ne peut pas être réalisée entièrement en bois en raison des exigences spécifiques des utilisateurs et utilisatrices, ainsi que des prescriptions en matière de construction. Le bois sera toutefois utilisé dans la mesure où les exigences en matière de construction et la conformité aux exigences des utilisateurs sont garanties, les prescriptions en matière de construction sont respectées et l'utilisation est économique. Dans la phase actuelle de réduction des coûts, tous les éléments de construction pertinents sont examinés. Point 3 : les spécialistes de l'entreprise Renggli, experte dans la construction en bois, sont impliqués depuis le début de l'étude de projet (après la mise au concours) en leur qualité de membres de l'équipe de planification générale.
285-2019 M	Spieser-Niess (Zweisimmen, UDC) Amélioration des conditions de circulation pour les pendulaires entre Spiez et Interlaken Ost	08.06.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet Point 3 : rejet Point 4 : adoption et classement	31.12.2022	Les clarifications concernant l'aménagement des quais pour l'arrêt des trains longue distance ont débuté et sont bien avancées.
301-2019 M	Kohler (Meiringen, Les Verts) Permettre la pose d'installations photovoltaïques sur des infrastructures existantes	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	La pose d'une installation photovoltaïque est examinée et en général réalisée lors de la construction, la remise en état de grande envergure ou la rénovation de la toiture d'un bâtiment cantonal. Des exceptions sont prévues par exemple en cas d'ensoleillement défavorable, de conditions imposées par la protection du patrimoine ou d'aliénation prévue du bien-fonds. En raison d'une intervention d'un investisseur privé, aucune installation photovoltaïque n'a pu être posée sur des bâtiments cantonaux en 2020.
303-2019 P	PBD (Riem, Iffwil) Pourquoi, depuis des années, le Conseil-exécutif ne remplit-il pas les exigences relatives aux investissements ?	08.06.2020 Adoption	31.12.2022	Comme le Conseil-exécutif l'a expliqué dans sa réponse à l'intervention parlementaire, la DTT a fait une bonne utilisation des moyens budgétaires au cours des dernières années. La DTT cherche en permanence à améliorer l'utilisation des moyens budgétaires, raison pour laquelle elle a mis en œuvre des mesures supplémentaires. Il s'agit par exemple du principe selon lequel la planification des projets doit être réaliste, de la réduction des réserves et du fait de disposer de valeurs empiriques pour l'établissement du budget des subventions et des prêts d'investissement. Les effets de ces mesures ne se feront sentir qu'au cours des prochains exercices. En outre, en raison de l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2) et des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), les facteurs extraordinaires n'entreront plus en ligne de compte pour les exercices à venir. En ce qui concerne l'optimisation de l'organisation et des processus de travail au sein de l'OIC, un projet faisant l'objet d'un suivi externe est en cours. Une fois que les conclusions du projet seront disponibles, les mesures nécessaires seront définies et mises en œuvre en collaboration avec le nouveau chef d'office.

304-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Améliorations à apporter au nouveau centre de police de Niederwangen	04.06.2020 Adoption	31.12.2022	Un concept de mobilité et d'exploitation pour le centre de police de Niederwangen doit permettre de montrer que l'offre de places de stationnement pour le personnel peut encore être améliorée grâce à l'utilisation multiple des places prévues. Le document est élaboré en collaboration avec la police cantonale. Comme pour toutes les applications du bois, le centre de police est réalisé exclusivement avec du bois certifié issu d'une production durable. Le bois suisse est utilisé dans la mesure du possible. Le canton est toutefois soumis au droit des marchés publics. Par conséquent, les contrats ne peuvent pas être mis en adjudication de manière à exclure d'emblée des mandataires potentiels. Selon le GATT/l'OMC, une adjudication pour du bois suisse exclusivement n'est pas autorisée, car elle ne garantit pas l'égalité de traitement des acteurs du marché.
015-2020 M	Kocher Hirt (Worben, PS) De l'aide pour l'eau potable	03.09.2020 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption et classement	31.12.2022	La motion vise à fixer des directives pour l'agriculture dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable. Les aires d'alimentation n'ont pas été définies en détail pour tous les captages d'eau potable dans le canton de Berne, ni dans le reste de la Suisse. Une procédure échelonnée en fonction des priorités a été élaborée pour délimiter les aires d'alimentation dans le canton de Berne.
026-2020 M	PLR (Moser, Bienne) Stratégie Bus électriques	04.06.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les réflexions sur le sujet seront portées à la connaissance du Grand Conseil dans le cadre de l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2025.
029-2020 M	Leuenberger (Bannwil, UDC) Elargissement de l'autoroute A1 à six voies – mettre en œuvre maintenant la planification agricole	09.09.2020 Adoption	31.12.2022	Les discussions et clarifications sur le sujet sont en cours. Dans son courrier du 7 octobre 2020, la DTT a demandé à l'OFROU d'examiner la solution d'un éventuel tunnel. Par courrier du 26 octobre 2020, l'OFROU a répondu qu'il considérerait cette demande comme peu judicieuse, mais qu'il restait toutefois disposé à discuter la question avec le canton.
030-2020 M	von Arx (Köniz, pvl) Réalisation d'un projet pilote de tarification de la mobilité dans le canton de Berne	04.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La DTT a soumis pour examen à l'OFROU les esquisses du projet des villes concernées, à savoir Berne et Bienne, et supervise la suite des travaux de la Confédération.
031-2020 M	Gasser (Bévilard, PSA) Favoriser les transports publics est également valable pour les correspondances ferroviaires entre la Vallée de Tavannes et Delémont !	09.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande sera abordée par la DTT dans le cadre des discussions et planifications actuelles sur l'offre ferroviaire.
035-2020 M	Stampfli (Berne, PS) Permettre l'installation du bar éphémère Peter Flamingo sur la Einsteinterrasse	08.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La DTT est en contact avec les organisateurs de Peter Flamingo afin de trouver une solution de remplacement pour 2021. Plusieurs endroits dans le secteur de la Parkterrasse et à la Wölflistrasse sont en cours d'examen.
040-2020 M	Schneider (Bienne, UDC) Le rond-point du Taubenloch doit être maintenu	09.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le groupe de dialogue sur la branche ouest de l'A5 institué par le canton a remis son rapport final aux autorités le 7 décembre 2020 avec des recommandations pour la suite de la procédure. Dès lors, la délégation des autorités a décidé d'appliquer ces recommandations et le canton a demandé au DETEC d'annuler le projet définitif du contournement ouest de Bienne par l'A5. Une organisation faîtière du projet, nommée « Espace Biel/Bienne.Nidau », sera mise en place pour traiter les recommandations du groupe de dialogue. Il s'agira également d'étudier un nouveau tracé permettant de compléter le réseau biennois, en particulier grâce à la construction d'un tunnel au pied du Jura. La suite de la procédure concernant le rond-point du Taubenloch dépendra de ces clarifications.
150-2020 M	Von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) Favoriser une mobilité compatible avec le climat dans le canton de Berne – moratoire sur l'extension du réseau routier	30.11.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
157-2020 M	Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne	30.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.

162-2020 M	Vanoni (Zollikofen, Les Verts) Offensive cantonale pour le vélo II : avancer plus rapidement en améliorant le réseau et en créant des voies prioritaires pour cyclistes !	30.11.2020 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption et classement	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
170-2020 M	Les Verts (Kohler, Meiringen) Offensive pour l'énergie solaire : il est temps pour le canton d'agir	30.11.2020 Adoption	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
209-2020 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) Améliorer l'aération des salles de sport	30.11.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption Point 4 : adoption et classement	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
211-2020 M	Arn (Muri b. Bern, PLR) Mesures urgentes d'aide à l'OIC dans l'intérêt des hautes écoles bernoises	30.11.2020 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
249-2020 M	Wandfluh (Kandergrund, UDC) Faire toute la lumière sur ce qui s'est passé dans la région du Blausee	1.12.2020 Adoption	31.12.2022	Il n'y a pas encore de résultats intermédiaires.
Direction de la sécurité (DSE)				
130-2017 M	Rudin (Lyss, pvl) Pas de double peine pour les chauffeurs de taxi	24.01.2018 Adoption	31.12.2021	La requête sera examinée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Les travaux ont commencé en 2020 et se termineront vraisemblablement en 2021.
166-2018 M	CSéc (Moser, Landiswil) Ecole intercantonale de police de Hitzkirch : obligations financières du canton et durée du contrat	12.06.2019 Adoption	31.12.2021	La situation a été analysée. L'appréciation politique est prévue pour 2021.
182-2018 M	PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg) Convention d'Istanbul : analyse cantonale et mise en œuvre	12.03.2019 Adoption	31.12.2021	La mise en œuvre est en cours et se déroule comme prévu. Il est envisagé de faire un compte rendu des résultats de l'analyse au Conseil-exécutif en 2021, et de lui soumettre d'éventuelles étapes de mise en œuvre supplémentaires.
190-2018 M	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) Stratégie de mobilité électrique pour le parc automobile cantonal	12.03.2019 Adoption point par point Point 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans le cadre de la stratégie énergétique, le « Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020-2023 » a intégré la nouvelle mesure n° 20-13, dont l'objectif consiste à équiper le mieux possible les bâtiments cantonaux de l'infrastructure de recharge nécessaire pour la mobilité électrique. Afin de répondre à cette mesure, la Directive en matière d'énergie et d'installations du bâtiment, élaborée par l'Office des immeubles et des constructions (OIC), a été complétée par le point « Mobilité électrique ». L'installation d'infrastructures de recharge dans les immeubles du canton avance bien et se fait de façon échelonnée. Avec le présent rapport, la mise en œuvre du point 4 est transférée de la DSE à l'OIC, rattaché à la DTT.

252-2018 M	Graber (La Neuveville, UDC) Ouverture conditionnelle du centre de Prêles	13.03.2019 Adoption point par point Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	A la suite de l'adoption de la motion 265-2018 Sancar, le projet d'ouvrir un centre de retour dans l'ancien Foyer d'éducation Prêles a été abandonné ; le point 2 est classé. Les efforts se concentrent désormais sur la recherche d'autres affectations pour les immeubles de Prêles et d'autres sites pour l'hébergement des requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Avec le présent rapport, la mise en œuvre du point 3 est transférée de la DSE à l'OIC, rattaché à la DTT.
279-2018 M	Kullmann (Hilterfingen, UDF) Promouvoir une mobilité moderne et efficiente grâce aux applications de covoiturage	11.09.2019 Adoption point par point Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption	31.12.2021	La requête formulée au point 3 sera étudiée dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 11 janvier 2012 sur la détention et la conduite de taxis (ordonnance sur les taxis, OT ; RSB 935.976.1). Les travaux ont commencé en 2020 et se termineront vraisemblablement en 2021. Dans le rapport sur la mise en œuvre de la réduction de la consommation d'énergie dans les transports, l'économie de partage a été intégrée dans les politiques des transports et de l'aménagement du territoire du canton. Partant, cet objectif peut être considéré comme atteint.
126-2019 M	Stucki (Stettlen, pvl) Etablir une statistique de la violence contre la communauté LGBTI	11.03.2020 Adoption	31.12.2022	La mise en œuvre de la requête, formulée en trois points, est en cours d'examen : la création de bases légales en vue de recenser les agressions anti-LGBTI dans les statistiques ; le choix d'outils permettant d'exploiter et de publier les données statistiques ; la formation des autorités judiciaires et des autorités de police à la question de la violence anti-LGBTI.
155-2019 M	Grimm (Burgdorf, pvl) Célébration de mariages dans les salles particulières	11.03.2020 Adoption point par point Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La requête est examinée dans le cadre de la révision de l'ordonnance cantonale du 3 juin 2009 sur l'état civil (OCEC ; RSB 212.121). Pour répondre à une plus forte demande, les locaux de cérémonie externes proposeront davantage de dates à partir de 2022 et l'offre sera élargie à d'autres mois. Parallèlement, la question des émoluments est abordée au niveau fédéral dans le cadre de la révision de l'ordonnance du 27 octobre 1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC ; RS 172.042.110). La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police traitera cette question au printemps 2021.
175-2019 M	Schneider (Bienne, UDC) « Apprendre par l'expérience » : sensibilisation à la circulation proposée au degré secondaire I dans le canton de Berne	11.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Un plan visant à mettre sur pied des activités de prévention au degré secondaire I a été intégré au projet d'augmentation des effectifs de police. Les services concernés seront sollicités lors des prochaines étapes de mise en œuvre.
299-2019 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) Sécurité des données aussi pour les véhicules à moteur	08.09.2020 Adoption point par point Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La disponibilité des données fournies par les véhicules appartenant à l'administration cantonale et l'échange de données entre les fournisseurs et le canton seront examinés lors du prochain appel d'offres pour la flotte cantonale, qui est prévu en 2021 au plus tôt.
046-2020 M	Schneider (Bienne, UDC) Sensibiliser la population à la prévoyance en matière de crise	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif se déclare prêt à combler les lacunes où cela est nécessaire. Par conséquent, il entend notamment sensibiliser la population au comportement à adopter lorsqu'elle se rend vers un point de rencontre d'urgence. L'organisation de campagnes de sensibilisation dépend entre autres de la situation épidémiologique.
073-2020 M	Schilt (Utzigen, UDC) Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	La Direction de la sécurité prévoit de mettre en œuvre la requête de façon formelle dans la législation, en l'intégrant au projet de modification de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE ; RSB 122.20). Le Grand Conseil débattrà de la question en première lecture au plus tôt lors de la session d'hiver 2021.
Direction des finances (FIN)				
108-2018 M	CFin (Bichsel, Zollikofen) du 05.06.2018 Compléter la loi sur les caisses de pension cantonales	07.03.2019 Adoption	31.12.2021	La motion sera réalisée lors de la prochaine révision de la loi sur les caisses de pension cantonales.
194-2018 M	PS-JS-PSA (Zryd, Magglingen) du 05.09.2018 Des détectives pour lutter contre les infractions fiscales	04.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'intervention sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les impôts.

277-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) du 28.11.2018 Sécurité de la communication et échange des données	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption et classement Chiffre 2 : Adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : Adoption Chiffre 4 : Adoption et classement	31.12.2021	Chiffre 2 : l'agence spécialisée <i>educa</i> met à la disposition des écoles, depuis septembre 2019, le service de messagerie « Wire » qui est conforme aux dispositions sur la protection des données. Chiffre 3 : la loi sur l'administration numérique (LAN), que le Grand Conseil va examiner en 2021, règle à l'article 10, alinéa 3 la conservation des données en Suisse. La loi cantonale sur la sécurité de l'information (LCSI) également prévue va quant à elle actualiser les exigences de sécurité auxquelles devront satisfaire les logiciels.
284-2018 M	PS-JS-PSA (Zryd, Magglingen) du 28.11.2018 Pour un véritable salaire net	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'intervention sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les impôts.
023-2019 FM	PLR (Haas, Berne) du 01.03.2019 Augmentation des investissements nets	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Au budget 2021 et PIMF 2022 à 2024, le montant de l'investissement net ordinaire se situe entre CHF 374 millions (en 2021) et CHF 496 millions en 2024. En 2024 CHF 11,8 millions doivent être financés sur le Fonds de couverture des pics d'investissement et l'investissement net ordinaire atteint ainsi un niveau légèrement inférieur à CHF 500 millions. Vu la situation de politique financière, le canton ne peut en effet pas financer ces investissements par ses propres moyens. Dans le cadre du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif avait élaboré une planification prévisionnelle concernant l'investissement net ordinaire et avait, dans ce contexte, analysé la possibilité de définir les priorités, de redimensionner les grands projets d'investissement et d'en échelonner la réalisation, examinant notamment aussi les normes à appliquer aux projets de construction et de génie civil. Les résultats de cette planification prévisionnelle avaient été détaillés dans le rapport sur le budget 2020 et le PIMF 2021 à 2023, après que la Direction des finances les eut communiqués aux commissions compétentes. Comme il est indiqué dans le rapport sur le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024 (chap. 2.7.2), il a en outre été convenu dans le dialogue sur l'accroissement des besoins d'investissement qui a eu lieu entre une délégation du Conseil-exécutif et les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire que le Conseil-exécutif saisisait cette dernière au sujet du report ou de l'abandon de certains projets.
042-2019 M	Köpfl (Bern, pvl) du 04.03.2019 Dopage en sport ou cartels en économie : même duperie, même peine !	03.12.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : Adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : Adoption Chiffre 2 : Adoption et classement Chiffre 3 : Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les dispositions d'exécution de la nouvelle législation sur les marchés publics (AIMP 2019) prévues instaureront des mesures permettant de faire valoir efficacement d'éventuels dommages résultant d'une entente cartellaire dans le cadre des futurs marchés. Elles régleront aussi la transmission des données des adjudications à la Commission de la concurrence (COMCO). La nouvelle législation devrait entrer en vigueur à l'automne 2021.
107-2019 M	Imboden (Berne, Les Verts) du 22.03.2019 Lignes directrices en matière de rémunération à BKW SA	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Durant sa séance du 18 novembre 2018, le Conseil-exécutif a adopté un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales à l'intention du Grand Conseil, qui en prendra connaissance durant sa session de printemps 2021.
110-2019 M	Stampfli (Berne, PS) du 26.03.2019 Halte aux salaires excessifs dans les entreprises parapubliques	10.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 et 2 : Adoption Chiffre 3 : Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Durant sa séance du 18 novembre 2018, le Conseil-exécutif a adopté un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales à l'intention du Grand Conseil, qui en prendra connaissance durant sa session de printemps 2021.
111-2019 M	Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) du 26.03.2019 Régulation des salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Durant sa séance du 18 novembre 2018, le Conseil-exécutif a adopté un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales à l'intention du Grand Conseil, qui en prendra connaissance durant sa session de printemps 2021.

163-2019 M	Hess (Bern, UDC) du 11.06.2019 Plafonner les salaires dans les entreprises publiques	10.09.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Durant sa séance du 18 novembre 2018, le Conseil-exécutif a adopté un rapport détaillé sur la rémunération des organes de direction stratégique et opérationnelle dans les participations cantonales à l'intention du Grand Conseil, qui en prendra connaissance durant sa session de printemps 2021.
215-2019 M	Tobler (Moutier, UCD) du 02.09.2019 Stopper toute réorganisation à l'Intendance des impôts à Moutier	03.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	L'Intendance des impôts a indiqué où en était cette affaire le 1 ^{er} septembre 2020 (cf. communiqué de presse). Les régions Jura bernois et Seeland formeront une seule et même région à compter du 1 ^{er} janvier 2022, afin de mieux exploiter les synergies. A cette date, l'actuel chef de la région Seeland prendra la tête de cette nouvelle entité. Il se consacre dès à présent à en organiser la direction et à en définir les besoins techniques. Cette réorganisation ne change rien aux sites de Moutier et de Bienne, ni à leurs services à la clientèle, comme l'accueil du public aux guichets. L'Intendance des impôts garantit que les mêmes services seront fournis sur les deux sites, où il y aura toujours du personnel en mesure de renseigner la clientèle aussi bien en français qu'en allemand. Il n'y aura aucun licenciement. La redéfinition et l'allègement de la structure directionnelle des deux régions ont été décidés pour que toutes les régions aient une taille équivalente et pour améliorer la gestion et l'exploitation des compétences linguistiques. Cette réorganisation contribue en outre à la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann, intitulée « Réduction de postes à l'administration centrale », dans le cadre de laquelle l'Intendance des impôts doit supprimer 9,5 postes d'ici fin 2021.
259-2019 MF	CFin (Bichsel, Zollikofen) du 22.10.2019 Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises	10.03.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a mis en œuvre la motion financière 259-2019 en établissant le budget 2021 et le PIMF AFP 2022 à 2024. Il a chiffré les différentes baisses d'impôt de la manière suivante : – Baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes morales à partir de 2021 : CHF 40,8 millions. – Baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques à partir de 2021 : CHF 45 millions (l'évaluation générale 2020 dégagera des rentrées fiscales de CHF 45 millions aussi, de sorte que cette baisse de quotité n'a pas d'incidence budgétaire). – Baisse de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques à partir de 2022 : CHF 40 millions. Les recettes que dégagera l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur sont inscrites au PIMF à concurrence d'un montant équivalent à partir de 2022, de sorte que cette baisse de quotité n'aura pas plus d'incidence budgétaire. Le Grand Conseil a arrêté les deux baisses de quotité prévues pour 2021 lors de sa session de novembre 2020. L'augmentation de l'impôt sur les véhicules motorisés et la baisse de la quotité d'impôt prévue à partir de 2022, qui représentent un montant équivalent, n'ont pas encore été adoptées.
267-2019 M	PEV (Kipfer, Münsingen) du 24.11.2019 Dissolution de fonds pour remédier au déficit de financement du compte des investissements	10.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Un premier échange a eu lieu entre la Commission des finances et la Direction des finances au sujet de l'utilisation des ressources non utilisées des Fonds existants. La Direction des finances saisira le Conseil-exécutif d'une affaire visant une révision de loi correspondante. Le nouveau texte sera élaboré dans le cadre d'échanges étroits avec la Commission des finances.
290-2019 M	Rappa (Burgdorf, PBD) du 27.11.2019 Numérisation à l'Intendance des impôts aussi	02.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le domaine Impôt sur les gains immobiliers est concerné par le projet de digitalisation de l'Intendance des impôts. Il est prévu de dématérialiser la déclaration fiscale des gains immobiliers et le dépôt des justificatifs. Il est encore trop tôt pour pouvoir prendre des engagements quant à la date de réalisation de ces projets.
016-2020 M	Amstutz (Sigriswil, UDC) du 14.02.2020 Etablissement rapide du relevé de l'impôt à la source	04.06.2020 Adoption	31.12.2022	L'Intendance des impôts a pris des mesures pour rattraper le plus gros du retard pris dans le traitement des dossiers au plus tard fin 2020.
063-2020 M	Von Arx (Köniz, pvl) du 26.11.2020 Assouplissement de la taxe immobilière à des fins écologiques	26.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'intervention sera examinée dans le cadre de la prochaine révision de la loi sur les impôts.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)				
110-2016 M	Saxer (Gümligen/PLR) Décisions de mise sous protection au sens de la loi sur la protection de la nature : renforcement des responsabilités des communes	25.01.2017 Adoption	31.12.2021	Le Service de la promotion de la nature de l'Office de l'agriculture et de la nature travaille à la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité. L'exigence formulée dans la motion – et qui n'est pas contestée – doit être mise en œuvre dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur la protection de la nature (RSB 426.11). Au vu des modifications importantes qui ne sont pas encore fixées de manière définitive, il faut s'attendre à des retards dans la mise en œuvre.

123-2018 M	Lanz (Thun, UDC) Éliminer les obstacles administratifs pour promouvoir l'innovation et faciliter l'implantation des start-up	07.03.2019 Vote point par point	31.12.2021	Un mandat externe a été attribué pour l'élaboration des bases. La crise du coronavirus entraîne des retards dans la suite des travaux.
129-2018 M	Hess (Bern, UDC) Supprimer l'heure légale de fermeture	07.03.2019 Vote point par point	31.12.2021	La mise en œuvre du chiffre 2 de la motion est examinée dans le cadre de la loi en vigueur sur l'hôtellerie et la restauration.
162-2018 M	Imboden (Berne, Les Verts) Programme de décarbonisation – mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat	06.03.2019 Adoption	31.12.2021	Les objectifs intermédiaires obligatoires et les modifications légales requises seront élaborés dans le cadre du plan de mesures de la stratégie énergétique pour la prochaine période de réalisation 2020-2023. Les rapports sur la stratégie énergétique et le plan de mesures 2020-2023 ont été repoussés à la session de printemps 2021.
204-2018 M	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) Pour des bornes de recharge électriques universelles	06.03.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le canton subventionne actuellement les stations de recharge publiques pour les PME et les bus électriques. Conformément aux conditions du programme d'encouragement cantonal, ces bornes doivent être alimentées exclusivement avec du courant issu de sources d'énergie renouvelables. Le Conseil-exécutif est disposé, dans le cadre du remaniement périodique du programme d'encouragement cantonal, à examiner la promotion ciblée de stations de recharge rapide pour les vélos électriques le long des itinéraires cyclables mis en avant à des fins touristiques.
011-2019 M	BAK (Klauser, Bern) Des réserves stratégiques de terrains à bâtir pour le canton de Berne	05.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	De premières réflexions et travaux de fond ont été entrepris. La crise du coronavirus entraîne des retards dans la suite des travaux.
021-2019 M	PBD (Frutiger, Oberhofen) Inciter au remplacement des chauffages au mazout	10.09.2019 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption et classement Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet	31.12.2021	L'introduction d'une taxe environnementale sur le remplacement d'un chauffage au mazout par un autre chauffage fonctionnant au mazout sera examinée en 2021 dans le cadre de la future révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie.
039-2019 M	Ammann (Berne, AL) Urgence climatique – constitution d'une délégation pour la protection du climat	10.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : retrait	31.12.2021	Pour l'exécution du postulat, il suffirait d'optimiser – si nécessaire – les comités et processus déjà en place. L'OEE assume aujourd'hui déjà un rôle de coordinateur entre les Directions dans le cadre de la planification des mesures de la stratégie énergétique. La pertinence de la constitution d'une délégation pour la protection du climat et sa possible composition sont actuellement examinées.
045-2019 M	Stampfli (Berne, PS) Pour une mise en œuvre immédiate de la stratégie énergétique	10.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Les mesures envisageables dans les domaines cités sont en cours d'élaboration et seront intégrées dans les rapports et le plan de la stratégie énergétique. L'affaire a été repoussée à la session de printemps 2021.
051-2019 M	Mentha (Liebefeld, PS) Il est urgent d'investir dans l'hydraulique	11.06.2019 Adoption	31.12.2021	Le Conseil-exécutif est en contact avec BKW ; dans le cadre des entretiens périodiques, il s'est prononcé une nouvelle fois en faveur de la réalisation du projet de centrale hydroélectrique de Trift. La procédure d'octroi de concession est en cours. La Confédération a adopté une modification de l'OEnR selon laquelle les grandes installations hydroélectriques qui développent leur capacité de stockage d'au moins 10 GWh bénéficient de contributions d'investissement. Le projet pourra ainsi obtenir un soutien financier supplémentaire.
059-2019 P	Les Verts (Imboden, Berne) Améliorer le monitoring des rénovations énergétiques dans le canton de Berne	10.09.2019 Adoption	31.12.2021	Une stratégie de mise en œuvre concrète ainsi qu'un calendrier pour la réalisation de la statistique énergétique basée sur un système d'information géographique (SIG) sont disponibles. Un projet-pilote pour la mise en place d'une plateforme de données énergétiques sera réalisé d'ici à la mi-2021. La statistique énergétique basée sur un SIG sera disponible d'ici à la fin de 2023.

063-2019 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Pas de restrictions supplémentaires au moyen d'instruments de planification inutiles	09.12.2019 Vote point par point	31.12.2021	Les communes continueront d'être impliquées dans la révision de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage. Pour la troisième tranche, une séance d'information préalable est prévue pour les communes concernées. Le flux d'information et de communication doit en outre être optimisé pour l'ensemble de la procédure.
085-2019 M	Hässig Vinzenz (Zollikofen, PS) Programme cantonal de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	10.09.2019 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le Conseil-exécutif doit augmenter de deux millions de francs le budget annuel dans le cadre du plan financier et en fonction du nombre de demandes. En 2020, des mesures de formation ciblées ont en outre permis d'accroître les connaissances des spécialistes CECB. Le canton subventionne par ailleurs le programme national « Chauffez renouvelable », lancé par SuisseEnergie début 2020. Des installateurs sont spécialement formés pour orienter les propriétaires utilisant un système de chauffage alimenté aux énergies fossiles vers un système fonctionnant avec des énergies renouvelables. Le programme d'encouragement cantonal soutient les prestations de conseil aux propriétaires par l'octroi d'une subvention forfaitaire. La demande formulée au point 2 de la motion est ainsi satisfaite.
094-2019 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) La place du centre national de cybersécurité est dans le canton de Berne	09.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans le courant de l'année 2020, il a été établi que la Confédération ne participerait pas – contrairement à ce qui avait été supposé au départ – à un projet bernois pour la création d'un centre national de cybersécurité. En outre, les discussions avec les deux EPF ont montré qu'il conviendrait d'examiner la possibilité d'élaborer un projet approprié, qui mettrait l'accent sur le thème BeLEARN et étudierait de manière complémentaire quelles activités de recherche concernant la cybersécurité seraient les plus judicieuses sur le site de Berne dans le cadre d'un groupement national. La possibilité d'élaborer un projet bernois est actuellement examinée en collaboration avec l'EPFL et les partenaires bernois concernés (notamment Unibe et la BFH).
113-2019 M	Lanz (Thoune, UDC) Et si l'on scindait BKW en deux ?	04.09.2019 Adoption	2021	Les travaux d'élaboration du rapport demandé par le motionnaire ont bien avancé en 2020 de sorte que le Conseil-exécutif devrait pouvoir adopter ce rapport début 2021 pour la session de printemps 2021.
151-2019 M	Roulet Romy (Malleray, PS) La forêt, source d'eau potable naturelle de qualité	03.03.2020 Vote point par point Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption Chiffre 2 : adoption et classement Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'intégration du thème de la protection des eaux souterraines dans la nouvelle génération des plans forestiers régionaux a été examinée. Suite à cet examen, une fiche thématique sera créée à ce sujet. Les informations issues des projets « ALPEAU » et « je filtre tu bois » ont été évaluées. La décision définitive concernant l'adaptation de la fiche d'information cantonale et du droit à l'indemnisation ne sera toutefois prise que lorsque l'aide à l'exécution de l'OFEV sera disponible. Etant donné que l'aide à l'exécution « Protection des eaux souterraines dans les aquifères karstiques ou fissurés fortement hétérogènes » de l'OFEV n'est pas encore disponible, l'examen n'a pas encore pu commencer.
166-2019 M	Gabi Schönberger (Schwarzenburg, PS) Interdiction de fumer sur les places de jeux publiques et dans les installations scolaires du canton de Berne	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Un groupe de travail sera créé pour mettre en œuvre la motion. Il sera composé d'un-e représentant-e des Directions DIJ, INC, DSSI et DEEE, d'un-e représentant-e de la Ligue pulmonaire suisse et d'un-e représentant de l'Association des communes bernoises (ACB). L'objectif de ce groupe de travail est d'élaborer un rapport consolidé proposant des variantes en vue de la mise en œuvre de la motion. Le groupe de travail doit être constitué et commencer son activité au cours du premier trimestre 2021.
171-2019 M	Aebi (Hellsau, UDC) Biodiversité – Chacun-e doit y contribuer	03.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Dans le cadre du projet d'innovation soutenu par la Confédération « Infrastructure écologique » des cantons d'Argovie, de Zurich et de Berne, des propositions seront élaborées pour la promotion de la biodiversité dans les zones d'habitation.
212-2019 M	UDC (Schilt, Utzigen) Dans le canton de Berne, le potentiel du bois d'énergie est trop sous-estimé.	09.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'utilisation du bois énergie augmente continuellement grâce à la planification énergétique et au subventionnement des chauffages au bois et des installations de cogénération alimentées au bois. On examine dans quelle mesure des objectifs concrets pour l'utilisation du bois peuvent être intégrés au plan directeur sur le climat. Afin d'optimiser l'utilisation actuelle de la biomasse, il convient de déterminer quels espaces seraient potentiellement disponibles et quels systèmes seraient judicieux du point de vue écologique et économique. Le projet « Utilisation efficace des potentiels de la biomasse pour la production d'énergie » de l'OEE, qui sera lancé en 2021 dans le cadre de la Wyss Academy for Nature, traitera cette problématique.

219-2019 M	Rappa (Berthoud, PDB) BKW : indemnités clairement réglementées et but clairement défini.	09.06.2020 Vote point par point Chiffre 1 : adoption Chiffre 1 : adoption et classement Chiffre 2 : retrait Chiffre 3 : retrait Chiffre 4 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Le but de la société est vérifié dans le cadre de l'élaboration du rapport demandé par la motion Lanz (113-2019). Le Conseil-exécutif devrait adopter le rapport début 2021 en vue de la session de printemps 2021.
238-2019 M	Riem (Iffwil, PBD) Plus de biodiversité dans les forêts et en lisière de forêt	09.06.2020 Vote point par point Chiffre 1 : adoption Chiffre 1 : adoption et classement Vote commun sur les chiffres 2, 3 et 4 : adoption	31.12.2022	En 2021, dans le cadre du projet « Biodiversité en forêt 2030 », les instruments de promotion des prestations de protection de la nature seront examinés et éventuellement remaniés. Des indemnités importantes doivent être adaptées et les crédits augmentés. La communication concernant la sensibilisation au thème de la biodiversité sera améliorée. En 2017, l'EFD a confirmé l'objectif de délimiter dix pour cent des forêts cantonales en tant que réserves forestières. Celles-ci font actuellement l'objet de discussions ou sont en cours de planification. La communication concernant les prestations de protection de la nature sera renforcée.
247-2019 M	Gerber (Rencovilier, PEV) Combattre efficacement les néophytes et les plantes indésirables	09.06.2020 Vote point par point Chiffre 1a : adoption Chiffre 1b : adoption Chiffre 1c : adoption Chiffre 2 : adoption	31.12.2022	Dans le cadre d'un projet réalisé à la Wyss Academy, une proposition de mise en œuvre d'une stratégie cantonale sur les néobiotes sera présentée. Les travaux ont commencé à l'été 2020 et devraient se terminer en 2022.
292-2019 M	Riesen (Moutier, PSA) L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable : le canton de Berne est un acteur actif	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable seront pris en compte dans le prochain rapport du canton sur le développement durable, qui doit paraître au printemps 2022. Au cours des prochaines années, le Conseil-exécutif va examiner si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 et si oui, lesquelles.
300-2019 M	Klauer (Berne, Les Verts) Souveraineté cantonale dans le domaine de l'énergie et des bâtiments	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le Conseil-exécutif a confié à la DEEE, compétente en la matière, le mandat de présenter une révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) afin, d'une part, de mettre en œuvre le MoPEC 2014 et afin, d'autre part, que le canton reste exempté des valeurs limites de CO ₂ de la Confédération à partir de 2023.
296-2019 M	PS-JS-PSA (Bauer, Wabern) Trains de nuit plutôt que vols affrétés en faveur du tourisme bernois !	08.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Flughafen Bern AG n'ayant toujours pas fourni de programme de construction, aucune convention de prestations n'a été signée et aucun paiement n'a été effectué jusqu'à présent. Pour des raisons de droit financier, il est exclu de changer l'affectation du crédit d'objet approuvé par le Grand conseil. Des discussions concernant le lancement d'une offre de trains de nuit depuis Berne ont été menées avec les CFF. Il n'existe toutefois aucune base juridique réglant la participation du canton à une telle offre.
004-2020 M	Knutti (Weissenburg, UDC) Soutien aux courses de Coupe du monde de ski à Adelboden et à Wengen	08.09.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'Office de l'économie mène un dialogue intensif et constructif avec les comités d'organisation des deux courses de Coupe du monde de ski. Les décisions et arrêtés nécessaires devraient être disponibles en vue des prochaines courses.
126-2020 M	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) Garantir les mesures de protection de la forêt et l'entretien des forêts protectrices	08.09.2020 Vote point par point Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 2 : adoption Chiffre 3a : adoption Chiffre 3b : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	L'utilité de l'instrument visé au chiffre 1 est examinée avec les propriétaires forestiers bernois. Les travaux préparatoires à la mise à disposition des moyens financiers nécessaires à l'entretien des forêts protectrices et à la protection des forêts dans la zone de lutte contre les bostryches sont en cours conformément aux points 2 et 3a. Les moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de protection des forêts ont déjà été mis à disposition en 2020. Une taskforce examinera la nécessité de poursuivre les mesures hors de la zone de lutte contre les bostryches (3b).

134-2019 M	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Mieux utiliser le bois de chauffage afin de lutter contre le bostryche	08.09.2020 Adoption	31.12.2022	Le grand public a été informé des avantages et des inconvénients de l'utilisation du bois d'énergie au moyen d'un article publié par le canton dans le Journal de l'énergie pour les propriétaires immobiliers. Par ailleurs, dans le cadre du programme cantonal d'encouragement, le canton soutient financièrement la prestation de conseil incitatif « Chauffez renouvelable » ainsi que le remplacement des chauffages à mazout par des systèmes durables fonctionnant avec des énergies renouvelables. Des manifestations publiques sur le thème de l'énergie et du climat sont prévues en 2021.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)				
276-2013 M	Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) Institutions pour personnes handicapées : comparaison de la dotation en personnel et des tarifs	20.03.2014 Adoption	31.12.2018	La nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) jette les bases en vue de la mise en œuvre des exigences posées par la motion. Ainsi, les tarifs pour la rémunération des prestations seront standardisés et harmonisés entre toutes les institutions, et les exigences professionnelles pour la prise en charge en mode résidentiel et ambulatoire seront définies (par voie d'ordonnance). La procédure de consultation sur la LPHand s'est achevée fin octobre 2020. La loi devrait entrer en force au 1 ^{er} janvier 2023.
278-2014 M	Müller (Berne, PLR) Compensation des charges de l'aide sociale : éliminer les effets pervers	09.06.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption	31.12.2019	L'examen du point 1 et la mise en œuvre du point 2 ne sont pas encore terminés. Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la DSSI, la FIN et l'Association des communes bernoises (ACB) en 2017. A noter que la motion 131-2019 Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC), qui demande l'introduction d'une franchise pour les communes dans le domaine de l'aide sociale matérielle, a été adoptée lors de la session d'automne 2019. Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision totale de la LASoc, dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
075-2015 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Freiner l'explosion du coût de l'aide sociale	24.11.2015 Point 1 : adoption sous forme de postulat Points 2 à 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : retrait	31.12.2019	L'examen des points 1 à 4 n'est pas encore terminé. Il s'agit d'étudier les possibilités de renforcement des mesures incitant les communes à gérer efficacement les ressources. De premières approches ont déjà fait l'objet de discussions entre la DSSI, la FIN et l'ACB en 2017. A noter que la motion 131-2019 Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC), qui demande l'introduction d'une franchise pour les communes dans le domaine de l'aide sociale matérielle, a été adoptée lors de la session d'automne 2019. Le principe d'un modèle de franchise pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision totale de la LASoc, dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt.
109-2015 M	PEV (Schnegg-Affolter, Lyss) Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale	24.11.2015 Adoption	31.12.2019	Il sera répondu aux questions de la motionnaire dans le prochain rapport sur la politique familiale, qui est en cours de finalisation et devrait être publié en 2021.
054-2016 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Remboursement de l'aide sociale : mieux imposer l'obligation après un héritage	30.11.2016 Adoption	31.12.2020	La demande du motionnaire sera mise en œuvre dans le cadre du projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux du canton de Berne.
090-2017 MF	PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen) Equipes mobiles en soins palliatifs : une nécessité selon la planification des soins	12.09.2017 Adoption sous forme de postulat	31.12.2019	L'autorisation de dépenses pour le crédit d'objet de 10,95 millions de francs alloué à cet essai a été accordée par le Grand Conseil à la session de mars 2019 et l'essai pilote de trois ans a pu être lancé en automne. Le rapport final sera établi en 2022.
137-2017 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) Mise en œuvre de la stratégie en matière de soins palliatifs dans le canton de Berne – Permettre un encadrement adapté des personnes gravement malades et réduire les coûts !	24.01.2018 Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption et classement Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption	31.12.2019	Point 2 : la DSSI mène depuis l'automne 2019 un essai pilote de trois ans pour promouvoir les équipes mobiles en soins palliatifs (EMSP). Point 4 : un groupe de travail national étudie les modalités de prise en charge adéquate des personnes présentant un handicap ou atteintes de maladies psychiatriques, des enfants et des adolescents ainsi que d'autres groupes vulnérables en soins palliatifs. En parallèle, la DSSI examine si des groupes cibles spécifiques présentent des besoins non couverts dans le canton de Berne. Point 5 : le Conseil-exécutif examine les éventuels besoins en soins palliatifs spécialisés dans le domaine du long séjour ainsi que les possibilités d'indemnisation.

Point 6 : le Conseil-exécutif rendra compte dans la prochaine planification des soins de l'effet des mesures définies dans la planification 2016.

060-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Revaloriser l'expérience des collaborateurs et collaboratrices des institutions sociales	04.12.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Le postulat sera examiné en collaboration avec la DIJ, car cette dernière deviendra l'autorité compétente pour les établissements résidentiels pour enfants et adolescents dès janvier 2022. De premiers échanges avec la DIJ et l'office de liaison CIIS ont eu lieu et sont en cours d'évaluation. Les bases juridiques doivent encore être examinées de manière approfondie (CIIS, directives de l'Office fédéral de la justice, ordonnance réglant le placement d'enfants).
061-2019 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) La santé passe avant	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Pour compléter les mesures de promotion de la santé auprès des enfants et adolescents, le canton de Berne est en train d'élaborer une stratégie partielle, sur la base de la stratégie de la santé. Cette dernière sera adoptée lors de la session d'hiver 2020.
070-2019 M	Imboden (Berne, Les Verts) Les personnes travaillant avec les personnes âgées et les jeunes enfants méritent un meilleur salaire et plus de respect	04.12.2019 Vote point par point Point 1 : rejet sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : rejet Point 4 : retrait	31.12.2021	De premières exigences minimales dans le domaine de l'aide et des soins à domicile ont été examinées : les négociations relatives au contrat de prestations 2021 portant sur les soins à domicile ont permis d'ajouter l'obligation des fournisseurs de répercuter la croissance de la masse salariale sur leurs collaborateurs et d'indemniser ces derniers pour leurs déplacements.
072-2019 M	Schönenberger Gabi (Schwarzenburg, PS) Prendre les devants pour remédier à la pénurie de médecins généralistes grâce à des mesures ciblées de recrutement et d'accompagnement	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Conformément à la réponse du Conseil-exécutif et aux conditions définies par celui-ci, la DSSI examinera dès réception la demande de financement de l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM) et la présentera pour autorisation à l'organe compétent en matière financière. Les fonds nécessaires ont été portés en sus au budget de la DSSI. L'Office du médecin cantonal (OMC) a vérifié en octobre 2020 les projets de demande.
114-2019 M	Heyer Virginie (Perrefitte, PLR) Pas de site psychiatrique pour Moutier !	03.09.2019 Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Au printemps 2020, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final du groupe de travail intercantonal et de ses recommandations pour l'avenir de l'Hôpital de Moutier. Le rapport suggère le maintien d'une offre en soins aigus somatiques en plus de celle en psychiatrie. La demande, formulée par le conseil d'administration, est soutenue par le gouvernement bernois. Grâce à la vente de parts de l'Hôpital du Jura bernois SA au groupe Swiss Medical Network (SMN), toutes les conditions sont réunies pour que des prestations de haute qualité et coordonnées puissent être proposées. Le projet de prise en charge psychiatrique d'urgence dans la région de Biel/Bienne entre le Centre psychiatrique Münsingen (CPM) SA, l'Hôpital du Jura bernois SA et les psychiatres établis progresse. En parallèle, le CPM SA a ouvert une division de soins psychiatriques au sein du Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA), qui assure également un service de consultation et de liaison. Une unité de lits devrait être aménagée à partir de 2021.
130-2019 M	Junker Burkhard (Lyss, PS) Inscription de 5 millions de francs au budget 2020 pour financer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires de l'aide sociale	04.09.2019 Point 1 : rejet Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Dans le cadre de projets en cours dans le domaine de l'intégration, la DSSI entend améliorer la promotion de l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale dans le marché de l'emploi et dans des structures de jour.
131-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) La franchise : une bonne option dans le domaine de l'aide sociale matérielle	04.09.2019 Adoption	31.12.2021	La DSSI a engagé le dialogue avec la FIN et l'ACB sur les modalités concrètes d'un modèle de franchise. Le principe d'un tel modèle pour la compensation des charges de l'aide sociale devra être énoncé dans le cadre de la révision totale de la LASoc, dont l'entrée en vigueur est prévue selon le calendrier actuel en 2025 au plus tôt. Les grands axes ont été définis avec la FIN et l'ACB : il a été décidé d'introduire une franchise de 5 % en cas de redistribution intégrale, avec une disposition pour les cas de rigueur en fonction de l'indice de charges sociales prévu par la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

135-2019 M	Gerber (Schüpfen, PBD) Pour un paysage hospitalier judicieux à Bienne, dans le Seeland et dans le Jura bernois	04.09.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : rejet sous forme de postulat Point 3 : rejet sous forme de postulat Point 4 : rejet sous forme de postulat		Le conseil d'administration du Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA) a opté pour un projet de nouvelle construction dans la plaine, fermement soutenu par la DSSI. Cette dernière examine actuellement une proposition au Grand Conseil concernant l'octroi d'une subvention de construction.
150-2019 M	Mühlheim (Berne, pvl) Aide sociale : harmoniser l'informatique pour harmoniser la gestion des cas	04.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2022	Un projet de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux, dont la phase initiale est achevée, a été lancé en 2020. Le mandat de projet, qui comprend un relevé des exigences, est en cours d'élaboration par la direction du programme.
161-2019 M	Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC) Pour une reconnaissance officielle de la langue des signes	4.03.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	En raison de la charge de travail importante imputable au COVID-19, il n'a pas encore été possible de commencer l'examen du postulat.
162-2019 M	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) Exiger et encourager – Plan de réforme pour l'aide sociale dans le cadre de la CSIAS	04.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : rejet Point 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : rejet Points 5 et 6 : adoption sous forme de postulat Points 7 et 8 : adoption	31.12.2022	Certaines demandes formulées par le motionnaire pourront être mises en œuvre dans le cadre des projets en cours (p. ex. amélioration de l'état des données, nouveau système de gestion des cas).
192-2019 M	CGes (Siegenthaler, Thoune) Paysage hospitalier en mutation : il est temps que le Conseil-exécutif fasse un état des lieux	04.12.2019 Adoption	31.12.2021	Un état des lieux du paysage hospitalier bernois doit être établi dans le cadre d'un rapport. Celui-ci doit mettre en évidence d'une part les chances et d'autre part les risques qu'encourt le canton de Berne en raison du système actuel de financement hospitalier, des bases légales en vigueur au niveau fédéral et cantonal ainsi que des évolutions en cours (tendances). Par ailleurs, il a pour objectif d'identifier les mesures qu'il conviendrait de prendre pour adapter le paysage existant et permettre au canton de garantir une couverture hospitalière fonctionnelle et économique.
221-2019 M	Kocher Hirt (Worben, PS) Troubles du spectre autistique (TSA) : améliorer la situation des personnes avec un TSA, accélérer le diagnostic et améliorer le traitement	04.12.2019 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Un projet de centre d'intervention en faveur des enfants souffrant d'autisme infantile précoce est en cours d'élaboration. Une offre pour enfants atteints d'une forme sévère devrait être mise en place dans le Jura bernois en 2021. Ce dossier est traité en collaboration avec l'INC.
280-2019 M	Kohli (Berne, PBD) Stratégie cantonale d'aide aux victimes	04.03.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption et classement	31.12.2022	Un projet de stratégie cantonale d'aide aux victimes a été lancé en 2020. La phase préparatoire est en cours de finalisation.
014-2020 M	Gerber Peter (Schüpfen, PBD) Pénurie de médecins de famille, procédure à suivre, modèle de soins avec IPA	02.09.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption Point 3 : rejet	31.12.2022	Comme l'a expliqué le Conseil-exécutif dans sa réponse, plusieurs initiatives visant à évaluer le modèle de soins prodigués par des IPA dans les centres médicaux ont été lancées. Le canton s'emploie également à promouvoir l'activité de médecin généraliste et à la rendre attrayante, via le programme d'assistanat au cabinet médical. D'autres mesures sont à l'étude.

		Points 4 à 6 : adoption sous forme de postulat		
018-2020 M	Veglio (Zollikofen, PS) Garantir la qualité dans les garderies bernoises	25.11.2020 Point 1 : adoption Point 2 : adoption sous forme de postulat Point 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les demandes de la motionnaire seront examinées dans le cadre d'un nouveau plan d'autorisation et de surveillance des garderies, que la DSSI est en train d'élaborer.
023-2020 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Le projet islandais de prévention et de santé publique « Planet Youth » doit être mis en œuvre dans les communes intéressées du canton de Berne	03.06.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les demandes formulées dans la motion seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de la santé, qui sera adoptée lors de la session d'hiver 2020, et seront approfondies lors de l'élaboration de la stratégie partielle relative à la promotion de la santé et à la prévention.
028-2020 M	Seiler (Trubschachen, Les Verts) Lutte contre la consommation de cannabis : le canton montre ses limites	25.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande formulée dans la motion sera examinée dès 2021.
070-2020 M	De Meuron (Thoune, Les Verts) La planification hospitalière régionale et les hôpitaux indispensables à la couverture des soins doivent rester aux mains des pouvoirs publics !	Reporté à la session d'été 2021	31.12.2022	Le Conseil-exécutif est chargé de réviser la loi sur les soins hospitaliers (LSH) de manière à exclure la vente de la majorité des actions des hôpitaux régionaux. La motion devrait être traitée en même temps que le rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion 192-2020 <i>Paysage hospitalier en mutation : il est temps que le Conseil-exécutif fasse un état des lieux</i> (selon la planification des affaires : session d'été 2021).
092-2020 M	Knöpfli Michael (Berne, glp) Etendre et simplifier les vaccinations en pharmacie			Le Conseil-exécutif propose d'adopter la motion sous forme de postulat. Sur demande du Bureau du Grand Conseil, le traitement de la motion a été reporté à la session de printemps 2021.
137-2020 M	Kullmann Samuel (Thoune, UDF) Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020			Le Conseil-exécutif propose le rejet de la motion. Sur demande du Bureau du Grand Conseil, le traitement de la motion a été reporté à la session de printemps 2021.
141-2020 M	Schönenberger Gabi (Schwarzenburg, PS) Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020	25.11.2020 Adoption sous forme de postulat	31.12.2022	La demande de la motionnaire sera examinée dans le cadre de la stratégie cantonale d'aide aux victimes, que la DSSI est en train d'élaborer.
216-2020 M	Ritter Michael (Berthoud, pvl), Schlatter Carlo (Thoune, UDC) Promotion de la vaccination contre la grippe dans le canton de Berne			Le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer la motion. Sur demande du Bureau du Grand Conseil, le traitement de la motion a été reporté à la session de printemps 2021.
217-2020 M	Zybach (Spiez, PS) Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2020	25.11.2020 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2022	Les demandes formulées dans le cadre de la motion ayant valeur de directive sont traitées dans le cadre d'un projet en cours portant sur le financement des soins.
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)				
012-2017 M	Näf, Muri (SP) Compétences en lecture à la fin de la scolarité obligatoire	05.09.2017 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Un projet de promotion de la lecture a été lancé et a dû être prolongé en raison de la pandémie de coronavirus.

Chiffre 4 : adoption				
057-2017 P	PLR (Schmidhauser, Interlaken) Flexibiliser les écoles à journée continue	07.06.2017 Adoption	31.12.2021	La demande énoncée dans le postulat sera examinée dans le cadre de l'analyse élaborée sur la base du postulat 028-2019.
094-2018 P	Gasser (Bévilard, PSA) Semaines hors-cadres : permettre à chaque élève de participer	12.03.2019 Adoption	31.12.2021	Des coopérations avec des tiers ont été mises en place. La plateforme électronique a été lancée, mais avec du retard en raison de la pandémie de coronavirus.
111-2018 M	Wildhaber, (Rubigen, PS) Financement des camps et des excursions : l'apprentissage extrascolaire fait partie de la formation de base gratuite	12.03.2019 Adoption sous forme de postulat	31.12.2021	Des coopérations avec des tiers ont été mises en place. La plateforme électronique a été lancée, mais avec du retard en raison de la pandémie de coronavirus.
257-2018 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pour des moyens d'enseignement plus durables, meilleur marché et plus écologiques à l'école obligatoire	11.09.2019 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption Chiffre 2 : adoption Chiffre 4 : adoption	31.12.2021	Chiffre 1 : les cahiers de travail sont pratiquement le seul matériel d'enseignement à usage unique. L'objectif des éditions scolaires est de recourir de manière efficace aux nouvelles technologies. Chiffre 2 : depuis le dépôt de la motion, presque tous les supports d'enseignement existent maintenant aussi en version numérique. Les CD-ROM ne sont plus utilisés. Chiffre 4 : le Conseil-exécutif procède aux examens nécessaires et met en place les conditions-cadres.
028-2019 P	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Analyse approfondie du rapport coûts-utilité et des effets désincitatifs de l'école à journée continue	28.11.2019 Adoption	31.12.2021	Une analyse coût-utilité est en cours d'élaboration.
106-2019 M	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) Pas d'obligation de manifester – restaurer la neutralité politique à l'école obligatoire !	28.11.2019 Adoption	31.12.2021	Une communication aux établissements de la scolarité obligatoire est en cours d'élaboration.
158-2019 P	Imboden (Berne, Les Verts) Il est temps d'avoir davantage de professeures à l'Université de Berne	10.03.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat Chiffre 3 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Dans le cadre du nouveau mandat de prestations confié à l'Université par le Conseil-exécutif pour la période 2022-2025, il est prévu de poursuivre les objectifs énoncés dans le postulat pour une représentation équitable des sexes dans les postes de direction et d'enseignement et de définir des indicateurs pour évaluer si ces objectifs sont remplis.
268-2019 M	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) Plus de choix dans les moyens d'enseignement des langues étrangères	10.03.2020 Adoption	31.12.2022	Les questions et les demandes concernant les moyens d'enseignement en français ont été transmises à un groupe d'experts qui est chargé de les examiner et de trouver des solutions.
270-2019 M	Ritter (Burgdorf, pvl) Sortie programmée de l'« immersion linguistique	10.03.2020 Vote point par point : Chiffre 2 : adoption Chiffre 3 : adoption Chiffre 4 : adoption Chiffre 5 : adoption	31.12.2022	Les questions et les demandes concernant l'enseignement du français ont été transmises à un groupe d'experts qui est chargé de les examiner et de trouver des solutions.
293-2019 M	PS-JS-PSA (Näf, Bern) Pour un enseignement du français réussi	08.09.2020 Vote point par point : Chiffre 1 : adoption sous forme de postulat	31.12.2022	Les questions et les demandes concernant l'enseignement du français ont été transmises à un groupe d'experts qui est chargé de les examiner et de trouver des solutions.
194-2020 P	Walpoth (Berne, PS) Mesures de formation et d'intégration en faveur d'élèves issus de milieux défavorisés		31.12.2022	En cours d'élaboration

Justice (JUS)

5 Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

Titre	Date	Bref descriptif	Etat de traitement	Statut
Chancellerie d'Etat (CHA)				
Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022		Le canton encourage la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en créant, de même que les milieux économiques, plus de postes à temps partiel.	La plateforme « Werkplatz Egalité », lancée en 2019 par la Chancellerie d'Etat (Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme) conjointement avec la Ville de Berne, encourage les entreprises à mettre en commun les bonnes pratiques qui favorisent l'égalité, un environnement professionnel propice à la famille et la diversité. L'aménagement flexible du temps de travail et le travail à temps partiel sont au cœur des discussions. En vertu de l'article 60c de l'ordonnance sur le personnel, en cas de naissance ou d'adoption, les agents et agentes ont droit, sur requête, à une réduction de 20 pour cent au maximum du degré d'occupation dans la fonction qu'ils occupent, pour autant qu'aucun motif considérable inhérent au service ou à l'organisation ne s'y oppose. Le degré d'occupation ne doit pas être abaissé en dessous de 60 pour cent. Le télétravail s'étant répandu, le canton de Berne simplifie les conditions générales permettant de mieux concilier travail et famille, en particulier pour le travail à temps partiel.	En cours
		En ce qui concerne l'objectif 2 (« Centre politique national et transition numérique »), le Conseil-exécutif examine d'autres mesures afin d'augmenter la valeur ajoutée autour d'un rassemblement d'administrations. Les mesures ci-après pourraient par exemple être examinées : (a) renforcement de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique et des organisations à but non lucratif ; (b) renforcement du domaine de la diplomatie afin d'attirer à Berne des organisations et des conférences internationales ; (c) conditions-cadre améliorées pour l'implantation à Berne de nouvelles entreprises et organisations de lobbying.	Avec la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, la Chancellerie d'Etat a recensé systématiquement les associations et les organisations sises dans le canton de Berne pour mettre en place un encadrement ciblé et ainsi améliorer les conditions de la représentation des intérêts. Un bureau d'accueil spécialement dédié au corps diplomatique a été mis en place avec la Confédération et la Ville de Berne afin de mieux répondre aux besoins du personnel des représentations domicilié à Berne. Le canton de Berne est par ailleurs en contact avec les services compétents de l'université pour poursuivre l'optimisation de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique.	En cours
		Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (Diversité régionale et bilinguisme) le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'experts mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre.	Dans son arrêté 696/2019, du 26 juin 2019, le Conseil-exécutif a adopté une série de mesures pour établir sa stratégie de renforcement du bilinguisme cantonal. Un an après le début de la mise en œuvre du rapport de la commission d'experts sur le bilinguisme, le premier bilan s'avère positif. Le Conseil-exécutif constate des avancées dans la plupart des dix domaines concernés. De nombreux chantiers sont encore ouverts et certains projets accusent un retard, principalement en raison de la crise du coronavirus.	En cours
Rapport sur le vote électronique dans le canton de Berne Déclaration de planification de la commission (Leuenberger, Trubschachen) / PEV (Steiner, Langenthal)	31.03.2009	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport présenté par le Conseil-exécutif le 10 décembre 2008 sur le vote électronique dans le canton de Berne. Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016		2. L'ensemble des électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. La sécurité est un aspect prioritaire et les expériences qui auront été réunies avec le vote électronique pour les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent être prises en compte dans le système mis en place. (adoptée par 104 voix contre 11 et 3 abstentions)	Le canton de Genève a mis à l'arrêt son système de vote électronique en juin 2019. Comme le canton de Berne utilisait ce système, jusqu'à nouvel avis les Bernoises et les Bernois domiciliés à l'étranger ne peuvent plus utiliser ce canal de vote. Le 18 décembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de donner une nouvelle orientation à ces essais en s'appuyant sur un catalogue de mesures élaboré par la Confédération et les cantons : les cantons pourront de nouveau mener des essais limités en respectant de nouvelles exigences de sécurité. Les bases légales fédérales seront adaptées en 2021. Le Conseil-exécutif se prononcera vraisemblablement sur la nouvelle donne au début de 2021. Il faudra probablement attendre au moins 2023 avant que le canton de Berne ne fasse de nouveaux essais de vote électronique.	En cours
		3. Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique. (adoptée par 89 voix contre 28 et 5 abstentions)	Le point 3 n'a pas encore été mis en œuvre et on ignore quand il le sera. De son côté, le Conseil fédéral a décidé en avril 2017 de geler provisoirement le projet E-Collecting.	En cours
		Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : Lors du développement de projets avec la préfecture de Nara, le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne en retire un avantage direct.	La collaboration entre la préfecture de Nara et la Haute école spécialisée bernoise s'est poursuivie en 2020, mais dans des conditions plus difficiles à cause de la crise du coronavirus. Le Japon étant mondialement à la pointe du développement dans ce domaine, le canton de Berne, qui souhaite consolider sa position de leader dans le domaine médical, retire de cette coopération des approches intéressantes. L'année sous rapport, une idée de projet a été déposée dans le cadre des programmes-cadres de recherche de l'Union européenne « Horizon 2020 » – malheureusement sans succès. La collaboration se poursuivra en 2021 dans l'objectif d'approfondir ensemble les questions qui se posent à une société vieillissante.	En cours
Check-list de régulation	3.6.2018	Le Grand Conseil prend connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal » ; mise en œuvre du postulat 183-2015 Lanz (Thoune, UDC).		
		Le Grand Conseil formule la déclaration de planification suivante, conformément à l'article 52, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil :		
		1. Au chapitre « Analyse d'impact de la réglementation / Répercussions » sur l'économie de son rapport, le Conseil-exécutif rendra compte du résultat de la check-list ou expliquera pourquoi elle n'a pas été utilisée en termes simples et cohérents.	La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'établir la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique, de l'énergie et de l'environnement). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 1 du Grand Conseil. A cause de la crise du coronavirus, ces travaux n'ont pas pu être menés comme prévu.	En cours
		2. Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	La Chancellerie d'Etat est actuellement en train d'élaborer la check-list de régulation (en collaboration avec la Direction de l'économie publique, de l'énergie et de l'environnement). Ce faisant, elle met en œuvre la déclaration de planification 2 du Grand Conseil ou, plus exactement, elle prévoit une évaluation de la check-list. A cause de la crise du coronavirus, ces travaux n'ont pas pu être menés comme prévu.	En cours
Rapport sur les possibilités d'aide aux médias par le canton de Berne	25.11.2019	1. Le Conseil-exécutif tient compte de l'importance marquée d'un journalisme de qualité varié et indépendant pour le fonctionnement de l'Etat de droit et étudie des mesures à cet effet.	Ces requêtes sont intégrées aux travaux de révision de la loi sur l'information, qui devrait être soumise au Grand Conseil fin 2021.	En cours
		2. Le Conseil-exécutif examine les mesures indirectes – mentionnées au point 6.2.1 du rapport – d'aide aux deux bureaux régionaux de Keystone-ATS à Berne et à Bienne.	La loi sur l'information révisée, qui devrait être soumise au Grand Conseil fin 2021, posera les bases légales de l'aide à Keystone-ATS.	En cours

		3. Le Conseil-exécutif étudie les aides indirectes mentionnées au chiffre 6.2.3 du rapport pour renforcer les mesures destinées à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes en formation, pour que la jeune génération prenne conscience de la valeur des informations soumises à un traitement journalistique et qu'elle appréhende les médias de manière appropriée.	Ici encore, la loi posera la base légale correspondante. Début 2021, la Chancellerie d'Etat lance son projet-pilote « Bärn – c'est nous ! ». Ce nouveau compte Instagram, réalisé par des jeunes, s'adresse aux jeunes montrant un intérêt particulier pour la vie politique et sociale du canton.	En cours
		6. Le Conseil-exécutif suit attentivement l'évolution en particulier de la presse écrite dans la partie francophone du canton et étudie comment l'encourager.	Le point 6 sera pris en compte lors de la révision de la loi sur l'information.	En cours
		7. Le canton poursuit sa politique d'information active et intensifie à cet égard sa communication directe d'informations cantonales, en particulier en ligne. Il diffuse des informations de qualité et équilibrées, créant ainsi les conditions d'une libre formation de l'opinion.	L'office spécialisé de la Chancellerie d'Etat compétent dans ce domaine a déjà étoffé ses activités en ligne et alimente continuellement les réseaux sociaux cantonaux pour intensifier la communication avec les médias, mais aussi pour diffuser des informations sans lien direct avec l'actualité. En 2020, le site cantonal consacré au coronavirus a été consulté 15 millions de fois environ. Ce site sera refait en janvier 2021 dans le cadre du projet newweb@be. C'est également à ce moment-là que ComBE lancera son compte Instagram bilingue « Bärn – c'est nous ! », destiné aux jeunes.	En cours
Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019-2022	25.11.2019	1.a Le Conseil-exécutif élargit la Délégation à l'administration numérique à au moins un membre du Conseil-exécutif supplémentaire afin que soit garantie la mise en œuvre centrale de la stratégie.	Le point 1a a été mis en œuvre. La Délégation à l'administration numérique s'est constituée à la fin de l'année 2020. Elle se compose de trois membres du gouvernement : Evi Allemann, Pierre Alain Schnegg et Beatrice Simon.	Liquidé
		1. Le/La responsable du Secrétariat à l'administration numérique (SAN) est nommé par le Conseil-exécutif et est membre du Comité de direction Administration numérique (CDAN).	Le point 1 a été mis en œuvre. Fin 2019, Le Conseil-exécutif a nommé Roberto Capone à la tête du nouveau Secrétariat à l'administration numérique. Il a pris son poste à la Chancellerie d'Etat début mai 2020.	Liquidé
		2. Le Comité de direction Administration numérique (CDAN) est doté de compétences interdirectionnelles en vue de la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique.	Le CDAN n'est pas doté de telles compétences et la loi sur l'administration numérique ne prévoit pas non plus de les lui accorder. Les Directions demeureront responsables de la mise en œuvre des projets de numérisation ressortant à leur domaine de compétences.	Liquidé
		3. En plus du recensement des projets cantonaux de numérisation, le Conseil-exécutif est chargé de préparer une vue d'ensemble des solutions informatiques/de cyberadministration déjà mises en place par les autres cantons et d'indiquer quelles solutions peuvent être reprises par le canton de Berne.	Le Conseil-exécutif devrait adopter un plan stratégique comportant une trentaine de projets de numérisation au premier trimestre 2021. Il se fondera sur ce plan pour préparer, au cours de l'année, un aperçu général des thèmes pour lesquels d'autres cantons ou la Confédération emploient déjà des applications standard que le canton de Berne pourrait reprendre.	En cours
		4. La mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique ne doit pas se solder par une augmentation des effectifs dans l'administration.	Comme expliqué dans la stratégie pour une administration numérique, la mise en œuvre nécessite peu de ressources humaines supplémentaires. Le Secrétariat à l'administration numérique emploie deux personnes pour un total de 1,6 EPT. Cette augmentation des effectifs a été compensée au sein de la Chancellerie d'Etat.	Liquidé
		5. La stratégie pour une administration numérique prend en compte des aspects de durabilité et d'efficacité énergétique dans sa mise en œuvre (par exemple pour les centres de données et serveurs et le matériel informatique).	Le projet de loi sur l'administration numérique énonce deux objectifs qui intègrent explicitement la durabilité. D'une part la numérisation sera durable grâce à une collaboration entre les autorités et entre les différents échelons étatiques. D'autre part, le traitement des données sera lui aussi durable. Quant à l'efficacité énergétique, il est suggéré de la traiter dans la stratégie énergétique. Le Grand Conseil devrait examiner la loi en 2021.	Liquidé
		6. Le rapport annuel sur l'avancement de la mise en œuvre mentionné au chiffre 10.4 (rapport de controlling) est porté à la connaissance de la CIRE et de la CFin.	Un rapport de controlling est régulièrement porté à la connaissance de la CSG pour l'informer de l'avancement de la mise en œuvre.	En cours

		7. La mise en œuvre de la stratégie accordera une place absolument prioritaire à la protection et à la sécurité des données.	Il est prévu d'intégrer la protection des données et la sûreté de l'information au plan de mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique sous la forme de deux priorités distinctes. Le Conseil-exécutif devrait adopter le plan de mise en œuvre au cours du premier trimestre 2021.	Liquidé
		8. Le processus de numérisation de l'administration cantonale ne doit d'aucune manière rendre plus difficile – et avec un surcoût – pour les habitantes et les habitants de notre canton l'accès à l'administration par les canaux traditionnels que sont le téléphone, les paiements par bulletin de versement, le remplissage des formulaires papier et d'autres encore.	Le canal numérique complète les autres canaux de communication avec la population. Les personnes physiques qui n'entretiennent pas de relation professionnelle avec les autorités ni ne sollicitent ou perçoivent de subventions ne sont pas tenues d'effectuer leurs transactions par voie électronique. Les prestations doivent cependant pouvoir être accessibles à tous et à toutes. La loi sur l'administration numérique prévoit un article sur l'inclusion numérique.	Liquidé
		9. Dans sa volonté de numériser ses services, ses prestations et ses relations de toutes natures, le Conseil-exécutif prendra soin de réserver un traitement distinct et particulier à l'e-voting.	Le canton de Genève a mis à l'arrêt son système de vote électronique en juin 2019. Comme le canton de Berne utilisait ce système, jusqu'à nouvel avis les Bernoises et les Bernois domiciliés à l'étranger ne peuvent plus utiliser ce canal de vote. Le 18 décembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de donner une nouvelle orientation à ces essais en s'appuyant sur un catalogue de mesures élaboré par la Confédération et les cantons : les cantons pourront de nouveau mener des essais limités en respectant de nouvelles exigences de sécurité. Les bases légales fédérales seront adaptées en 2021. Le Conseil-exécutif se prononcera vraisemblablement sur la nouvelle donne au début de 2021. Il faudra probablement attendre au moins 2023 avant que le canton de Berne ne fasse de nouveaux essais de vote électronique.	Liquidé
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)				
Programme d'allègement 2018 (projets)	28.07.2017	Cyberadministration : il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Il faut également tenir compte en particulier des sites décentralisés efficients.	Dans le cadre de la session d'hiver 2020, le Grand Conseil a approuvé les crédits-cadres TIC 2021-2023 des DIR/CHA/JUS. Le crédit de la DIJ renseigne sur les projets de transition numérique de ces trois prochaines années, y compris ceux des offices cités. La DIJ poursuit ainsi les objectifs définis dans le programme gouvernemental « Engagement 2030 » et ceux de la Stratégie pour une administration numérique du Conseil-exécutif. Le Conseil-exécutif entend également renforcer l'orientation stratégique, la conduite et l'efficacité des bureaux du registre foncier du canton de Berne. La conduite des bureaux du registre foncier sera assurée à l'avenir par une direction exécutive dotée d'un état-major. Les sites régionaux actuels seront maintenus.	Liquidé
Réduction des primes (thématique 12, débat sur l'EOS)	25.11.2013	Eliminer les erreurs de système qui se traduisent par des réductions de primes inutiles.	Cette demande est examinée dans le cadre de la motion 004-2013, qui sera mise en œuvre à l'occasion de la prochaine modification de la LILAMAM, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1 ^{er} janvier 2022.	En cours
Controlling EDT 2017. Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports	22.11.2017	1 Base de données : Le Conseil-exécutif met en œuvre sans délai les optimisations annoncées dans le rapport de controlling (p. 32 du rapport) afin que le canton dispose de données fiables, plausibles et complètes permettant une évaluation pertinente de la réalisation des objectifs EDT.	Les améliorations mentionnées dans le rapport de controlling EDT de 2017 ont été réalisées. Les résultats ont été présentés au Grand Conseil dans le rapport de controlling EDT 2020 durant la session d'hiver 2020.	Liquidé

2	Environnement : Le Conseil-exécutif s'assure que le rapport de controlling fasse notamment un bilan complet de la réalisation du troisième objectif EDT « Préserver l'homme et l'environnement ». Des données additionnelles doivent être recueillies à cet effet (par ex. concernant les distances de transport).	En vue de la mise en œuvre de la déclaration de planification, le potentiel d'amélioration a été évalué, des mesures ont été examinées et des propositions et recommandations concrètes d'application et d'action ont été émises dans le cadre d'un mandat confié à des tiers. Les résultats sont connus. Un échange sur un controlling dans le domaine de l'environnement a eu lieu avec l'association cantonale des graviers et du béton.	Liquidé
3	Système de couleurs : Le degré de réalisation de chacun des quatre objectifs EDT doit être indiqué au moyen du système de couleurs et justifié en détail dans le rapport de controlling.	Un système de feux tricolores relatif aux quatre objectifs du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transport (EDT) a été introduit dans le rapport de controlling EDT 2020, qui a été soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2020.	Liquidé
4	Périodicité : Les rapports de controlling doivent être remis à intervalle régulier tous les quatre ans au Grand Conseil. Vu que le rapport actuel était à l'origine prévu pour l'année 2016, le suivant est à envisager pour 2020.	La déclaration de planification a été mise en œuvre à l'occasion du rapport de controlling EDT 2020, qui a été soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2020.	Liquidé
5	Organisation : Le Conseil-exécutif s'assure que la responsabilité globale de la conduite du domaine EDT soit assumée par un seul service de l'administration cantonale. Il s'assure qu'un service central tire des conclusions concernant le degré de réalisation des objectifs sur la base des données collectées, prenne des mesures et évalue leur efficacité.	Les compétences des services cantonaux et communaux impliqués dans le domaine EDT sont clairement réglementées. Les interfaces existantes impliquent une coordination des processus et une optimisation de la collaboration entre les services administratifs concernés. Les améliorations réalisées ont été présentées dans le rapport de controlling EDT 2020, qui a été soumis au Grand Conseil lors de la session d'hiver 2020.	Liquidé
6	Observation du marché I : Le Conseil-exécutif met en œuvre les consignes du plan sectoriel EDT selon lesquelles il appartient au canton d'observer l'évolution des prix du marché, des prestations et de la concurrence et de prendre des mesures en cas d'indices de défaillance du marché (principe 18).	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours
8	Observation du marché II : Le Conseil-exécutif s'assure que les données concernant l'évolution des prix du marché et de la concurrence sont recueillies et évaluées par le service responsable et que le rapport de controlling EDT en fasse état. A cet égard, les répercussions sur les coûts dans le canton de Berne doivent également être indiquées.	La surveillance du marché relève de la compétence de la Commission fédérale de la concurrence (COMCO). Cette dernière ayant constaté des infractions aux règles de la concurrence dans la branche du béton lors de l'enquête sur les conditions de concurrence dans le secteur des matériaux de construction et des décharges, elle les a sanctionnées dans une décision du 28 février 2019. La procédure relative aux matériaux de construction et aux décharges du canton de Berne (KAGA) est encore pendante. Dès que cette deuxième décision de la COMCO aura été rendue, il conviendra de procéder à une évaluation de la situation et de déterminer la procédure à suivre.	En cours

La coopération régionale face à son avenir. Conclusions tirées de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR)	22.11.2017	5 Concernant le principe directeur 5a Les périmètres préalablement définis pour la coopération régionale sont en principe conservés. Le modèle des conférences régionales, qui offre la possibilité de créer des sous-conférences, est suffisamment flexible pour permettre aux régions de Thoune – Oberland occidental et de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois de trouver des solutions individuelles ; il convient en particulier de tenir compte des besoins des communes. Les périmètres doivent en tous les cas être maintenus en la forme pour l'harmonisation de l'urbanisation et des transports et la politique régionale.	Le dialogue est ouvert depuis longtemps avec les régions de Thoune – Oberland occidental et celle de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Si l'introduction d'une conférence régionale dans cette dernière n'est pas à l'ordre du jour en raison de la situation politique qui concerne les cantons de Berne et du Jura, la région de Thoune – Oberland occidental discute dans un esprit d'ouverture de possibilités de solutions flexibles adaptées à la région pour la coopération. Il convient à cet égard de tenir compte en particulier des besoins des communes. Pour l'heure, les échanges sont en cours et aucun résultat n'est connu.	En cours
Rapport sur l'aménagement du territoire de 2018	28.11.2018	Page 10 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018 <u>Respect du contingent de SDA (surfaces d'assolement)</u> : Une carte des sols à élaborer par le canton donne des renseignements sur l'inventaire des SDA et des informations pertinentes concernant le canton de Berne. Utilisation de bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir : <i>page 38 du rapport sur l'aménagement du territoire de 2018</i> - Les bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent pouvoir être utilisés dans la mesure où ils sont suffisamment bien desservis. - Les extensions de volume minimales destinées à améliorer l'exploitation des bâtiments existants situés hors de la zone à bâtir doivent généralement être possibles. - Le Conseil-exécutif doit insister fermement au niveau fédéral, usant de tous les moyens qui s'offrent à lui, pour que les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire soient adaptées en conséquence. Construire hors de la zone à bâtir : Le canton de Berne s'engage dans le cadre de la présente révision de la loi sur l'aménagement du territoire en faveur d'un accroissement de la marge de manœuvre des cantons et l'utilise dès que possible. Il convient d'accélérer les processus du Service de l'aménagement local et régional de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de raccourcir les délais de traitement.	Les travaux visant à dresser une carte de l'ensemble des sols du canton ont été entrepris. Une étude de faisabilité (programme détaillé) relative au relevé des informations pédologiques nécessaires a été réalisée. La mise en œuvre a commencé en 2020. Le financement initial, au cours des quatre premières années, dépend de la Wyss Academy for Nature at the University of Bern. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale. Le Conseil-exécutif entend tout mettre en œuvre pour que les exigences formulées soient prises en compte dans le contexte de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2) à l'échelle fédérale. Les processus d'examen préalable et d'approbation de l'OACOT ont été examinés et améliorés chaque fois que possible. Dans le cadre du « groupe de contact Aménagement », des échanges nourris ont eu lieu avec l'Association des communes bernoises (ACB) afin d'élaborer de nouvelles approches pour simplifier et rationaliser les procédures. Pour la mise en œuvre, en plus des améliorations des processus, des modifications législatives sont en partie également nécessaires.	En cours En cours En cours En cours

Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022	05.03.2019	Concernant l'objectif 3 : Un renforcement des régions périphériques peut être atteint au moyen d'une sécurisation des structures décentralisées qui s'y trouvent. Il est possible aujourd'hui de « soutenir grâce au numérique » les structures décentralisées.	En adoptant la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022 et le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a décidé de procéder à la numérisation systématique de l'administration publique bernoise. La transition numérique ne concerne pas uniquement l'administration cantonale mais aussi l'ensemble des structures composant l'Etat fédéral. Il s'agit par conséquent de rédiger une loi-cadre à cet égard, qui porte notamment sur la collaboration dans le domaine de la numérisation et sur les grandes lignes de l'organisation. En se fondant sur les conditions générales institutionnelles en vigueur, prévoyant cinq régions administratives et dix arrondissements administratifs, le Conseil-exécutif confirme également les structures décentralisées actuelles du canton.	En cours
Raccourcir la durée des procédures	30.08.2019	La loi sur les constructions (LC) et le décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC) sont modifiées afin d'habiller l'autorité d'octroi du permis de construire à faire payer aux opposants les surcoûts occasionnés par les oppositions (notamment à cause du temps consacré au traitement des oppositions), dans la mesure où leurs demandes n'aboutissent pas.	La mise en œuvre sera examinée dans le cadre d'une prochaine révision de la loi sur les constructions.	En cours
Direction des travaux publics et des transports (DTT)				
Stratégie de l'eau	31.03.2011	4. Utilisation de l'eau, développement de la force hydraulique : La stratégie d'utilisation de l'eau doit être mise en œuvre de manière à ce que l'augmentation de 300 gigawattheures qui avait été calculée pour le canton puisse être atteinte.	Jusqu'à présent, le nombre de demandes de concession déposées et approuvées par le canton a atteint le volume visé. Toutefois, compte tenu des prix actuels de l'électricité, des décisions d'investissement dans de nouvelles centrales sont prises uniquement si des subventions fédérales ont été garanties.	En cours
Programme gouvernemental de législature 2019-2022 Objectif 5	05.03.2019	Déclaration de planification 5 CIRE (Jost) : Le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législature, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse, voire de l'étranger.	La tâche a été prise en compte dans les mesures 2017-2022 relatives à la stratégie de l'eau 2010. On clarifie dans quelle mesure l'intégration des lacs de retenue dans la gestion des eaux lors de situations extrêmes (utilisation polyvalente en cas de crue ou de sécheresse) est possible et pertinente. Les objectifs et exigences en matière de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole seront également définis, en particulier dans les régions où les besoins en eau d'irrigation sont importants et où le risque de pénurie d'eau est accru. Concernant les bassins d'accumulation de KWO, il avait déjà été démontré, avant la procédure d'octroi d'une concession pour le projet Trift, que ceux-ci sont trop éloignés des principales régions problématiques du canton de Berne pour pouvoir contribuer de manière significative à combattre la sécheresse (rapport geo 7/OED du 20.07.2017). Les cantons de Berne et de Fribourg collaborent actuellement dans le cadre de l'assainissement des écluses du lac de Schifflenen. Comme il ne s'agit toutefois pas d'un renouvellement de concession, les moyens d'exercer une influence sont plus faibles. Pour les nouveaux projets d'irrigation agricole de grande envergure, les bases seront élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver une manière durable et appropriée d'utiliser et de répartir l'eau à disposition.	En cours
Protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoun et Berne, rapport intermédiaire de la DTT	11.05.2020	Déclaration de planification 1 : Les rapports annuels sur les mesures de protection contre les crues entre Thoun et Berne ne doivent plus être examinés par le Grand Conseil, mais être transmis tous les ans pour information à la Commission de gestion.	A partir de 2021, les rapports annuels seront présentés à la Commission de gestion.	Liquidé

		Déclaration de planification 2 : Les indications ci-après doivent impérativement figurer dans les différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser » : - Estimation des coûts des mesures de protection contre les crues le long de l'Aar entre Thoun et Berne au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », estimation actuelle des coûts et justification d'un éventuel écart - Estimation des coûts du projet concret au moment de l'abandon du plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », et justification d'un éventuel écart par rapport à l'estimation actuelle des coûts	Sera mis en œuvre comme demandé.	En cours
		Déclaration de planification 3 : Dans les rapports annuels de la DTT adressés à la Commission de gestion et dans les demandes de crédits soumises au Grand Conseil, il convient de justifier, pour chaque projet situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement des eaux « Aarewasser », les éventuels écarts des différentes étapes (début du projet, début des travaux, fin des travaux) par rapport aux indications figurant dans le rapport 2019.	Sera mis en œuvre comme demandé.	En cours
		Déclaration de planification 4 : Dans le cadre des différentes demandes de crédit soumises au Grand Conseil, il convient d'indiquer, pour chaque projet de protection contre les crues situé dans le périmètre de l'ancien plan d'aménagement « Aarewasser », le montant qui a pu être économisé grâce aux travaux préparatoires réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'aménagement.	Sera mis en œuvre comme demandé, dans la mesure où les coûts peuvent être chiffrés.	En cours
Direction de la sécurité (DSE)				
Débat budgétaire 2017 ; PIMF 2019-2021 ; impôts	29.11.2017	Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.	Le Conseil-exécutif a étudié des modèles de taxation écologiques dans le cadre de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Il a transmis le projet de révision le 18 novembre 2020 à la commission consultative.	Liquidé
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1. Les mesures relevant de « Formation et sport » sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Dans la mesure du possible, le Conseil-exécutif est disposé à traiter prioritairement les mesures relevant du domaine « Formation et sport » lors de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Il estime cependant que cette dernière doit être aussi globale que possible afin de déployer ses effets sur la population du canton de Berne. De ce fait, il prévoit de donner la priorité aux mesures, toutes catégories confondues, qui peuvent être réalisées facilement à partir de possibilités déjà données.	En cours
		2. Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. En raison de la situation financière, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas encore mettre en œuvre cette mesure en 2021. Le sujet sera repris lors des débats concernant la nouvelle loi sur l'encouragement du sport. Le Conseil-exécutif en examinera périodiquement l'avancement.	En cours
		6. Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. En raison de la situation financière, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas encore mettre en œuvre cette mesure. Le sujet sera repris lors des débats concernant la nouvelle loi sur l'encouragement du sport. Le Conseil-exécutif en examinera périodiquement l'avancement.	En cours

		7. Sport pour tous : le canton soutient les manifestations sportives d'envergure.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La mise en œuvre est en cours, mais elle dépend des moyens financiers du canton. Le Conseil-exécutif en examinera périodiquement l'avancement.	En cours
		8. Sport de haut niveau : le canton se concentre sur l'amélioration des conditions permettant de concilier les études, le travail et le sport.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La mise en œuvre est en cours. Le Conseil-exécutif en examinera périodiquement l'avancement.	En cours
Indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne	12.03.2019	Lorsque cela est possible, le canton de Berne doit lui aussi suivre la recommandation de la CCPCS concernant l'indication de la nationalité dans les communiqués de presse.	La délégation à la justice du Conseil-exécutif sensibilisera la Direction de la magistrature à cette requête lors d'une prochaine rencontre. En raison de la pandémie liée au coronavirus, aucune rencontre n'a pu avoir lieu l'année sous revue.	En cours
Examen des effectifs de la Police cantonale	12.06.2019	1. Les heures supplémentaires du personnel de la Police cantonale seront réduites par compensation en corrélation avec une augmentation des effectifs.	Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		3. Le canton poussera la réflexion sur le sous-domaine cybercriminalité / cyberrisques, le cas échéant avec d'autres cantons, et clarifiera la situation, les tâches du canton ainsi que les interfaces et la délimitation des compétences avec la Confédération. Il décrira la manière de procéder et indiquera les ressources en personnel nécessaires (spécialistes de la prévention, informaticien-ne-s, pédagogues, etc.).	Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		4. Les conditions d'engagement des collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'une formation de policier seront aménagées de façon à ce que la Police cantonale bernoise ne soit pas désavantagée par rapport aux corps de police de cantons limitrophes lorsqu'elle recrute des policiers et des policières. A cet égard, le Conseil-exécutif tiendra compte de la situation financière et des conditions générales d'engagement du personnel cantonal.	Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		5. Une fois la première étape terminée, une évaluation aura lieu et les effectifs de la police seront examinés. Le résultat sera présenté au Grand Conseil avant le crédit pour la deuxième étape.	Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		6. La DSE informera périodiquement la CSéc de l'avancement de la mise en œuvre de la première étape.	Les informations sont communiquées à la CSéc lors de ses séances ordinaires, la dernière ayant eu lieu le 26 octobre 2020.	En cours
		7. L'augmentation des effectifs doit être utilisée de manière ciblée pour la lutte contre la criminalité et la compensation des heures supplémentaires, et non à d'autres fins comme le renforcement des contrôles routiers et la surveillance radar.	Les travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032	02.09.2019	1. Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la DSE coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		2. Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours

		3. Le Conseil-exécutif s'engage, lors de la prochaine adaptation du concordat, en faveur de la création d'une surveillance parlementaire intercantonale comparable à celle de l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch et de quelques concordats dans le domaine scolaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		4. Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la CGes intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		5. Dans la mesure du possible, la Prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		6. En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe les commissions concernées à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		7. La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		8. Dans l'hypothèse où le bâtiment annexe sur le site de Thoune n'entrerait pas en ligne de compte pour la détention administrative, une proposition permettant une exploitation rentable (nombre de places de détention et processus) devra être soumise au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		9. En ce qui concerne la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison régionale à Bienne / dans le Seeland, il convient d'étudier le site de Prêles, de le faire figurer parmi les options et de présenter les informations au Grand Conseil.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		10. Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		11. L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		12. En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'EP Thorberg, les commissions concernées seront informées régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
Direction des finances (FIN)				
Stratégie fiscale du canton de Berne	29.11.2016	D'une manière générale, il faut diminuer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le Conseil-exécutif est chargé d'exposer le plus rapidement possible au Grand Conseil comment il compte s'y prendre concrètement.	Cette affaire a été traitée dans le cadre de la révision 2021 de la loi sur les impôts, par le biais d'une approche globale prévoyant notamment des baisses de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques. Le Conseil-exécutif a établi le budget 2021 et le plan mission-financement 2022 à 2024 conformément à cette approche.	Liquidé
Rapport de gestion et compte annuels de l'exercice 2017 du canton de Berne	07.11.2018	Comptabilité fondée sur les normes IPSAS : le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS,	Le Conseil-exécutif a examiné l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS dans	Liquidé

		ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS. La CFin et le Grand Conseil seront régulièrement informés des résultats et de la suite de la procédure.	la présentation des comptes, présenté les résultats à la CFin et fixé la suite du processus. Dans le rapport de gestion de 2019, volume 2, il est expliqué que le fait de ne plus s'appuyer sur ces normes simplifie considérablement le travail de l'administration, du Contrôle des finances et des autorités politiques. C'est en outre un facteur de clarté puisqu'il n'y a qu'un corpus de règles à appliquer, en l'occurrence le MCH2, pour établir et présenter les comptes dans le canton de Berne.	
	07.11.2018	Le Conseil-exécutif examine actuellement au moyen d'une analyse d'écart MCH2 – IPSAS en particulier l'utilité d'une comptabilité fondée sur IPSAS, ainsi que les conséquences d'un éventuel abandon d'IPSAS dans la présentation des comptes. Dans une seconde étape, il élaborera les variantes de mise en œuvre de la future présentation des comptes dans le canton de Berne. Il présentera les résultats à la CFin et discutera de la suite du processus.	Dans le rapport de gestion de 2019, volume 2, il est précisé que le canton de Berne établira désormais ses comptes en se basant uniquement sur le MCH2. Les nombreuses dérogations aux normes IPSAS seront biffées de l'OFP et le principe de la présentation des comptes fidèle à la réalité sera inscrit au niveau de la loi (LFP), conformément aux préconisations du MCH2. Ce principe de présentation des comptes sera rajouté dans la LFP lors de sa révision en lien avec l'introduction d'un Enterprise Resource Planning System (ERP) au 1 ^{er} janvier 2023.	Liquidé
Plan intégré mission financement 2019 à 2021	28.11.2017	Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 % dans toutes les Directions durant la période 2019-2021.	Suite à cette déclaration de planification, au moins 63 postes à plein temps vont être supprimés ces trois prochaines années. L'effectif cible est réduit chaque année dans le cadre du processus de planification en fonction des suppressions de poste auxquelles les Directions et la Chancellerie d'Etat ont déjà procédé. La réduction des effectifs doit être réalisée au plus tard d'ici fin 2021 (autrement dit pour l'effectif cible de 2022). Dans une première étape, l'effectif cible est réduit de 20,7 équivalents plein temps (EPT) pour 2020, et dans une deuxième étape, de 24,3 EPT pour 2021. Le rapport sur le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 indique comment et dans quels domaines la suppression de ces 45,0 EPT intervient (p. 30). Il est prévu de réduire l'effectif cible de 2022 des 17,9 EPT restants. Concernant la mise en œuvre de la déclaration de planification dans l'administration décentralisée de la Direction de l'intérieur et de la justice, nous renvoyons à la déclaration de planification correspondante sur le PIMF 2020 à 2022 (voir ci-dessous). Le Conseil-exécutif a par ailleurs invité les autorités judiciaires et le Ministère public, le Contrôle des finances, les Services parlementaires et l'Autorité de surveillance de la protection des données à participer à cette réduction des effectifs de la même façon que les Directions et la Chancellerie d'Etat – ce à quoi renoncent les autorités judiciaires et le Ministère public, le Contrôle des finances et l'Autorité de surveillance de la protection des données. Les Services parlementaires envisagent de supprimer 0,5 EPT d'ici fin 2021.	En cours
Plan intégré mission-financement 2020 à 2022	27.11.2018	La compensation du renchérissement pour le personnel cantonal doit être prise en compte de manière appropriée dans les chiffres concernant les années 2020-2022, la masse salariale ne devant pas changer dans les mêmes proportions.	Dans le budget 2020, le Conseil-exécutif avait pris en compte – au sens d'une consigne de planification technique – une compensation du renchérissement à hauteur de 0,2 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal, le corps enseignant et le personnel des entreprises subventionnées. Des mesures salariales individuelles de 0,7 pour cent de la masse salariale étaient par ailleurs contenues dans les chiffres de toutes les années de la période de planification 2020 à 2023, également dans l'esprit d'une consigne de planification technique. Le Conseil-exécutif prévoyait en outre qu'il serait possible d'accorder des mesures salariales individuelles supplémentaires financées par le biais des gains de rotation à hauteur de 0,8 pour cent de la masse salariale dans toutes les années de la planification (des gains de rotation sont dégagés lorsque des agents et agentes plus âgés s'en vont et sont remplacés par des personnes plus jeunes touchant un salaire moins élevé ; les mesures salariales résultant de gains de rotation ne doivent pas être inscrites au budget). De la sorte,	En cours

			des ressources équivalant à 1,7 pour cent de la masse salariale étaient disponibles pour des mesures salariales lors de l'exercice budgétaire 2020 et à 1,5 pour cent de la masse salariale par an pour les exercices 2021 à 2023 du plan intégré mission-financement. Durant le processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a décidé de ne prévoir aucune compensation du renchérissement au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, vu les prévisions d'évolution négative du renchérissement.	
	27.11.2018	Le Grand Conseil soutient le Conseil-exécutif dans la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les proportions demandées mais exige l'exclusion nette de l'administration décentralisée (préfectures, arrondissements administratifs, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte).	Les unités de l'administration décentralisée mentionnées procèderont à des suppressions de postes ponctuelles, pour autant qu'elles enregistrent ces prochaines années des modifications des cahiers des charges (suppression de tâches) ou réalisent des gains d'efficience grâce à des projets de numérisation. La Direction de l'intérieur et de la justice fera état de l'impact des projets en question sur les effectifs et supprimera les postes en respectant les impératifs sociaux. A cause de retards dans le projet de numérisation (SARSTA) des préfectures, la suppression d'un poste prévue sera reportée, mais le délai de mise en œuvre (exercice 2022) doit être respecté pour les deux postes, comme précisé dans le compte rendu de l'an dernier.	En cours
Plan intégré mission-financement 2021 à 2023	03.12.2019	Le mode de fonctionnement du plan d'investissement intégré du canton doit être amélioré. Il convient en particulier de prendre des mesures qui permettent de définir les critères d'admission, d'améliorer la coordination dans l'ensemble de l'administration cantonale, d'impliquer le Conseil-exécutif dans le processus et de fixer des priorités. Le Conseil-exécutif informe la CFin au sujet des améliorations dans le processus de planification 2021.	Pour optimiser la gestion du plan d'investissement intégré (PII), le Conseil-exécutif a décidé qu'à partir du processus de planification de 2020, sa décision d'inscrire ou non un nouveau projet d'envergure ou une modification importante dans le PII serait prise comme suit : – Nouveaux projets d'un montant total de plus de CHF 20 millions : le Conseil-exécutif décide de les inscrire ou non dans le PII. Le montant total net est pris en considération, autrement dit avec les subventions de tiers. – Modifications de projet engendrant un supplément de besoins d'investissements supérieur à CHF 10 millions (net) au total : c'est aussi le Conseil-exécutif qui décide si ces coûts supplémentaires peuvent ou non être inscrits au PII.	Liquidé
	03.12.2019	Le processus de planification financière doit être amélioré afin que l'écart de planification permette effectivement d'utiliser la totalité du montant des investissements qui a été fixé, en particulier pendant l'exercice budgétaire en cours.	Pendant la phase préparatoire du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a pris les arrêtés suivants pour qu'à l'avenir, le budget des investissements soit intégralement utilisé : – Dans le cadre du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a chargé les DIR/la CHA de vérifier attentivement, dans leur budgétisation des investissements, si les conditions pour une inscription à l'actif conformément au MCH2/IPSAS étaient effectivement remplies. – Il leur a également enjoint de planifier leurs investissements en adoptant une approche réaliste (plutôt qu'optimiste). Dans leur planification, les DIR et la CHA doivent tenir compte des éventuels retards dont la probabilité qu'ils se produisent est de moyenne à élevée. – Le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de budgéter de manière générale les subventions et les prêts d'investissement qui ne peuvent pas directement être pilotés par le canton de Berne en se fondant sur des chiffres empiriques. Cela permettra de ne plus devoir se fier à la planification de tiers, parfois inexacte et changeant à court terme. – Le supplément de planification sectorielle de 30 % est maintenu au budget 2021/PIMF 2022 à 2024.	Liquidé

		– La Direction des travaux publics et des transports doit présenter au Conseil-exécutif des possibilités de mettre en place des affectations alternatives, d'utilisation flexible et pouvant être réalisées à court terme.	
	03.12.2019	Les contributions cantonales du programme de promotion doivent être augmentées de deux millions de francs par an pendant les années du plan 2021 à 2023, pour qu'au moins le double des contributions cantonales soit consacré au subventionnement du bâtiment d'ici 2030 au plus tard, ainsi que cela a été décidé à la session d'automne dans la motion 085-2019.	Le Conseil-exécutif a tenu compte du supplément de dépenses correspondant dans le processus de planification de 2020 (cf. rapport sur le budget 2021 et PIMF 2022-2024, chap. 2.5.20).
Plan intégré mission-financement 2022 à 2024	24.11.2020	En 2022, supprimer uniquement 0,3 %, plutôt que 0,7 % comme le proposent le Conseil-exécutif et la majorité de la CFin, de la masse salariale pour la progression individuelle ; amélioration du solde pour l'ensemble du canton de CHF 20,2 millions.	Liquidé
	24.11.2020	Swiss Center for Design and Health : réduction des moyens supplémentaires de CHF 0,4 million par an sur les PIMF 2023 et 2024.	En cours
	24.11.2020	Lutte contre le bostryche : les besoins supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 pour lutter contre la prolifération du bostryche sont réduits de CHF 1 million par an.	En cours
	24.11.2020	Offensive biologique bernoise : les moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 sont réduits de CHF 0,5 million par an.	En cours
	24.11.2020	Augmentation des effectifs du corps de la Police cantonale : report d'un an de la 5 ^{ème} tranche de recrutement (report de 2024 à 2025), ce qui allège le PIMF 2024 de CHF 3,7 millions.	En cours
	24.11.2020	Décharges prévues pour les membres du corps enseignant débutants (avec notamment un programme de mentorat) : réduction des moyens supplémentaires inscrits au PIMF 2023-2024 de CHF 0,5 million par an.	En cours
	24.11.2020	Mesures du programme gouvernemental de législation dans le domaine des hautes écoles : réduire l'augmentation des subventions de CHF 1 million de 2022 à 2024.	En cours
	24.11.2020	Augmenter progressivement les ressources en personnel de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et prévoir les moyens financiers nécessaires dans les budgets et les plans intégrés mission-financement à venir. Prévoir à ce titre une compensation interne à l'administration (ensemble du canton) afin de ne pas saper les déclarations de planification existantes en ce qui concerne le nombre de postes pour l'ensemble du canton.	En cours
	24.11.2020	Compte des investissements : les investissements doivent être mieux mis à profit à court et moyen termes.	En cours
Engagement 2030 / Programme gouvernemental de législation 2019 à 2022	05.03.2019	Pour le Conseil-exécutif, le succès des projets et des mesures dépend de l'évolution de l'environnement financier. Ce dernier ne permettra pas un financement de tous les projets sur fonds propres. Le Conseil-exécutif est donc chargé de présenter au Grand Conseil et à la population, – à quelles conditions il entend accepter un nouvel endettement et donc une augmentation (provisoire) de l'endettement brut pour mettre en œuvre les investissements utiles qu'il prévoit et – comment il entend piloter le processus requis de manière transparente avec ou sans un nouveau fonds.	Le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques évoqué dans la présente déclaration de planification a été refusé par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2019. Par la suite, une délégation du Conseil-exécutif a engagé un dialogue avec la présidence de la Commission des finances (CFin) et celle de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT). Lors de trois rencontres organisées entre l'automne 2019 et le printemps 2020, elles ont discuté des possibilités de financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années et envisagé ensemble une voie qui soit possible au plan politique. Dans le cadre de ce dialogue, elles se sont accordées sur trois points importants : 1. l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ;

			2. la réaffectation des ressources non utilisées des fonds d'investissement existants, et 3. la hiérarchisation, l'échelonnement et le redimensionnement du besoin d'investissement. Le Conseil-exécutif poursuit ces travaux avec le concours de la CFin et de la CIAT, dans des conditions cadres qui ont changé du fait de la pandémie de coronavirus. Les questions de la déclaration de planification concernant le financement des investissements à venir continuent d'être examinées dans le cadre de ces travaux.	
Actualisation de la stratégie de propriétaire de la société Bedag Informatique SA (Bedag). (Postulat 028-2016 Köpfl)	04.06.2020	Le Conseil-exécutif est chargé de modifier la loi sur la société Bedag de manière à ce qu'il puisse aliéner lui-même une part ou la totalité de cette société. La loi doit prévoir la consultation préalable de la Commission des finances du Grand Conseil en cas de vente partielle ou complète de la société Bedag.	Cette demande fera l'objet de la révision de la loi sur la Bedag au 1 ^{er} janvier 2022.	En cours
	04.06.2020	Le Conseil-exécutif doit intervenir auprès de la société Bedag pour qu'elle réduise le champ d'activité 4 (développement de logiciels en faveur de tiers).	Une nouvelle évaluation des parts du chiffre d'affaires correspondantes peut être réalisée sur la base des chiffres de l'exercice 2021.	En cours
	04.06.2020	Les appel d'offres et adjudications en matière de logiciels avec services informatiques en nuage (par exemple logiciels en ligne) doivent être admis de la même manière que d'autres offres. Le Conseil-exécutif et l'OIO soutiennent cette démarche en la proposant et en la recommandant à l'administration cantonale.	Les dispositions d'exécution 2020 relatives à la stratégie de propriétaire de Liquidé Bedag de 2018 prévoient expressément une exception à l'obligation d'achat auprès de Bedag pour les offres sous forme de logiciel en tant que service (« Software as a Service »).	

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

Programme gouvernemental de législature ; objectif 1		Dans l'objectif 1 (« Pôle attractif pour l'innovation et l'investissement »), les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont mentionnées que dans un projet. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre d'autres mesures spécifiques afin que le canton de Berne devienne plus attractif pour l'implantation et la création de PME. L'objectif est que le canton de Berne devienne le premier site d'implantation de PME en Suisse.	Le canton de Berne est déjà l'un des sites d'implantation de PME les plus importants de Suisse (numéro 2 en termes de nombre de PME par rapport au nombre de grandes entreprises) et est attractif pour les entreprises existantes ainsi que les nouvelles entreprises dans le domaine de la fabrication de haute précision, du génie médical, des TIC et d'autres branches. Avec ses mesures de soutien, notamment auprès des entreprises existantes, la Promotion économique du canton de Berne veille à garantir un développement basé sur l'innovation dans l'ensemble du territoire cantonal. Des améliorations ponctuelles des conditions générales sont examinées en continu et mises en œuvre lorsque cela est nécessaire et judicieux ; c'est par exemple le cas actuellement dans le domaine de la promotion spécifique de start-up (programmes de qualification, instruments de financement) et de PME (coaching), dans la promotion d'immeubles / de zones à bâtir détenus par le canton, ou dans la simplification des processus d'encouragement de la Promotion économique. L'objectif principal est de continuer à accorder une grande attention au développement des aspects liés à la fiscalité et à l'aménagement du territoire.	En cours
Stratégie énergétique 2006 ; rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et les effets des mesures 2011-2014 ainsi que sur les nouvelles mesures 2015-2018	18.11.2015	Déclaration de planification 3 Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à favoriser l'aménagement de bornes de recharge de véhicules électriques publiques et privées.	De premières bornes de chargement ont été mises en place dans les espaces publics, y compris au sein de l'administration cantonale. L'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1) a été complétée par l'article 91b1, selon lequel les exploitants de projets générant une importante fréquentation sont tenus d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électriques. Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME).	En cours
	18.11.2015	Déclaration de planification 4	La demande sera mise en œuvre à l'échelle nationale au 1^{er} janvier 2020 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'énergie de la Confédération. D'ici à cette date, les cantons devront aussi adapter leur	En cours

		Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif crée des incitations à l'assainissement énergétique des bâtiments en introduisant la possibilité de déduire des impôts les frais d'assainissement sur plusieurs années (art. 1, al. 1, lit. f de l'ordonnance concernant la défalcation des frais d'entretien, d'exploitation et de gérance d'immeubles, OFI).	législation sur les impôts. L'état actuel de la révision de la loi fiscale 2021 prévoit une entrée en vigueur rétroactive au 1 ^{er} janvier 2020 pour ce qui concerne les dispositions mettant en œuvre la loi fédérale sur l'énergie.	
18.11.2015	Déclaration de planification 5	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à compenser à long terme, par des énergies renouvelables indigènes, le déficit qui résultera vraisemblablement de la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg.	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures pour remplacer la production de la centrale nucléaire de Mühleberg par l'autoproduction d'électricité dans des bâtiments. Le projet a échoué lors du scrutin de février 2019. Pour atteindre l'objectif fixé, il s'agit maintenant de définir de nouvelles mesures dans le cadre du plan de mesures 2020-2023 qui seront traitées au Grand Conseil durant la session de printemps 2021.	En cours
18.11.2015	Déclaration de planification 6	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille à assurer la sécurité de l'approvisionnement par la production indigène d'électricité.	Le projet de révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) comprenait plusieurs mesures permettant d'assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à la production d'électricité suisse. Le projet a échoué lors du scrutin de février 2019. Il s'agit maintenant de définir de nouvelles mesures pour atteindre l'objectif fixé.	En cours
18.11.2015	Déclaration de planification 9	Dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique, le Conseil-exécutif veille au développement de la mobilité électrique..	De premières mesures d'encouragement de la mobilité électrique ont été mises en œuvre (bornes de chargement pour les projets générant un trafic important, utilisation de voitures électriques dans l'administration cantonale, etc.). Depuis l'été 2019, le programme d'encouragement Energie du canton soutient l'installation de bornes de chargement publiques dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les stations de recharge pour les bus électriques exploités par les sociétés de transport publiques bénéficient en outre de subventions depuis 2019. L'offre connaît un grand succès. Bernmobil p. ex. prévoit l'électrification de plusieurs lignes de bus.	En cours
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)				
Examen des offres et des structures (EOS) 2014 Bloc thématique 11 / Prestations complémentaires (débat financier)	18.11.2013	A la fois détaillées et superflues, les normes applicables actuellement aux foyers génèrent des coûts élevés. Il faut assouplir les dispositions de l'ordonnance sur les foyers (OFoy) concernant les exigences ainsi que la taille et l'équipement des chambres et des salles de bain. Il faut accorder plus de liberté aux foyers.	La nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) comporte des dispositions concernant la surveillance et l'autorisation des foyers. Les ordonnances y afférentes, notamment celle sur les foyers et les ménages privés prenant en charge des personnes tributaires de soins (ordonnance sur les foyers, OFoy) seront révisées. La pertinence des exigences en matière de locaux et d'aménagement fera l'objet d'un examen. Dans les faits, des solutions pragmatiques sont souvent trouvées avec les foyers, leur accordant une certaine liberté d'organisation.	En cours
Politique du handicap du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif 2016	07.06.2016	Les postes nouvellement créés sont à compenser au sein de la DSSI.	Compte tenu de la forte charge de travail persistante liée au projet, il n'a pour l'instant pas été possible de compenser les postes nouvellement créés.	En cours
		Il convient de consulter les cliniques psychiatriques ou les spécialistes concernés s'il faut encore s'assurer du caractère approprié de la PEBP dans le domaine du handicap psychique.	Avec l'introduction de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand), le plan d'aide individuelle (IHP) remplacera la version 2 de la procédure d'évaluation des besoins particuliers et des prestations (PEBP2). Il est prévu de créer des groupes de travail ponctuels pour définir ce nouvel instrument d'évaluation. Le groupe spécialisé IHP est composé de représentant-e-s d'associations, de spécialistes des différents domaines de soins et de personnes directement concernées. Pour choisir les participant-e-s, l'accent a été mis sur le bagage socio-pédagogique ou sur l'expérience dans le domaine de l'évaluation des besoins avec d'autres outils (PEBP2, ROES).	En cours

On se demandera par ailleurs s'il ne serait pas judicieux, afin de garantir un bon système de soins, de remplacer l'évaluation des besoins à l'aide de la PEBP par des indemnisations forfaitaires pour certains types de handicap.	L'évaluation individuelle a pour objectif de cerner le soutien nécessaire à la personne concernée en matière de logement et de structure de jour, indépendamment de la typologie et du degré de gravité du handicap. Puisqu'il a été décidé de remplacer la PEBP2 par l'outil IHP, les besoins de toutes les personnes en situation de handicap seront réévalués individuellement. Le cycle de révision des résultats sera fixé une fois que les applications de l'instrument IHP auront été définies. Les travaux actuels doivent servir à identifier dans quelle mesure les indemnisations forfaitaires permettent de couvrir les besoins d'assistance individuels des personnes en situation de handicap.	En cours
En plus de la variante dans laquelle les prestations sont fixées par la DSSI, on étudiera minutieusement l'option d'un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, sur le modèle de l'AI.	Conformément à la LPHand, il incombe au Conseil-exécutif de régler la procédure d'évaluation des besoins et de définir les exigences et les tâches du service en charge de l'évaluation. La procédure d'évaluation des besoins au moyen de l'outil IHP prévoit que la garantie de prestations soit basée sur une recommandation qualifiée et plausibilisée du service d'évaluation. Différentes variantes de méthode visant à définir les prestations sont à l'étude dans le cadre du projet d'ordonnance.	En cours
Au plus tard à l'entrée en vigueur de la législation révisée sur l'aide sociale, les frais d'évaluation seront facturés au forfait, avec des coûts normatifs. S'il existe un service combiné d'évaluation des besoins et des prestations, les frais seront également facturés au forfait, avec des coûts normatifs.	Conformément à la LPHand, il incombe au Conseil-exécutif de régler la procédure d'évaluation des besoins. La forme que prendra l'indemnisation de l'évaluation des besoins au moyen de l'outil IHP sera examinée dans le cadre de l'ordonnance.	En cours

Politique du 3 ^e âge du canton de Berne. Rapport 2016 du Conseil-exécutif	07.06.2016	Domaine d'intervention n° 4 : prise en charge des personnes âgées atteintes de maladie Le canton de Berne tient compte de la charge de travail nécessaire à la prise en charge des personnes atteintes de démence en répartissant les ressources financières de façon adéquate.	Les besoins en soins spécialisés seront analysés dans le cadre d'un projet ; celui-ci vise également à examiner le recours à de nouvelles versions des instruments standardisés d'évaluation des besoins, lesquelles reflètent mieux le volume de soins dont ont besoin les personnes atteintes de démence.	En cours
		Communauté bienveillante (<i>caring community</i>) Le canton soutient les projets et les initiatives qui exploitent les dernières avancées technologiques destinées aux personnes ayant besoin de soins et d'assistance et aux aidants et aidantes.	Dans le cadre de son programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 », le Conseil-exécutif entend étudier le lancement d'un nouveau centre de vie, de travail et de santé pour les personnes âgées permettant la mise en place de projets de grande envergure. De premiers ateliers ont été organisés à l'automne 2020.	En cours
		Le canton de Berne soutient les efforts consentis au niveau national afin d'améliorer l'information et la défense des intérêts des proches aidants.	Le canton de Berne suit avec attention les évolutions enregistrées au niveau national et s'engage en faveur des intérêts proches aidants avec les instruments dont il dispose. La journée des proches aidants organisée pour la première fois le 30 octobre 2020 par le canton de Berne avait pour but de sensibiliser et d'informer la population. Cette manifestation publique n'a toutefois pas pu avoir lieu en présentiel en raison des restrictions imposées en lien avec la pandémie de coronavirus. Une page internet a été créée avec une série de liens vers les offres de soutien (https://proches-aidants-berne.ch).	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – généralités (1.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	Plusieurs projets pilotes ont été lancés dans le domaine de l'asile et des réfugiés, l'objectif étant d'en tirer des enseignements utiles à la mise en place d'une offre adaptée à une situation « normale ». Certains d'entre eux sont repris par les partenaires régionaux qui endossent, depuis mi-2020 et sur mandat de la DSSI, la responsabilité opérationnelle des activités. La DSSI entend accompagner et surveiller les partenaires régionaux dans l'exercice de leurs activités.	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.1)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration au niveau adéquat.	Dans le cadre de la mise à jour en cours du Programme d'intégration cantonal (PIC), les objectifs et mesures concernant l'intégration des personnes issues de la migration ont, à la demande de la Confédération, été réexaminés et si nécessaire adaptés. Ces éléments servent de base pour définir concrètement les mesures d'intégration destinées aux personnes admises à titre provisoire et aux personnes réfugiées dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés (NA-BE). L'appel d'offres pour les partenaires régionaux était formulé de telle sorte que ces derniers disposaient, dans les limites du cadre prévu, d'une grande liberté entrepreneuriale pour atteindre les objectifs d'effet fixés. Par conséquent, les mesures divergent selon les stratégies remises. La DSSI veillera tout particulièrement à ce que les partenaires régionaux appliquent les mesures prescrites même si celles-ci ne sont pas directement liées aux objectifs d'effet d'ordre financier (p. ex. insertion sociale). La DSSI entend accompagner et surveiller les partenaires régionaux dans l'exercice de leurs activités.	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.4)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif définit au niveau adéquat que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	Diverses sanctions sont prévues en cas de non-respect des conventions d'intégration tant à l'échelon du processus que de celui du système d'aide sociale. La loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR) et l'ordonnance correspondante (OAAAR), entrées en vigueur le 1 ^{er} juillet 2020, contiennent les dispositions en ce sens.	Liquidé

NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.5)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'activité augmente de plus de 5 % si les mesures d'intégration prévues sont conservées.	Augmenter le taux d'activité des personnes admises à titre provisoire et des personnes réfugiées constitue un objectif important pour le Conseil-exécutif étant donné qu'il permet de limiter les coûts de l'aide sociale. De fortes incitations financières ont dans ce contexte été introduites à l'intention des partenaires régionaux. Comme prévu dans les documents d'appel d'offres en effet, l'indemnisation cantonale octroyée sera en partie fonction des résultats. La responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de versement des prestations d'aide sociale et d'intégration incombe depuis mi-2020 aux partenaires régionaux mandatés par la DSSI. Pour l'heure, on ignore encore à quel point la crise conjoncturelle liée à la pandémie de coronavirus influencera négativement l'insertion sur le marché de l'emploi.	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.6)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail facile d'accès.	Les mesures d'intégration par le travail facile d'accès sont consignées dans les stratégies des partenaires régionaux ayant remporté l'adjudication. Cependant, les exigences liées au droit du travail sont synonymes de restrictions toujours plus nombreuses. L'accès sans salaire sur le marché primaire de l'emploi devient de plus en plus difficile. Dans certains cas, les dispositions des conventions collectives de travail doivent être respectées à la lettre. La responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de versement des prestations d'aide sociale et d'intégration incombe depuis mi-2020 aux partenaires régionaux mandatés par la DSSI.	Liquidé
NA-BE ; stratégie de l'asile et des réfugiés – intégration (3.7)	23.11.2016	Le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	L'économie est partie prenante des processus d'intégration et des mesures concrètes. A noter néanmoins que le succès de la démarche dépend non seulement de la nature des actions menées, mais aussi et surtout de l'intérêt et des possibilités des acteurs économiques. La responsabilité opérationnelle globale en matière d'hébergement, de versement des prestations d'aide sociale et d'intégration incombe depuis mi-2020 aux partenaires régionaux mandatés par la DSSI. Ces derniers ont un mandat clair de mise en réseau.	Liquidé
Rapport social 2015 : la lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne	Session de mars 2016	Le rapport doit se baser principalement sur la statistique fédérale sur (les bénéficiaires de) l'aide sociale, qui permet de comparer les chiffres du canton de Berne avec ceux d'autres cantons et donne un point d'ancrage suisse. La Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) sera consultée au moment opportun, à l'occasion d'une séance, sur les priorités thématiques et les problématiques auxquelles le rapport devra répondre.	La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales. La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales.	En cours En cours

	Vu la situation actuelle, le prochain rapport devra se concentrer en particulier sur la lutte contre la pauvreté et ses mesures, et concrètement sur les points suivants : - recours à l'aide sociale dans le canton de Berne en comparaison suisse, - état de la mise en œuvre des mesures déjà décidées, - bilan et stratégie de la lutte contre la pauvreté pour les années suivantes (le Conseil-exécutif classera les mesures par ordre de priorité et donnera une estimation de leur coût). Il faudrait par ailleurs compléter le rapport dans les domaines suivants : - situation des personnes âgées de plus de 50 ans, - évolution des coûts de l'aide sociale des personnes admises à titre provisoire et des réfugiées et réfugiés reconnus, - effets des normes CSIAS révisées en 2016 sur la politique de lutte contre la pauvreté dans le canton de Berne.	La DSSI s'est fixé pour objectif à moyen et long terme de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'action sociale. Dans le cadre des travaux menés, une décision relative à la date de parution et au contenu du prochain rapport sera prise en temps utile. Il est notamment prévu d'analyser plus en profondeur les effets des prestations sociales.	En cours
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale du canton de Berne	Le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de politique familiale est soumis au Grand Conseil tous les quatre ans, en alternance avec le rapport social.	La stratégie de politique familiale est actuellement remaniée. Les grandes lignes du projet ont été définies. Le rapport, qui est en cours d'élaboration, devrait être présenté au Grand Conseil en 2021.	En cours
Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre du postulat 039-2016 PS-JS-PSA (Stucki, Berne) : création d'un foyer pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins	Une fois la stratégie d'aide aux victimes présentée, il s'agira de mettre en œuvre la stratégie d'implémentation d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence.	Le projet de développement d'une stratégie cantonale d'aide aux victimes a été lancé en 2020.	En cours
	Lors de l'implémentation du projet de foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence, il faudra notamment envisager l'hébergement résidentiel dans les structures existantes relevant du domaine de l'aide à la jeunesse, et comparer avec les options existantes.	La mise en œuvre est prévue une fois la stratégie d'aide aux victimes présentée.	En cours
	La création du foyer pour jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence devra être mise en œuvre avant fin 2021 au plus tard.	La mise en œuvre est prévue une fois la stratégie d'aide aux victimes présentée. La réalisation ne pourra se faire d'ici fin 2021 car des modifications juridiques devront être apportées. Ce point a déjà été soulevé par la DSSI à la session de printemps 2020.	En cours
Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil en réponse au postulat 262-2014 Vanoni (Zollikofen, Les Verts) : modèles de prévoyance-temps	02.09.2020 Chiffre 4 du rapport Le Grand Conseil appuie les trois nouvelles approches énoncées dans le rapport pour renforcer l'engagement bénévole en faveur des personnes âgées dans le canton de Berne. Etant donné que l'attrait du bénévolat sur le long terme tend à s'amoindrir, de nouvelles modalités de reconnaissance et d'encouragement du volontariat doivent être trouvées également pour d'autres domaines.	La DSSI prépare actuellement un projet de coordination du travail bénévole. Dans ce cadre, elle examinera les différentes modalités de reconnaissance de l'engagement volontaire et bénévole.	En cours
	Chiffre 4 du rapport Le canton de Berne encourage les efforts visant à ce que les prestations destinées à faciliter le bénévolat soient accessibles au-delà des secteurs d'activité régionaux des structures spécialisées qui servent de relais dans le canton, et à ce que les zones rurales en particulier puissent y avoir recours.	La DSSI prépare actuellement un projet de coordination du travail bénévole, qui abordera notamment la mise en réseau, la coordination et la disponibilité des offres et des prestations sur l'ensemble du territoire cantonal.	En cours

		Chiffre 4 du rapport Le canton incite et motive les communes à redoubler d'efforts pour renforcer la promotion du bénévolat, à tirer parti des synergies avec des initiatives privées et à soigner leur collaboration avec les structures spécialisées qui servent de relais dans le canton.	La DSSI prépare actuellement un projet de coordination du travail bénévole. Il est prévu que les bénévoles qui s'engagent déjà soient intégrés. Les projets des communes et des régions devront aussi être pris en compte.	En cours
		Chiffre 4 du rapport Lorsqu'il encourage le bénévolat, le canton œuvre pour soutenir efficacement le travail rémunéré et accroître la création de valeur ajoutée, l'objectif n'étant pas de faire reculer voire de remplacer le travail rémunéré. Le canton prend comme modèles les normes spécialisées (p. ex. celles de l'association nationale faîtière benevol Suisse), notamment dans la mise en œuvre des approches 1 et 2).	La DSSI prépare actuellement un projet de coordination du travail bénévole. Les normes reconnues et éprouvées serviront de base.	En cours
		Chiffre 4 du rapport, approche 2 (faire appel à des personnes du domaine de l'intégration) Dans les efforts déployés pour promouvoir le bénévolat auprès des personnes du domaine de l'intégration (approche 2 du rapport), il convient de veiller à ce que les activités bénévoles soient dûment encadrées et bien suivies, et qu'elles restent fondées sur le principe du volontariat.	La DSSI prépare actuellement un projet de coordination du travail bénévole. Un encadrement et un suivi adaptés doivent être garantis dans tous les domaines, et donc aussi dans le domaine de l'intégration.	En cours
Rapport sur la stratégie des coûts NA-BE	25.11.2020	La CSoc est informée au moins une fois par an de l'avancée de la mise en œuvre du projet NA-BE. Des auditions, notamment avec les partenaires régionaux, peuvent également avoir lieu dans ce cadre.	Des précisions seront communiquées par la DSSI à la CSoc.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 8.1 : la stratégie est axée sur les soins. Dans sa mise en œuvre, une attention particulière doit être accordée aux questions comme la compétence de la population en matière de santé, la prévention et le développement de la promotion de la santé.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 8.2, Objectifs et mesures : les soins somatiques et psychiatriques sont proposés sur la base du modèle échelonné de prise en charge.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours

Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 8.2, Objectifs et mesures : mesure A2 en relation avec le chiffre 9, Stratégies partielles : Les soins dans le domaine de l'addiction doivent être renforcés au niveau régional. Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être prises dans le cadre de la stratégie partielle « Encouragement des soins intégrés » : a) obligations de coopération contraignantes dans le cadre de contrats de prestations entre les différents fournisseurs de prestations de consultation et de prestations thérapeutiques en ambulatoire et en stationnaire ; processus transparents et réglementation des compétences entre fournisseurs de prestations ; b) élimination des chevauchements de compétences entre les services de consultation ambulatoire (médicaux et non médicaux) et les prestations thérapeutiques ; c) en fonction de l'indication, aménager plus de passerelles entre les différentes offres thérapeutiques et sociothérapeutiques en cas d'addiction, en particulier dans le domaine stationnaire ; d) examiner si des fusions d'institutions sur le plan organisationnel sont envisageables pour harmoniser les processus thérapeutiques et faire naître des synergies ; e) plus grande coordination intercantonale et conventions sur les prestations d'aide en cas de d'addiction dans les régions avec les cantons voisins.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 8.3, Faiblesses et menaces hors du champ d'influence direct du canton de Berne : Si les demandes des prestataires de services et des autres partenaires du système de santé s'inscrivent dans la stratégie de la santé du canton de Berne, le canton les représente au niveau fédéral ou auprès de l'autorité appropriée.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 9, Stratégies partielles : Lors de l'élaboration de toutes les stratégies partielles, une attention particulière doit être accordée aux soins intégrés.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 9, Stratégies partielles : Une stratégie partielle d'accompagnement des personnes en fin de vie (End of Life Care) doit être intégrée aux stratégies partielles de la stratégie de la santé.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 9, Stratégies partielles : La stratégie partielle « Promotion de la santé et prévention » doit comporter des mesures visant le maintien de l'autonomie et la santé physique et psychique de la population âgée croissante.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	Chiffre 9, Stratégies partielles : Dans la stratégie partielle « Encouragement des soins intégrés », il convient d'analyser également les structures de soins en réseau. Il est nécessaire en particulier de déterminer non seulement comment les prestations de soins peuvent mieux s'articuler mais aussi si d'autres structures intégrées de réseaux de soins (structures de soins) peuvent être recommandées.	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours
Stratégie de la santé 2020-2030 du canton de Berne	24.11.2020	La stratégie de la santé est établie selon la définition de la santé telle que stipulée dans la charte d'Ottawa, soit « (...) un état de complet bien-être physique, mental et social (...) ».	La DSSI tiendra compte de ce point lors de l'élaboration des stratégies partielles à compter de 2021.	En cours

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

Rapport Conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale	22.03.2017	L'évolution salariale du personnel enseignant devra être poursuivie telle quelle.	Le Conseil-exécutif juge important que l'évolution salariale se poursuive et considère le maintien de cette évolution comme une tâche permanente. Toutefois, c'est toujours le Grand Conseil qui définit dans quel cadre elle peut se poursuivre en fonction des décisions qu'il arrête sur le budget. En 2020, le Grand Conseil a changé ses priorités en matière de politique financière et a en conséquence revu à la baisse la croissance de la masse salariale.	Liquidé
Programme d'allègement 2018 (PA 2018)	04.12.2017	Il convient de renoncer à la mesure 48.4.1 de la manière suivante : la formation cantonale à plein temps de fleuriste doit continuer à être proposée à l'école d'horticulture d'Oeschberg ; des modifications structurelles au bz emme devraient permettre de réaliser des économies à hauteur de 300 000 francs, dont 150 000 francs pourraient provenir d'une réduction des surfaces louées et des frais de location (budget de l'Office des immeubles et des constructions [OIC]).	Les surfaces louées ont pu être réduites grâce à la résiliation du contrat de bail du bâtiment scolaire de Konolfingen dédié aux solutions transitoires, permettant ainsi une économie de 154 631 CHF. Un montant de 123 800 CHF a également pu être économisé grâce à la suppression des postes au siège sis Zähringerstrasse 13 à Berthoud. Avec les recettes supplémentaires de 49 000 CHF du magasin de fleurs d'Oeschberg, les économies réalisées ont largement atteint le montant visé de 300 000 CHF, le dépassant de 27 431 CHF.	Liquidé
Pédagogie spécialisée	20.03.2018	Le complément aux plans d'études pour les besoins spécifiques des écoles spécialisées doit être rédigé aussi rapidement que possible ; pour ce faire, il faut aussi utiliser les ressources de l'Institut de pédagogie curative de la Haute école pédagogique germanophone.	Le complément au Lehrplan 21 pour les écoles spécialisées est conçu dans le cadre d'une collaboration intercantonale. A cet égard, l'élaboration des dispositions générales est en passe d'être terminée.	En cours
		Les pools actuels de la SAP (pool 1 écoles spécialisées et pool 2 écoles ordinaires) seront transférés dans le pool de ressources unique en principe sans incidence sur les coûts.	La proposition a été examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire. Sa mise en œuvre et la modification de la loi sur l'école obligatoire ont été soumises au Grand Conseil.	Liquidé
		Le nouveau pool de ressources unique, destiné à la réalisation des mesures de pédagogie spécialisée, sera plafonné financièrement comme le pool de leçons OMPP.	La proposition a été examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire. Sa mise en œuvre et la modification de la loi sur l'école obligatoire ont été soumises au Grand Conseil.	Liquidé
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	Formation et sport : la priorité doit être accordée aux mesures permettant la dispense de leçons de sport à tous les degrés scolaires.	Les gymnases et presque toutes les écoles professionnelles sont en mesure de respecter l'obligation de dispenser des cours de sport. Dans les établissements qui n'ont pas assez de capacités en termes de salles de sport, les cours sont donnés en dehors des salles sous d'autres formes. Actuellement, seuls 2,5 pour cent environ de l'ensemble des élèves du degré secondaire II ne peuvent pas suivre l'enseignement obligatoire du sport. Les projets de rénovation à venir des bâtiments des écoles professionnelles permettront d'augmenter les capacités en termes de salles de sport. La demande de la déclaration de planification est un mandat relevant du droit fédéral qui doit être mis en œuvre. En ce sens, cette déclaration est considérée comme terminée, dès lors que le Conseil-exécutif a connaissance de ce mandat légal et de la mise en œuvre nécessaire à cet égard.	Liquidé
		Sport de haut niveau : une modification des bases légales pour la promotion du sport de haut niveau est tout à fait bienvenue et devrait être soumise au Grand Conseil prochainement.	La proposition a été examinée dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire. Sa mise en œuvre et la modification de la loi sur l'école obligatoire ont été soumises au Grand Conseil.	Liquidé
Développement immobilier du site de l'Hôpital de l'Ile et de la faculté de médecine de l'Université de Berne : Fondements stratégiques et de planification	27.11.2019	Chapitre 7 : Le financement de l'ensemble des investissements ainsi que des coûts induits correspondants n'est pas assuré à l'heure actuelle. Cela signifie qu'à l'avenir, la planification devra le cas échéant être adaptée en fonction des moyens disponibles.	L'optimisation des besoins en locaux est une tâche permanente de l'Université y compris pour la faculté de médecine. Le Conseil-exécutif prendra en outre des décisions sur les étapes et l'ordre des priorités à établir dans le cadre du plan d'investissement intégré du canton. Les ajustements du plan dus aux moyens trop limités font également partie intégrante du processus de planification de chaque construction mené en	En cours

Le Conseil-exécutif est chargé, dans un esprit de bonne gouvernance, d'être représenté au sein de l'organe GSI (Groupe stratégique Site de l'Ile) par 3 membres au maximum.	commun par la Direction des travaux publics et des transports, la Direction de l'instruction publique et de la culture et l'Université.	
En complément du présent rapport, un aperçu du développement immobilier de l'Université dans son ensemble, qui inclura les principaux projets de construction, les calendriers prévisionnels et les coûts estimés, sera présenté à la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT). Cela conformément au mandat et au débat de novembre 2018.	Le Conseil-exécutif est conscient que, pour des questions de bonne gouvernance, une délégation constituée de quatre membres n'est pas une solution optimale. Vu l'importance de la thématique, qui concerne déjà quatre Directions (la Direction des travaux publics et des transports avec la construction, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration avec l'Hôpital de l'Ile, la Direction de l'instruction publique et de la culture avec l'Université et la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement avec sitem), il estime toutefois justifié d'autoriser à titre exceptionnel une délégation comptant quatre membres. L'aperçu concerné a été soumis à la CIAT ainsi qu'à la Commission de la formation et à la Commission des finances.	Liquidé Liquidé